

HORIZONS

Magazine mensuel

Édité par l'Agence Mauritanienne d'Information



N° 011 / 1^{er} Juin 2021

prix: 100 MRU



Secteur des pêches:

**Des dynamiques de protection,
d'exploitation et de valorisation
en pleine mutation**





Programme du Président de la République:
**Préserver la ressource et promouvoir
la production des pêches**

4

6 Secteur des pêches :

**Des dynamiques de protection, d'exploitation
et de valorisation en pleine mutation**

12 L'IMROP :

**Une référence scientifique mondialement
reconnue et sollicitée**

14 Le Directeur Général de l'EPBR :

«La modernisation du port se poursuit à grands pas»

16 Le Commandant-adjoint des Gardes-côtes mauritaniens à Horizons :

**« 2020 a été une année de performances aussi bien en termes de
présence dissuasive en mer que de contraventions maritimes réprimées »**

21

Stratégie d'aménagement et de Développement Durable et intégré du Secteur
des Pêches Maritimes :

**Promouvoir un secteur des pêches maritimes durable,
intégré à l'économie nationale et porteur de croissance...**

35

La gouvernance du secteur des pêches

La Mauritanie est le premier pays arabe et africain à adhérer à
l'Initiative internationale de transparence dans la pêche

HORIZONS

Magazine mensuel



Revue Mensuelle Editée par l'Agence
Mauritanienne d'Information (AMI)

Directeur de Publication

Mohamed Fall Oumeir Beye,
Directeur Général de l'AMI

Directeur de la Rédaction

Maarouf Ould Oudaa

Rédacteur en Chef

Khalilou Diagana

Secrétaire de Rédaction

Abderrahmane Ould Cheikh

Chef Desk Maquette

Elhadrami Ould Ahmedou

Tel : +(222) 47 00 00 55

had.mac@gmail.com

Cheikh Mamoudou Sy

Photographe : Sidi Mahmoud O/ Soumbara

AMI

Tél. 45 25 29 70 / 45 25 29 40

Fax : 45 25 55 20

Email : chaabrim@gmail.com

amiakhbar@gmail.com

B.P : 371 / 467

Direction Commerciale :

Tél. 45 25 27 77

Email : dgsami@yahoo.fr



Tirage : Imprimerie AL MAZAYA



Secteur des pêches :

**Des dynamiques de protection,
d'exploitation et de valorisation
en pleine mutation**



Depuis quelques temps,
Je pratique la pêche..j'ai gagné
de l'argent et mes problèmes
ont été réglés..

Cela fait belle lurette
Que je ne t'ai pas vu
A quoi tu es occupé ?



EDITORIAL

Promesses d'horizons bleus

Le secteur des pêches et de l'économie maritime connaît, aujourd'hui, une série de réformes en profondeur qui traduisent une concrétisation sur le terrain des engagements et du programme du Président de la République en matière de promotion des secteurs productifs, et plus particulièrement de celui de la pêche en raison de son impact en termes d'emplois et de sécurité alimentaire.

C'est dans le cadre de ce programme, et en moins de temps qu'il n'en a été prévu, que les ports de pêche et les quais ont été viabilisés, réhabilités ou opérationnalisés et que de nouveaux débarcadères ont été construits.

De même, les chantiers navals ont fait l'objet d'une extension et une nouvelle ligne de crédit a été mise en place dans le cadre de la valorisation de la pêche continentale au moment où des mesures particulièrement incitatives ont été prises pour promouvoir la production, la transformation et commercialisation des produits halieutiques de toutes les filières du secteur.

Parallèlement, de nombreux chantiers sont lancés tels que la construction d'un campus à Nouadhibou pour abriter les sièges d'institutions en charge du contrôle et de la surveillance maritimes, de la recherche océanographique et de pêche et de l'inspection sanitaire en plus de la construction de plus de plateformes de distribution de poisson et de la viabilisation des pôles côtiers de développement.

Le parachèvement de l'architecture infrastructurelle du secteur, la connaissance plus précise de ses déterminants, l'interaction plus harmonieuse de ses filières, la modernisation des outils de protection et de sauvegarde du patrimoine halieutique, la modernisation et l'intégration des pêcheries et des systèmes de productions ainsi que l'appropriation des concepts et comportements de pêche responsable forment, aujourd'hui, le socle solide d'une plus vigoureuse reprise économique du secteur, suivant une approche durable, inclusive, innovante et respectueuse de l'environnement. C'est justement sur la base de cette approche que la performance environnementale des politiques publiques a été améliorée pour favoriser une croissance économique qui minimise les pressions sur les écosystèmes et les ressources naturelles. Le renforcement de la gouvernance environnementale et le cadre législatif et normatif procèdent de la nouvelle vision qui imprime à toute activité de pêche l'impératif de durabilité qui constitue une priorité pour les pouvoirs publics.

Priorité est aussi donnée à l'émergence d'industries de transformation en mesure d'assurer une meilleure valorisation du potentiel économique et de créer une valeur ajoutée locale avec l'impulsion du dispositif de pilotage fondé sur le partenariat public-privé.

Néanmoins, les dynamiques de protection, d'exploitation et de valorisation des produits de pêche, actuellement en pleine mutation, doivent prendre en considération les modèles de gestion et les systèmes d'exploitation qu'impose la dégradation de plus en plus accentuée des ressources maritimes du fait des facteurs climatiques et économiques et ajuster continuellement l'effort de pêche en fonction de l'expertise scientifique nationale qui est une référence mondiale reconnue et sollicitée dans le monde.

Avec une volonté politique de relance du secteur affirmée, une gouvernance transparente, un cadre institutionnel parachevé, des infrastructures densifiées et modernisées, des structures de contrôle et de surveillance efficaces, des instruments scientifiques de référence fonctionnels, un label qualité unanimement reconnu, le secteur dispose aujourd'hui de tous les atouts pour tenir ses promesses: promesses d'horizons bleus prometteurs, porteurs de larges perspectives d'emplois, de création de plus de valeur ajoutée et de sources de sécurité alimentaire.

La Rédaction

Programme du Président de la République :

Préserver la ressource et promouvoir la production des pêches

Le Programme du Président de la République pour le secteur de la pêche a fait l'objet d'une attention particulière qui s'est traduite notamment par un train de mesures dont la finalité est de préserver les ressources halieutiques, promouvoir les pêches, améliorer les rendements de la pêche industrielle et moderniser la pêche artisanale afin d'assurer son intégration à l'économie nationale. La mise en œuvre de la Stratégie nationale pour le secteur, l'augmentation des infrastructures de débarquement dotées de services essentiels (électricité, eau, assainissement, routes, etc.) et la constitution de pôles intégrés autour de celles-ci participent au choix qui consiste à favoriser en toute priorité le développement des activités de traitement et de transformation des produits halieutiques en Mauritanie de manière à ce qu'ils induisent une plus grande valeur ajoutée.

« Ma priorité sera, a souligné le Président République, Monsieur Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani, au delà de la durabilité de la gestion de la ressource, le développement des ressources humaines, compétentes dans ce secteur, la réduction des coûts de facteurs de production et la transformation sur le sol national des captures ».

Avec 1.030.000 km², la Mauritanie est un pays vaste, constitué à 90% de zones désertiques Sahariennes. En dépit de cette position géographique, les côtes maritimes atlantiques de la Mauritanie sont de 720 km de long des côtes fluviales de 750 km sur le fleuve Sénégal qui déverse dans l'océan atlantique, créant ainsi un delta parfait de faune et de flore et un espace touristique et pastoral de premier niveau.

Les côtes maritimes atlantiques de la Mauritanie sont de 720 km de long en plus des côtes fluviales de 750 km sur le fleuve Sénégal qui la sépare du Sénégal et qui déverse dans l'océan Atlantique créant ainsi un delta parfait de faune et de flore et un espace touristique et pastoral de premier niveau. Le plateau continental de la Mauritanie est de 32.300 km² et la zone économique exclusive, large de 200 milles, couvre une superficie de 162.100 km². La superficie de la Zone Economique Exclusive (ZEE) du pays de 234 000 km².

La pêche en Mauritanie est principalement synonyme de pêche maritime. Le segment continental et fluvial demeure très marginal et confiné dans l'espace de la consommation locale.

Les pêches maritimes se divisent en pêche industrielle et pêche artisanale et côtière. La pêche continentale et l'aquaculture ne se sont pas développées

Principaux objectifs de la politique sectorielle



La gestion durable des ressources halieutiques et le maintien de l'équilibre de l'écosystème marin en s'appuyant sur la recherche et la surveillance et par une meilleure régulation de l'accès à la ressource ;



L'intégration accrue du secteur à l'Economie Nationale par une maximisation de l'emploi et de la valeur ajoutée, par une valorisation des produits halieutiques, formation professionnelle et infrastructures ;



Le renforcement du cadre institutionnel et réglementaire : lois, décret, institutions et procédures ;



La préservation de l'environnement marin et de la sécurité maritime ;

Des résultats significatifs

Dès le début du mandat du Président de la République, le Gouvernement s'est attelé à la réalisation des grands axes de la nouvelle politique et les résultats positifs ne se sont pas fait attendre. C'est ainsi que le Premier Ministre a, dans son « Bilan et perspectives (2020-2021) » présenté en Janvier dernier devant le Parlement indiqué que « dans le domaine des

pêches et de l'économie maritime, l'action du Gouvernement a permis d'arriver des résultats importants, notamment en matière de gouvernance de la politique de la pêche, de l'intégration du secteur à l'économie nationale et de la révision des accords de pêche en vue d'en améliorer les retombées socioéconomiques ».

Déjà, on peut constater que la nouvelle stratégie d'aménagement et de développement durable et intégré du secteur de la pêche maritime (2020-

2024) a été adoptée et servira sans nul doute d'aide fédératrice pour les efforts des pouvoirs publics, des promoteurs privés nationaux et des investisseurs internationaux intéressés à l'activité de pêche en Mauritanie. Parallèlement à cette orientation, une attention particulière est désormais portée au suivi des pêcheries, de la biodiversité et de la qualité du milieu pour une meilleure conduite face aux nouvelles évolutions du secteur.

et ne constituent pas des activités importantes dans le profil pêche. La pêche industrielle se réserve la part du lion de la production et un peu moins de 90% en valeur. Cette pêche constitue l'essentiel des recettes budgétaires provenant du secteur. Dans la pêche industrielle ont distingué la pêche de fond (poulpes, crustacés, et poissons démersaux,) et la pêche industrielle pélagique (sardinelles, Chinchards, sabres, maquereau....). La pêche artisanale et côtière est principalement dédiée aux mauritaniens mais il existe dans le cadre d'accords entre le Sénégal et la Gambie se traduisant par un accord de pêche autorisant un nombre d'embarcations en bois à pêcher en Mauritanie. Plus de 72 espèces de valeur économique sont capturées en Mauritanie. Les principaux groupes d'espèces sont :

- Les céphalopodes (poulpe, calamar, seiche) ;
- Les crustacés (langouste verte, langouste rose, la crevette tigre, la crevette royale, la crevette du talus, crabe et oursin de mer) ;
- Les poissons démersaux : merlu, dorade, sole, capitaine, etc. ;
- Les espèces de petites pélagiques (les sardinelles, les sardines, le chinchard, le maquereau, le calamar pélagique) ;
- Les thons (espardon, albacore, listao, etc) ;
- Les huîtres et les praires.

Engagements du Président de la République

HORIZONS

Magazine mensuel

La gestion durable des ressources halieutiques,

Le renforcement des infrastructures et la promotion des pôles de pêche compétitifs ;

L'accroissement des débarquements des produits et de leur transformation sur le sol national afin de favoriser la création de la valeur ajoutée et de l'emploi ;

La mise en place d'un système de financement du secteur ;

Le renforcement du système de commercialisation des produits.

La surveillance des activités de pêche, la lutte contre la pêche illicite, la supervision des débarquements et le sauvetage en mer ont été particulièrement renforcés au cours de ces deux dernières années au même titre que le suivi sanitaire des produits de la pêche.

La pêche artisanale et côtière a également bénéficié d'un important programme de modernisation visant en particulier le développement et la mise à niveau du capital humain, le renforcement des infrastructures et des moyens de production ainsi que le développement des chaînes de valeur.

Dans le cadre de la mise en œuvre du ProPEP, un projet de développement de la pêche continentale a été mis en chantier à Mahmouda (Hodh Echarghi) en vue de contribuer au renforcement de la sécurité alimentaire et à la lutte contre la pauvreté.

Renforcement des infrastructures

Le renforcement des infrastructures portuaires et de pêches a donné un nouvel essor aux activités de pêche en Mauritanie au cours de ces deux dernières années, amélioré la production et contribué de façon significative à l'émergence et au développement d'une flotte nationale digne de ce nom.

Ces efforts d'équipements portiers ont concerné entre autres actions les sites suivants :

- L'opérationnalisation du Port de N'Diogo et son intégration aux réseaux routier et électrique ;
- Le Port de Tanit est érigé en pôle de développement ;
- La modernisation du marché de poisson de Nouakchott ;
- Le pôle de développement du PK 28 est opérationnel ;
- La capacité nationale de construction navale se renforce pour accompagner la croissance de la demande en embarcations.

Gestion des principales pêcheries

Depuis la fin des années 70 le secteur de la Pêche a été marqué par cinq politiques sectorielles qui ont été élaborées et mises en œuvre, présentant

un dénominateur commun repris dans deux axes récurrents d'intervention : la gestion durable des ressources halieutiques et la meilleure intégration à l'économie ainsi que l'optimisation de la rente.

Il faut dire que de tels objectifs sont difficiles à mesurer ou réaliser sur un laps de temps et sont très souvent restées inachevées. La réalisation de l'intégration de la pêche à l'économie nationale, en particulier, demeure bien en dessous des aspirations.

A l'heure actuelle, les mesures techniques de gestion appliquées en Mauritanie qui ont donné de bons résultats satisfaisants sont, entre autres :

- La poursuite plus rigoureuse de l'instauration de repos biologique de 3 mois comme mesure de réduction de l'effort de pêche ;
- L'application du maillage de 70mm comme taille minimale du chalut de fond ;
- L'interdiction de la capture, de la détention et de la vente d'espèces de poulpe ou de poissons infé-

rieure à la taille de première capture autorisée sur la base des recommandations scientifiques ;

- L'élargissement des zones interdites au chalutage pour protéger les zones de reproduction et donc l'interdiction de la pratique du chalutage dans les zones de moins de 20 m de profondeur ;

- La vérification et le contrôle des caractéristiques techniques des navires ;

- L'instauration de trois réserves naturelles : la réserve du Parc national du banc d'Arguin (PNBA) d'une superficie de plus de 27.000 Km², soit plus de 60% des zones de moins de 20 m de profondeur du plateau continental, la réserve satellitaire du cap blanc et la réserve du Diawling, au sud à l'embouchure du fleuve Sénégal.

- Une fermeture saisonnière pendant les périodes de ponte ;

- Taille de première capture pour le poulpe 500 g et la fixation des minima de taille des autres espèces ;

- Renforcement de la surveillance des pêches .

L'ensemble de ces efforts de mise en œuvre du Programme du Président de la République ont permis d'améliorer de façon substantielle les mesures prises depuis Août 2010 et d'arriver, pour les neuf premiers mois de l'année 2020, à une production de 900 mille tonnes dont deux tiers exportées ; le secteur contribue ainsi à hauteur de 5% du Produit Intérieur Brut et de 18% DU Budget de l'Etat et crée près de 60 000 emplois directs.

Dans son discours devant le Parlement, le Premier Ministre a souligné que « la dynamique de modernisation du secteur des pêches et de maximalisation de ses retombées économiques se poursuivra en 2021. A cet effet, le cadre incitatif au développement des industries de transformation des produits de la pêche sera renforcé et un crédit maritime en place en vue de contribuer, entre autres, au développement d'une flotte nationale performante ».

MESURES PRIORITAIRES

- Favoriser l'augmentation des capacités de stockage pour débarquer à la fin du mandat plus de 90% des quantités pêchées ;
- Introduire la concurrence dans le processus d'attribution des licences de pêche ;
- Favoriser la transformation et la création de la valeur ajoutée ;
- Créer un régime fiscal spécial au niveau des ports, notamment celui de Tanit ;
- Construire le Port de pêche du PK 28 ;
- Acheter la construction du Port de N'Diogo ;
- Construire quatre nouveaux points de débarquement aménagés dans les villages Imraguens ;
- Augmenter la cadence de production des bateaux type ;
- Mettre en place un Fonds de financement de la pêche artisanale ;
- Réformer la SMCP pour réguler efficacement le marché.

Secteur des pêches :

Des dynamiques de protection, d'exploitation et de valorisation en pleine mutation

Hamada Mouhamed Saleh

Avec une façade maritime de 720 km de long et une zone économique exclusive (ZEE) de 200 miles et plus de 234 000 km², la Mauritanie jouit d'un capital maritime naturel appréciable que reflète le volume moyen des captures de 900 000 tonnes par an sur un potentiel de captures permises estimé à près de 2 000 000 de tonnes.

L'évolution du secteur des pêches et de l'économie maritime a été marquée par une série de processus de réformes qui ont commencé depuis la prise de conscience aux premières années de l'indépendance et une volonté à l'époque de lui faire jouer un plus grand rôle dans le développement économique et social du pays.

Progressivement, le secteur a été ouvert aux investisseurs locaux et possibilité leur a été donnée de constituer des sociétés de pêche mixtes et d'affréter des bateaux étrangers, avant que n'apparaisse un embryon de flotte privée nationale.

En dépit de l'intervention de l'Etat, y compris à travers les financements publics, les retombées du secteur sur l'économie nationale sont restées très limitées.

C'est depuis la création de la Société Mauritanienne de Commercialisation de Poisson (SMCP) que le prélèvement des taxes à l'exportation et le rapatriement des devises a permis de mieux maîtriser les données sur les aspects de production, de contribuer aux recettes publiques et d'alimenter les comptes en devises offrant ainsi de plus grandes possibilités d'importation.

Cette évolution s'est faite quasiment en dents de scie à force de sédimentations de nombreuses politiques, de prise en compte d'intérêts particularistes et, souvent, dans l'incohérence et l'improvisation, n'offrant aucune lisibilité ni assurance pour l'investissement et ne prenant pas le temps de penser aux avantages des choix faits de donner des résultats probants. De la politique des licences libres à la stratégie de gestion responsable des ressources halieutiques au service d'un développement intégré et durable beaucoup de chemin a été parcouru.

Des ressources importantes sous la coupe de menaces persistantes

Le potentiel en ressources maritimes nationales est indéniablement l'un des plus importants de la région, mais ces ressources se sont considérablement dégradées au cours des décennies précédentes tant du fait des visions à court terme, des politiques de gestion et des systèmes d'exploitation que des facteurs climatiques et économiques.

L'affaiblissement cyclique des upwellings, les



changements des conditions océanographiques, l'effort de pêche de plus en plus important et la forte demande conjoncturelle sur la farine et l'huile de poisson produites par les usines FHP affectent le potentiel en ressources maritimes.

La production d'un seul kilogramme de farine de poisson, nécessite pas moins de 4 à 5 kilogrammes de poisson. Aujourd'hui, ce sont plus de trente d'usines FHP qui sont opérationnelles et dont les volumes d'exportation traduisent des quantités énormes de poisson traitées par cette filière qui, néanmoins, crée une valeur ajoutée relative et des emplois, pour leur plupart, saisonniers et non qualifiés.

Les petits pélagiques qui constituent actuellement près de 90 % des captures sont les plus menacés. En 2018, leur volume de capture a atteint plus de 1,14 millions de tonnes pour, seulement, 40 % de la valeur des débarquements.

Parmi les activités littorales, la pêche artisanale est l'une des plus anciennes et qui reste, encore aujourd'hui, des plus visibles pour les populations riveraines. Elle est aussi une de leurs principales sources d'emploi et de revenus au niveau local.

La branche artisanale fournit actuellement plus de 80 % des emplois du secteur. Son organisation, en fonction de la saisonnalité des différents métiers

pratiqués, lui confère cependant une grande capacité d'adaptation et d'évolution en fonction des contraintes environnementales (réglementation, marché, etc.). Bien que ses captures soient évaluées à seulement 10 % du total des prises en Mauritanie, leur disparité en espèces et en volume indique que son rôle économique est beaucoup plus élevé que ne le suggère la part de l'activité dans le tonnage total.

Globalement, le secteur des pêches contribue à hauteur de 8,9 milliards MRU aux recettes budgétaires directes, procure plus de 750 millions de \$ US des recettes en devises du pays et contribue pour 0,8 milliards MRU à la création de la richesse nationale.

Il crée également plus de 60 000 emplois directs et des dizaines de milliers d'autres emplois indirects. Par les revenus qu'il génère et la disponibilité d'une source d'alimentation de proximité, il contribue considérablement à la lutte contre la pauvreté et à la sécurité alimentaire.

Les quantités pêchées en 2018 ont atteint plus de 1,5 millions de tonnes toutes espèces confondues, principalement en raison de la forte croissance du secteur pélagique, faisant de notre pays l'un des premiers producteurs de poisson dans le monde.

C'est sur les espèces du petit pélagique que s'exerce aujourd'hui le plus important effort de pêche ; une pression qui va de plus en plus s'accroître en raison de la forte demande actuelle sur la farine et l'huile de poisson.

Les eaux de la ZEE mauritanienne sont caractérisées par une diversité ichthyologique importante comportant 600 espèces répertoriées dans les captures dont plus de 200 espèces commercialisables, selon le ministère des Pêches et de l'Economie maritime. Les ressources sont classées, en ressources démersales (céphalopodes, crustacés et poissons) et en ressources pélagiques (petits pélagiques et thonidés). Le potentiel exploitable est estimé à 1,8 million de tonnes par an.

Les ressources démersales qui se trouvaient dans une situation de pleine exploitation à surexploitation, montrent des signes de redressement. Ce redressement est le résultat notamment de l'application de mesures de gestion prises par l'Etat mauritanien avec l'objectif de préservation des stocks selon la même source qui fait état d'une évolution positive de la situation du stock de poulpe, espèce stratégique, qui est passée en 2010, d'un niveau de surexploitation à un niveau de pleine exploitation. Egalement, les indices d'abondance de plus d'une vingtaine d'autres espèces ont évolué à la hausse; autre facteur rassurant sur l'état de la ressource que conforte l'état d'exploitation durable des ressources pélagiques (côtières et hauturières), transfrontalières ou chevauchantes, à l'exception de la sardinelle ronde et des chinchards qui sont en situation de surexploitation.

Les stocks de petits pélagiques exploités en Mau-

ritanie sont caractérisés par leur migration saisonnière entre les différents pays de la sous-région selon leur affinité biogéographique. Ils sont donc exploités successivement par plusieurs flottilles dans les zones des différents pays nord-ouest africains. Il s'agit par conséquent de stocks partagés dont la gestion durable nécessite des efforts de concertation entre les différents pays.

Les politiques de pêche étant du ressort de la souveraineté nationale de chaque pays, il n'est pas toujours aisé de concilier l'intérêt national qui dicte de faire profiter au mieux son pays d'une ressource si

mouvante avec celui d'un comportement transnational de solidarité pour une préservation commune de la ressource.

Du fait de la dimension transnationale des stocks de pélagiques, les potentiels estimés se réfèrent à toute la zone dans laquelle migrent les stocks, et leur évaluation et aménagement nécessite une action concertée au niveau sous-régional.

Le diagnostic établi par le groupe de travail de l'IMROP, tenu en février 2010, évalue le potentiel global pouvant être pêché en Mauritanie à plus de 1,3 million de tonnes de pélagiques.



La SMCP, une interface de promotion à l'exportation

Créée en juin 1984, la Société Mauritanienne de Commercialisation de Poisson (SMCP) est une société d'économie mixte. Le siège social est à Nouadhibou. La SMCP a deux représentations, l'une à Nouakchott et l'autre à Las Palmas. Elle est détentrice de la certification qualité ISO 9001. Elle est investie du monopole d'exportation des produits halieutiques congelés, pêchés dans les eaux sous juridiction mauritanienne et soumis à l'obligation de débarquement.

Ses principales missions sont :

- la commercialisation et l'exportation des produits halieutiques et la promotion de ces activités,
- la valorisation du produit, sa promotion, et sa traçabilité,
- le rapatriement des montants en devises de la vente des produits,
- le prélèvement des droits et taxes liés à l'activité,
- et tout autre objet annexe.

En corollaire à son objet ci-dessus défini, la société peut assurer en outre, l'appui au secteur de la pêche, à travers notamment :

- La promotion de la pêche artisanale,
- Le crédit maritime,
- La mobilisation des financements et la construction, la réhabilitation ou la gestion d'infrastructures de soutien au secteur,
- Le développement de partenariats stratégiques dans les domaines relevant de son objet.

Depuis sa création, la SMCP est l'unique exportateur de produits halieutiques congelés soumis à l'obligation de débarquement.

Elle commercialise, environ, 50.000 tonnes par an de poissons congelés à bord et à terre.

Il s'agit de la production d'environ 74 chalutiers, et de 46 usines à terre.

Avec une capacité de stockage 10 000 Tonnes (espace de froid de 8 frigos et 20 unités de traitements à Nouadhibou)

Elle a pour objectifs de :

- Garantir la commercialisation du poisson mauritanien aux meilleurs prix,
- Protéger les pêcheurs mauritaniens et particulièrement ceux de la pêche artisanale des effets négatifs des fluctuations du marché international de poisson,
- Appuyer les services de transformations conformément aux critères mondiaux et aux exigences du marché international,
- Développer la valeur ajoutée et faciliter l'intégration du revenu de la pêche au cycle économique national,
- Retenir les taxes fiscales et parafiscales,
- Développer une expérience nationale dans les domaines du traitement et de la commercialisation,
- consolider la position des pêcheurs mauritaniens et leur unification suivant des critères qui leur préservent leurs intérêts,
- promouvoir et développer la pêche artisanale.

La SMCP procède au suivi du marché international ; elle s'informe ainsi de manière régulière sur l'évolution des prix, de la parité Yen/US et Euro/US dollar, le mouvement des stocks au niveau des principaux marchés, notamment le Japon, l'Espagne, l'Italie ; elle suit également le niveau de la production chez ses voisins immédiats avec lesquels elle partage la clientèle, en l'occurrence le Maroc et le l'Espagne.

La SMCP intervient activement sur le plan national et international au niveau de tous les forums du secteur pour promouvoir les produits halieutiques nationaux, notamment les différentes éditions du festival du patrimoine de la pêche maritime et les expositions de produits halieutiques.

Plusieurs espèces marines non exploitées ou peu exploitées, de différentes catégories, peuvent faire l'objet de mise en valeur ouvrant de nouvelles perspectives de développement et soulager la pression sur les stocks comme les petits pélagiques dont certains sont déjà surexploités (sardinelle ronde, chinchards). Il s'agit des mésopélagiques qui regroupent plus de 100 espèces dont le potentiel est impressionnant et se chiffre à des millions de tonnes, des calamars du large, des stocks profonds (merlus noirs, crevettes), des praires où des potentialités sont localisées au large du Banc d'Arguin ainsi que les thons côtiers, les thons hauturiers exploités de façon irrégulière ou même accessoire pour les premières espèces.

Actuellement, les capacités de recherche sont focalisées principalement sur le suivi d'une partie des ressources telles que les céphalopodes, quelques crustacés et les principales espèces pélagiques qui sont suivies dans les cadres multilatéraux du COPACE (petits pélagiques) et de l'ICCAT (thonidés) auxquels la Mauritanie participe pleinement. D'autres espèces non moins importantes sur le plan éco-biologique, économique et social ne font pas l'objet d'un suivi régulier comme certaines espèces démersales, la courbine, le mullet, etc.

L'environnement marin de la ZERM continue d'être encore relativement « sain », si l'on se réfère au faible niveau de pollution aquatique et de dégradation des biotopes, et à la faible occupation actuelle du littoral. Le développement de nouveaux usages de l'espace maritime nécessite toutefois, la mise en place de mécanismes de régulation adaptés et le renforcement d'une gestion plus intégrée des espaces et territoires marins côtiers et hauturiers.

Aux menaces et pressions d'origine anthropique sur l'environnement marin, s'ajoutent également les risques et les impacts potentiels liés aux changements climatiques, qui s'expriment fortement dans la dynamique côtière, notamment en zone Sud du



littoral mauritanien. L'ensemble de ces évolutions requiert de nouvelles dispositions institutionnelles et juridiques pour une gestion durable et responsable du patrimoine marin et côtier, et surtout, un suivi de près de l'évolution de l'état de la ressource et un respect rigoureux des dispositions légales et réglementaires en matière de protection et de préservation des ressources halieutiques.

Les ressources halieutiques constituent un patrimoine national dont la préservation et la gestion durable, sur la base des meilleurs avis scientifiques disponibles, constitue une priorité de l'Etat mauritanien. C'est ainsi que depuis 2015, le système de gestion par quota, qui constitue une innovation en termes de gestion et d'aménagement durable, a été appliqué en Mauritanie pour les principales pêcheries (crevettes, langoustes, céphalopodes, principales espèces démersales et petits pélagiques).

Ce nouveau système de gestion constitue une avancée majeure vers l'atteinte de l'objectif de durabilité de nos ressources halieutiques. En plus des efforts déjà fournis, certaines améliorations restent à apporter en vue de renforcer l'efficacité de ce système de gestion. Il s'agit notamment de l'amélioration des méthodes de fixation des TAC, de l'affinement

des procédures d'allocation des quotas, du respect strict de l'application des quotas et de la gestion des capacités de pêches, particulièrement pour le segment de la pêche artisanale et le quota collectif qui lui est alloué.

Un rééquilibrage des pêcheries, facteur de soutenabilité de l'effort de pêche

Les pêcheries mauritaniennes se caractérisent par une grande diversité écologique (domaines côtiers, du plateau et du talus), biologique (diversité des espèces), technique (plusieurs techniques de pêche et de traitements des produits), économique et sociale (systèmes hauturiers, côtiers et artisanaux, nationaux et étrangers) et politique (mécanismes d'allocation des ressources).

L'exploitation des ressources halieutiques en Mauritanie est réalisée par des flottes de pêche artisanale (PA), côtière (PC) hauturière (PH), tant pélagiques que démersales.

L'effort de pêche, des différents segments nationaux, est orienté principalement vers les espèces démersales de haute valeur marchande (poissons de fonds, céphalopodes, crustacés) destinées à l'exportation.

La pêche artisanale est composée actuellement de 9000 embarcations dont 6200 ont bénéficié d'une licence de pêche au titre de l'année 2019. Elle est à l'origine des 2/3 des captures du poulpe en 2018, du 1/10 des prises de petits pélagiques et des 2/5 des débarquements des poissons démersaux.

La flotte hauturière en activité est composée de 204 navires, dont 134 battant pavillon mauritanien y compris 76 congélateurs agréés aux normes sanitaires de l'UE. La flotte nationale, assez vétuste dans son ensemble, arrive difficilement à faire face aux enjeux actuels en matière de préoccupations environnementales, économiques et sociales. L'immobilisation de ces navires en rade est plutôt la règle. Les captures déclarées par le segment hauturier tous pavillons confondus s'élèvent à environ 543 000 tonnes en 2018, soit un accroissement de 53 % par rapport à 2015. La part de la flotte mauritanienne dans ces captures est faible, ne dépassant pas 7 % des captures totales du segment hauturier.

La pêche côtière a montré l'évolution la plus spectaculaire en termes de captures, passant de 301 337 tonnes en 2015 à 747 150 tonnes en 2018.





Les petits pélagiques représentent plus de 98 % de ce total. Deux espèces, les sardinelles rondes et la sardine, contribuent en moyenne à environ 80 % de l'ensemble de ces captures. La sardine, qui se trouve à sa périphérie de distribution sud, a représenté un peu moins de 50 % des débarquements en 2018. Cet accroissement sensible de la production est une conséquence de l'augmentation des besoins pour l'approvisionnement des unités de production de la farine et l'huile de poisson dont la capacité théorique installée est considérable.

On note que plus de 2/3 du volume de production totale sont pêchés dans la partie nord de la ZHEM aussi bien pour le segment artisanal, côtier qu'hauturier. Cette situation serait appelée à évoluer progressivement avec l'opérationnalisation en cours du port de Tanit, à 60 Km au nord de Nouakchott et plus tard ceux de N'Diogo et du Pk 28 au sud.

En raison de ses divers et importants apports sur le plan social et économique, la promotion du segment artisanal constitue un élément constant de la stratégie du département des pêches, notamment la professionnalisation des acteurs, la modernisation des outils de production, l'amélioration des conditions de travail à bord, ainsi que la promotion de la diversification des techniques de pêche et des espèces ciblées.

Constat a été fait que depuis la limitation de la pêche du poulpe aux nationaux, ce segment a connu un accroissement appréciable, incompatible avec un développement harmonieux et durable de la pêche. Pour maîtriser les capacités de ce sous-secteur et assurer sa promotion dans de bonnes conditions qui en garantissent la protection et la pérennité.

Machine toute pour protéger la ressource

La volonté de conférer au secteur des pêches un rôle moteur dans l'économie nationale en tant que source durable de croissance et d'emplois a conduit les pouvoirs publics à créer une institution capable de faire respecter les lois et règlements de l'Etat en mer, dans le but de protéger les ressources halieutiques nationales et de contribuer à leur pérennisation.

Ce rôle est dévolu à la garde-côtes mauritanienne qui a pour missions le suivi, le contrôle, la surveil-

lance civile des activités de pêche, la recherche et le sauvetage en mer dans les eaux sous juridiction mauritanienne.

De même, il assure la sécurité des ports et de l'installation offshore, applique les lois et règlements nationaux et les conventions internationales, contribue à la protection de l'environnement en milieu marin et fournit une aide à la navigation.

Une forte présence en mer de la GCM

A cet effet, elle dispose d'un ensemble de moyens dont des patrouilleurs en mer, des vedettes et plusieurs autres embarcations qui lui assurent une forte présence en mer en plus des drones de surveillance, d'une vingtaine d'embarcations rapides, des véhicules tout-terrain, des jets ski et des Quads. En plus de ces moyens mobiles, elle dispose de stations radars et de postes côtiers qui densifient son maillage de surveillance.

Par temps de tempête ou de pluie, que le vent soit en poupe, en proue ou en large, la garde-côtes

mauritanienne accomplit ses missions avec professionnalisme, entrain et détermination.

Une chaîne de valorisation en cascade

Dans un marché du poisson international fortement concurrentiel et avec des décares entraînant de substantielles charges de stockage, les exportateurs ont besoin d'accroître la valeur de leurs produits et de les écouler plus facilement en ayant les plus qualifiées d'accessibilité aux marchés les plus rentables et en vendant aux meilleurs prix du moment.

C'est là qu'intervient la chaîne de valorisation qui commence par la garantie de normes d'hygiène et de salubrité avant la phase de commercialisation.

Même si l'environnement maritime mauritanien est l'un des plus sains au monde, rien n'empêche une altération des produits de pêche au niveau des différentes phases, depuis l'environnement des embarcations jusqu'à l'exportation en passant par la manipulation, l'entreposage, les conditions de stockage et les nombreux autres facteurs aléatoires qui peuvent déprécier la valeur des produits ou simplement les rendre impropres à la consommation.

Pour pallier ces risques, l'Etat a créé des structures chargées de garantir une meilleure valorisation des produits halieutiques.

Le crédit du label mauritanien « salubrité et hygiène »

Pour rendre l'inspection sanitaire des produits de pêche plus efficace et assurer la promotion de leur qualité, décision avait été prise par les pouvoirs publics mauritaniens de créer un organisme dédié spécifiquement à cette mission, en l'occurrence l'ONISPA qui a supplanté l'Institut Mauritanien de Recherches Océanographiques et des Pêches (IMROP) de manière aussi à recentrer les activités de cette dernière institution sur la recherche océanographique.



L'ONISPA s'est vu désormais confiées les missions d'application de la réglementation nationale et internationale relative à la qualité, à l'hygiène et à la salubrité des produits, des établissements et des zones de production ; l'organisation et l'exécution des opérations de contrôle et d'inspection des produits, des établissements et des zones de production et la fourniture d'avis techniques et scientifiques à l'autorité nationale compétente en matière de qualité, d'hygiène et de salubrité des établissements des produits et des zones de production.

Il contribue par conséquent à la création d'un label national de qualité commerciale et hygiénique, veille au respect des normes nationales et internationales, identifie et communique sur les risques sanitaires des produits de pêche.

Par ailleurs, l'ONISPA élabore les méthodes et procédures de contrôle et d'inspection des produits, des installations et des intrants, délivre les certificats sanitaires pour les produits expédiés à l'intérieur et à l'extérieur et évalue les établissements de pêche pour l'obtention ou le retrait de l'agrément sanitaire.

L'ONISPA qui jouit de l'autonomie financière et de l'indépendance scientifique requise satisfait entièrement aux standards internationaux exigés aux organismes de gestion de la sécurité sanitaire des aliments.

La création de l'ONISPA s'inscrit dans la droite ligne de la politique et des objectifs stratégiques du gouvernement dans le domaine des pêches et vise comme objectif à valoriser les captures par l'amélioration de la qualité des produits et leur compétitivité par la mise aux normes internationales des installations et des processus notamment. Elle s'inscrit également dans un contexte de réformes institutionnelles marqué par la mise en place d'une stratégie pour le secteur des pêches et l'affinement du cadre juridique le régissant afin qu'il contribue de manière significative à l'économie nationale.

Fonction stratégique par essence dans le dispositif du développement du secteur des pêches, la gestion de la sécurité sanitaire des produits de la pêche, permet de renforcer la compétitivité des produits halieutiques mauritaniens et facilite par conséquent leur accès aux marchés internationaux qui deviennent de plus en plus exigeants en matière de contrôle sanitaire et de qualité des produits.

Les récentes supputations sur une éventuelle première contamination au covid-19 à partir de poisson importé et qui ont beaucoup alimenté la rumeur, en disent long sur les facteurs sanitaires qui peuvent affecter les produits alimentaires de façon générale et mettre en péril la pérennité d'un secteur de production stratégique.

Aux fins de renforcer le contrôle sanitaire et l'amélioration de la qualité des produits de pêche, le dispositif de contrôle sanitaire a été mis à niveau afin de lui permettre d'étendre ses activités de contrôle à la fois aux produits mis en consommation sur le marché national sur toute l'étendue du territoire national et aux productions destinées à l'exportation.



Parallèlement les acquis normatifs relatifs, entre autres, aux normes ISO 17025 et 17020, a été consolidé par le maintien et l'extension des accréditations en couvrant toutes les activités des laboratoires et des services de l'inspection, la mise en place d'un processus de labellisation basé sur l'hygiène et les procédures normalisées de production, afin de promouvoir la qualité des produits, ainsi que par le suivi sanitaire du milieu marin et des zones de production conchylicole.

Cette initiative qui est intervenue ultérieurement à la mise en place de l'ONISPA, le réconforte dans sa mission régalienne et dans son rôle d'outil technique du ministère chargé des pêches.

Un système d'inspection sanitaire performant

La fiabilité des prestations rendues par l'ONISPA résulte des efforts considérables consentis pour la mise à niveau de ses ressources humaines et pour l'amélioration de ses moyens financiers, techniques. Elle résulte aussi des procédés d'analyses et d'expertises adoptés et des démarches entreprises auprès des institutions internationales d'accréditation. Ces initiatives et démarches ont abouti à faire de l'ONISPA le leader incontestable de l'inspection sanitaire et de l'analyse en laboratoire en Mauritanie.

Un solide socle infrastructurel

Les infrastructures de débarquement sont localisées au niveau de Nouadhibou Etablissement du Port de la Baie de Repos (EPBR) et Port autonome de Nouadhibou (PAN) et à Tanit.

En dehors de ces ports, des quantités importantes sont débarquées dans des sites qui ne disposent pas d'infrastructures adéquates. Il s'agit du marché au Poisson de Nouakchott, du PK 28, du PK93, du PK144 et de N'Diogo en plus des villages Imraguen. L'EPBR a connu une extension de sa capacité d'accueil qui reste très en deçà des besoins actuels des segments de la pêche artisanale et côtière du fait de la concentration de la flotte dans la partie nord de la ZEE. Ce port, dimensionné pour une capacité d'accueil d'environ 1500 pirogues, concentre actuellement plus du triple de sa capacité.

Le Port Autonome de Nouadhibou a été sécurisé et étendu en 2010 avec l'enlèvement des épaves obstruant l'accès, l'amélioration des conditions de sécurité aux normes ISPS ; la nouvelle extension de son quai de commerce a été achevée. Les

opérations de débarquement/transbordement des chalutiers pélagiques hauturiers se déroulent toujours majoritairement au mouillage en rade, avec des conditions techniques de manutention et de contrôle par la GCM peu efficaces.

Il est à noter qu'un important programme d'appui aux infrastructures existantes à l'EPBR et au PAN est en cours de mise en place et devra être achevé au courant de 2021, notamment avec l'aménagement des halles à marée.

En dehors des ports de Nouadhibou et du marché au poisson de Nouakchott, aucun autre point de débarquement ne se trouve dans un lieu disposant d'un raccordement aux réseaux électrique et d'eau courante, ce qui en rajoute aux difficultés de développement du secteur des pêches maritimes. De la même manière, en dehors de ces deux villes et du Port de Tanit aucun autre pôle de développement, ou site de pêche n'est connecté aux réseaux routiers principaux par des bretelles bitumées, ce qui limite aussi la fluidité du transport des produits de qualité vers les principaux centres urbains et les possibilités d'exportation par voie terrestre ou aérienne.

Il est à souligner que la conception et la réalisation des infrastructures consacrées au secteur des pêches est faiblement ancrée au niveau du ministère des Pêches et de l'Economie maritime (MPHEM), ce qui explique certaines inadaptations constatées en rapport avec les possibilités d'accueil des navires et embarcations de pêche artisanale et de conception des halles et d'emplacements des activités connexes.

Si le Port autonome de Nouadhibou a été considérablement modernisé avec une offre de services adaptée aux besoins de la flotte hauturière et côtière démersale, les capacités d'accueil et de services pour la flotte hauturière et côtière ciblant les petits pélagiques demeurent insuffisantes comparativement au potentiel de la Zone Economique Exclusive Mauritanienne (ZEEEM).

Déjà, l'Etablissement du Port de la Baie de Repos est en situation de saturation du fait de la forte concentration de l'activité de pêche artisanale au niveau de Nouadhibou qui résulte de l'absence d'infrastructures et services liés à la pêche dans la zone sud du littoral empêchant la décongestion de la partie nord de la ZEE pour la pêche artisanale.

L'ONISPA, un outil d'excellence pour le développement du secteur

Placé sous la tutelle du ministère des Pêches et de l'Economie Maritime, l'Office national d'inspection sanitaire des produits de pêche et d'aquaculture (ONISPA) a pour missions d'application de la réglementation nationale et internationale relative à la qualité, à l'hygiène et à la salubrité des produits, des établissements et des zones de production ; Il effectue, dans ce cadre des opérations de contrôle et d'inspection des produits, des établissements et des zones de production et la fournit des avis techniques et scientifiques à l'autorité nationale compétente en matière de qualité, d'hygiène et de salubrité des établissements des produits et des zones de production. Par ailleurs, l'ONISPA élabore les méthodes et procédures de contrôle et d'inspection des produits, des installations et des intrants, délivre les certificats sanitaires pour les produits expédiés à l'intérieur et à l'extérieur, et évalue les établissements de pêche pour l'obtention ou le retrait de l'agrément sanitaire.

L'ONISPA est présent dans le contexte actuel, à Nouadhibou où se trouve son siège social et à Nouakchott où il dispose d'une représentation. Il a, également, une Antenne à Rosso. Au niveau de ces sites, il dispose de services administratifs et techniques équipés de laboratoires d'inspection sanitaire.

Le système d'information, d'analyses chimiques et d'analyses microbiologiques, informatisé de l'ONISPA (SIIO) mis en œuvre, depuis 2017, est une application web qui prend en charge la quasi-totalité des activités de l'ONISPA à savoir :

- La gestion et le suivi des établissements et navires de pêche agréés : cette fonctionnalité permet d'éditer les rapports d'inspection, la liste des établissements à jour, le suivi de l'état sanitaire et l'archivage des données de chaque établissement de pêche ;

- La certification des produits : cette fonctionnalité permet d'éditer les notes d'inspection, l'enregistrement des données liées au certification sanitaire, son édition, l'archivage des données pour des fins statistiques des exportations et autres.

Grâce à cette fonctionnalité, l'ONISPA fournit des données d'exportations exhaustives. Ces données sont communiquées au MPEM mensuellement à travers le Comité de pilotage de la mise en œuvre de la stratégie 2020-2024 et du Comité Technique des Statistiques du MPEM

- La gestion des activités de laboratoires : cette fonctionnalité permet l'enregistrement et la codification des échantillons, l'enregistrement des résultats d'analyses et l'édition des bulletins d'analyses.

D'autre part, il devra permettre la gestion des stocks, la gestion et l'archivage des protocoles d'analyses, le suivi des immobilisations au niveau des laboratoires conformément au référentiel ISO 17025 auquel nos laboratoires sont agréés.

L'avènement du SIIO permet aux inspecteurs et analystes de l'ONISPA d'effectuer les tâches quotidiennes en temps réel.

Le système permet de retracer l'historique des activités effectuées par chaque inspecteur/analyste et les résultats sont exportables vers le pack MS office pour traitement et analyses sans contraintes.

Les côtes mauritaniennes renferment d'importants gisements sauvages de coquillages dont les mollusques bivalves (praires, moules, couteaux, etc.) et divers autres fruits de mer : gastéropodes marins (escargots,



cymbium), tuniciers (oursins de mer, etc.).

Avant l'entrée en vigueur de la directive 91/402, en janvier 1995, des praires étaient exportées de la Mauritanie (Nouadhibou) pour la France. Ces exportations ont été interrompues à l'entrée en vigueur de ladite directive.

L'Etat mauritanien, conscient de l'importance que revêt la mise en valeur du potentiel conchylicole, a assigné à l'ONISPA l'objectif de faire aboutir ce processus.

Les résultats des essais conduits sur les huîtres au niveau du site de la Baie de l'Étoile ont donné de bons résultats. En effet, sur le plan de la croissance, le temps d'attente de la taille commerciale est divisé par 3 par rapport à celui de la France. Le taux de mortalité est très faible, près de 3 %. La surveillance aussi bien des biotoxines que des micro-organismes n'a pas révélé de non-conformités majeures.

L'autorisation d'exporter les mollusques bivalves n'a pas été obtenue à la suite des deux visites d'inspection de l'OAV. Néanmoins, un capital très important d'enseignements et d'expériences a été acquis : compétences du personnel technique, réglementation à jour, laboratoires accrédités à la norme ISO 17025, système d'inspection accrédité à la norme ISO 17020, acquisition de nouveaux équipements très performants pour la réalisation d'analyses de pointe, monitoring des zones de production et du milieu marin, réalisation d'un état de référence du niveau des micro-contaminants dans le littoral mauritanien.

L'ONISPA est structuré en départements et services administratifs (logistique, comptabilité, qualité) et techniques (inspection sanitaire, laboratoire d'analyse). Cette organisation qui répartit les tâches au sein de l'organigramme de manière cohérente et équilibrée vise à garantir l'efficacité des services et prestations rendus et l'optimisation des résultats obtenus au terme de la réalisation de ces missions.

Le personnel technique et administratif en service au niveau de l'ONISPA compte 115 employés disposant des profils et des compétences nécessaires à la réalisation des missions et tâches administratives et techniques rentrant dans ses attributions.

Sur le plan financier, l'ONISPA est doté d'un budget autonome alimenté par les subventions de l'Etat et du concours des partenaires techniques et financiers (BU, JICA, Coopération espagnole, etc.). En plus de ces sources de financement, il dispose de ressources propres provenant des services et prestations rendus à une clientèle qui devient de plus en plus importante en

raison des moyens dont dispose l'établissement pour réaliser des expertises et des analyses de laboratoire fiables.

Dès sa création, l'ONISPA s'est attelé à la réalisation des trois grands chantiers que sont la mise en place d'un système d'inspection sanitaire performant et d'un système d'information informatisé et l'obtention de l'agrément sanitaire pour l'exportation des mollusques bivalves. La mise en place du management qualité a abouti aux accréditations des laboratoires de l'ONISPA selon la norme ISO/CEI 17025 en 2013, et de son système d'inspection selon la norme ISO/CEI 17020, en 2016. La Mauritanie est le 2ème pays africain à obtenir l'accréditation ISO/CEI 17020 pour ses services d'inspection, après l'Afrique du Sud.

Ces accréditations ont eu des effets positifs sur le fonctionnement de l'ONISPA, sur le Département des pêches et sur l'économie nationale.

Au niveau de l'ONISPA, l'impact constaté se trouve au plan de l'organisation du travail et de la bonne répartition des tâches entre les services ainsi que la gestion des dossiers et la circulation de l'information au sein de l'organisation. De même, il a été constaté à travers l'amélioration nette des compétences et des aptitudes techniques et professionnelles du personnel dans le domaine de l'auto-évaluation, de l'audit et de l'expertise.

Au niveau du Département des pêches, le système du management qualité a permis une bonne articulation de la mission de l'ONISPA avec les objectifs stratégiques du Ministère dans le domaine des pêches ainsi que l'engagement de plus en plus important du Département en faveur de l'ONISPA, de ses approches et de ses objectifs.

Aussi, sur le plan de l'amélioration de la qualité des produits et de leur compétitivité, les approches de l'ONISPA sont devenues une source d'inspiration pour de nombreux opérateurs qui ont introduit le management qualité au sein de leurs entreprises. Le recours à ce système a permis à certains d'entre eux d'obtenir des certifications nécessaires facilitant l'accès de leurs produits à tous marchés (ISO 22000, IFS, GMP+).

En plus, ces accréditations ont créé une relation de confiance entre les autorités compétentes des pays importateurs et celles de la Mauritanie.

HMS
(Source : ONISPA)

L'IMROP :

Une référence scientifique mondialement reconnue et sollicitée

L'Institut Mauritanien de Recherches Océanographiques et de Pêche, est un organisme à vocation scientifique et culturelle. Bras scientifique du département des pêches et de l'économie maritime, il bénéficie de l'accumulation de plus de 70 années d'expérience en matière de recherche par le Laboratoire des Pêches, devenu, en 1978, le Centre National de Recherches Océanographiques et des Pêches (CNROP), et de celle de son propre parcours.

Dans le cadre de ses objectifs, l'IMROP met à la disposition de l'Etat les capacités nécessaires à l'élaboration d'avis scientifiques pour l'aménagement et le développement des pêches durables. Il réagit aux stratégies nationales du développement du secteur promulguées par le gouvernement.

Outil indispensable à une meilleure connaissance de la ressource, de son comportement et de son évolution ainsi que de l'environnement maritime, l'IMROP est l'instrument scientifique de mesure des paramètres du système des pêches dont il est la mémoire. Il développe des analyses fondamentales pour la compréhension des

phénomènes, qui permettront de répondre aux questions posées par ces différents interlocuteurs.

En d'autres termes, l'institut analyse les différents déterminants (biologiques, environnementaux, techniques et socio-économiques) du secteur afin d'évaluer les différentes stratégies d'aménagement et de développement envisageables pour garantir une exploitation durable des ressources halieutiques maritimes et continentales, une valorisation accrue de la production nationale, un environnement marin sain et une meilleure rentabilisation de l'investissement.

Une base fiable pour la planification

Sur la base d'un plan quinquennal régulièrement établi, validé par le Conseil scientifique et adopté par le gouvernement, et décliné en plans annuels, l'IMROP conduit une série d'activités permettant l'atteinte des objectifs du secteur.

Structuré par thème, ce plan pose les bases scientifiques de l'aménagement et du développement et offre les options fondamentales, en conformité avec les objectifs et les priorités de la stratégie nationale dans le domaine des pêches et de l'économie maritime.

Les plans et programmes de recherches validés vont être exécutés à travers trois paquets de re-

cherches scientifiques transversaux portant sur les écosystèmes aquatiques et usages qui étudient les écosystèmes marins mauritaniens et les services qu'ils procurent ainsi que l'impact des usages ; les ressources halieutiques et l'environnement en faisant les diagnostics de l'état des ressources et leurs impacts en relation avec l'environnement et les écosystèmes et le systèmes d'exploitation et aménagement des pêcheries, décrivant la dynamique des pêcheries. Il fournit ainsi toutes les données et informations pour éclairer le processus de décision en faveur d'une gestion durable.

Dans ce cadre, il dispose d'un système régulier de suivi des pêcheries et de manière particulièrement rapprochée pour les céphalopodes sur lesquels s'exerce un effort de pêche important. L'institut conduit des études et des campagnes scientifiques, collecte et compile les données paramétriques de l'environnement marin et des ressources, procède à l'analyse des données sur les ressources et l'environnement maritime.

L'IMROP fournit également un diagnostic fiable à travers des campagnes scientifiques régulières, organisation des groupes de travail scientifiques périodiques, réalise une description dynamique des pêcheries, permet une bonne connaissance de l'exploitation et de l'état de l'environnement marin (Océanographie physique, suivi pollution et suivi microalgues toxiques) et assure un suivi régulier





de la production, des échouages.

A son actif, on compte notamment des bases de données thématiques historiques sur l'environnement et les ressources (séries), des moyens navigants fonctionnels, des expertises scientifiques de haut niveau, une présence sous régionale et internationale active et des publications scientifiques et techniques qui sont autant de références pour les décideurs que pour les chercheurs nationaux et étrangers.

L'institut organise régulièrement des campagnes « terre-mer » de suivi (évaluation, mégafaune et avifaune, échouages), procède à une évaluation de l'apport du secteur des pêches dans l'économie nationale et assure un suivi socioéconomique des mesures et plans d'aménagement et met constamment à jour l'atlas hydrologique.

Aujourd'hui, l'IMROP est mondialement reconnue comme une référence scientifique dans son domaine d'intervention et de nombreux pays font appel à son expertise. C'est ainsi qu'il a aidé des pays amis à organiser leurs forums scientifiques et contribué à l'évaluation de leurs stocks et à plusieurs de leurs projets scientifiques dans le domaine océanographie et de la pêche.

Des moyens de recherche performants

Pour exécuter ses missions, l'IMROP dispose de deux navires de Recherches « Al Awam » pour les eaux profondes pouvant transporter 10 scientifiques et 12 membres d'équipage, avec une autonomie de 30 jours et « Amrigue » pour les petits fonds, avec une autonomie de 8 jours et une capacité de transport de 4 scientifiques et 4 membres d'équipage.

L'IMROP dispose également de plusieurs laboratoires équipés d'appareils de dernière génération à terre, en plus de ceux embarqués dans ses navires de recherche.

Entamée depuis plus d'une trentaine d'années, la politique de formation du personnel scientifique porte ses fruits. L'IMROP compte actuellement plus d'une vingtaine de chercheurs du niveau de doctorat et autant avec des diplômes de Master (Bac+5) dans diverses spécialités.

Des implantations géographiques qui accompagnent les besoins

A l'origine, implanté uniquement à Nouadhibou, l'IMROP se déploie actuellement dans plusieurs endroits du pays. C'est ainsi que l'institut dispose, en plus de son siège à Nouadhibou, d'un centre à Nouakchott, d'une antenne à Kaédi, d'une cellule à Mbout et d'un réseau d'enquêteurs sur tous les 23 sites de débarquement le long des côtes mauritaniennes depuis Nouadhibou jusqu'à N'Diogo.

HMS

Etat des ressources et potentiel exploitable

L'IMROP conduit les évaluations de stocks de différentes espèces à travers les deux approches usuelles au niveau de la communauté scientifique mondiale à savoir l'évaluation directe et l'évaluation indirecte. Cette activité a pour objectif la détermination du potentiel permmissible et d'apprécier l'état des ressources halieutiques de la ZEE mauritanienne par rapport aux activités de pêches.

Selon le dernier groupe de travail de l'IMROP, organisé en février 2019, les principaux résultats de l'état de ressources halieutiques en Mauritanie sont les suivants :

Le potentiel exploitable

Le potentiel exploitable des ressources halieutiques de la zone économique mauritanienne est de 1.830.140 tonnes, toutes espèces confondues. Ces estimations confirment l'importance du potentiel exploitable composé de :

- 97.000 tonnes/an de poissons de fond,
- 7.440 tonnes de crustacés,
- 42.700 tonnes de céphalopodes (Poulpe, Seiche et Calmar),
- 1.383.000 tonnes de ressources des petits pélagiques.

- Le potentiel de mollusques bivalves (notamment les praires) est de l'ordre de 300.000 tonnes/an. Ce stock ne fait l'objet d'aucune exploitation actuellement pour des raisons de marché.

Etat des ressources :

Ressources pélagiques

Les évaluations des stocks de petits pélagiques montrent que le chinchard noir, la sardinelle ronde et l'ethmalose sont dans un état de surexploitation. Il a été alors recommandé de prendre les mesures nécessaires pour réduire l'effort de pêche appliqué à ces espèces. En revanche, la sardine et le maquereau sont sous-exploités et peuvent supporter des efforts supplémentaires. Les captures totales de petits pélagiques réalisées dans la ZEE mauritanienne ont connu un accroissement régulier dépassant parfois le million de tonnes par an.

Les ressources démersales

Le diagnostic des principales ressources démersales montre que celles-ci sont soit sous-exploitées (seiches, calmars, crevettes), pleinement exploitées (poulpe, merlus) ou surexploitées (langoustine rose). Les autres poissons démersaux exploités n'ont pas fait l'objet d'évaluation spécifique mais il faut noter, cependant, une baisse de leurs indices d'abondance en 2017 et 2018.

Les espèces comme les seiches et le calmar

offrent toujours des possibilités supplémentaires d'exploitation et leur potentiel a été revu à la hausse conformément aux indices d'abondance.

Suivi de ressources halieutiques dans la ZEE mauritanienne

Le suivi des ressources halieutiques est assuré à travers la réalisation des campagnes en mer, considérées comme étant la source principale utilisée pour conduire des évaluations directes des différents stocks exploités en Mauritanie.

Depuis le début des années 80, plus précisément à partir de l'année 1982, l'IMROP mène des campagnes de prospection pour le suivi des ressources halieutiques de la ZEE mauritanienne. Deux types de campagnes sont mises en place selon l'habitat des espèces à étudier.

- Les campagnes de suivi de ressources pélagiques : les campagnes acoustiques sont les mieux indiquées pour évaluer ces ressources. Ces campagnes ont pour finalité d'évaluer d'une façon quantitative les biomasses des espèces prospectées et d'établir des cartes de distribution de ces espèces. Aussi, les paramètres environnementaux sont pris en compte pour expliquer l'abondance des ressources car les espèces pélagiques sont très sensibles aux variations de ces paramètres.

- Les campagnes de suivi de ressources démersales :

Les ressources démersales sont suivies à travers les campagnes de chalutage démersal. Ces campagnes sont réalisées depuis 1982. Elles permettent de calculer des indices d'abondances relatives pour les espèces qui font l'objet de suivi en question. L'intérêt de ces indices d'abondance est de renseigner sur l'évolution de l'état des stocks (tendance) en particulier si la série est longue. Aussi, ces indices sont utilisés pour calibrer les modèles d'évaluation des stocks utilisés par l'IMROP.

A l'heure actuelle, les campagnes de suivi des ressources halieutiques se subdivisent en trois types de campagnes :

- Les mini campagnes mensuelles (radiales) pour le suivi du poulpe, à travers les indices d'abondances et la biologie de l'Octopus vulgaris dans la zone nord et centre ;
- Les campagnes annuelles de chalutage démersal (saison froide et saison chaude) pour l'évaluation de l'état des stocks des ressources démersales du plateau continental et du talus.
- Les campagnes de prospection acoustiques des ressources pélagiques (2 campagne par an).

Source IMROP

Le Directeur Général de l'EPBR:

«La modernisation du port se poursuit à grands pas»

L'Etablissement du Port de la Baie de Repos (EPBR), infrastructure dédiée à la pêche artisanale, a été créée depuis 1996 pour accompagner cette importante branche du secteur des pêches. Son directeur général, Mohamed Vall Ould Youssef fait le point sur les missions et activités de l'institution et dresse le bilan d'une année de modernisation au cours de laquelle, les installations et services ont été mis à niveau grâce à la volonté des pouvoirs publics et avec l'appui de nos partenaires. Une modernisation qui lui vaut aujourd'hui d'être un outil efficace de développement qui participe des atouts de promotion de l'important hub que constitue la Zone Franche de Nouadhibou.

Horizons : Quel rôle joue l'Etablissement du Port de la Baie de Repos dans la promotion du secteur des pêches ?

Mohamed Vall Ould Youssef : L'Etablissement du Port de la Baie de Repos (EPBR) est une infrastructure dédiée à la pêche artisanale, créée depuis 1996 pour accompagner cette importante branche du secteur des pêches et l'une des plus importantes des activités du littoral exercée depuis des siècles par les populations riveraines.

Aujourd'hui, la pêche artisanale est une des principales sources d'emplois et de revenus qui génère 80% des 60 000 emplois directs et des dizaines de milliers d'autres emplois indirects du secteur des pêches en général, tout comme elle participe de façon considérable à la sécurité alimentaire.

C'est pourquoi, les pouvoirs publics lui accordent un intérêt de premier ordre comme l'illustre parfaitement le programme du Président de la République, Son Excellence Monsieur Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani dont un axe principal est la gestion durable des ressources halieutiques et leur promotion et que le gouvernement a décliné en actions concrètes, notamment en termes de renforcement des infrastructures et de promotion des pôles de pêche compétitifs, d'accroissement des débarquements des produits et de leur transformation sur le sol national afin de favoriser la création de valeur ajoutée, d'emplois et de renforcer le système de commercialisation des produits. Ces axes sont, aujourd'hui, au centre des objectifs de l'EPBR et de la dynamique de sa gestion et de sa modernisation pour qu'il réponde aux standards et donne satisfaction à ses usagers.

Il met à la disposition de ses usagers une infrastructure fiable pour les opérations d'embarquement



et de débarquement, des services d'avitaillement et des domaines pour la réparation mécanique et navale et pour l'offre de services divers aux artisans-pêcheurs.

Il assure, aussi, la sécurité, la lutte contre les incendies, l'assainissement et les soins primaires de santé sur toute l'étendue de l'aire du port, soit une trentaine d'hectares.

C'est également un port d'attache pour les embarcations de la pêche artisanale, doté de 10 pontons flottants longs de 90 mètres chacun et d'un quai fixe de 200 mètres de long.

Comme toute infrastructure portuaire, l'EPBR est au cœur du développement des filières de valorisation des produits de pêche et s'inscrit, aujourd'hui plus que jamais, dans une dynamique résolue de modernisation de ses installations et d'amélioration de ses services et prestations pour répondre aux objectifs qui lui sont assignés par l'Etat et pour donner entière satisfaction à ses usagers dont le nombre se situe entre 30 000 et 40 000, notamment des pêcheurs, mareyeurs, vendeurs de matériel de pêche, réparateurs de navires et autres prestataires de services.

Le port héberge de nombreuses industries telles que les sociétés de traitement et de congélation, les usines de production de farine de poisson et l'entreprise CNM qui fabrique des bateaux de pêche.

Horizons : Vous avez évoqué une nouvelle dynamique de gestion et de modernisation du port. Quels résultats concrets pouvez-vous citer sur ce plan ?

Mohamed Vall Ould Youssef : Pour éviter toute improvisation hasardeuse nous avons d'abord tenu à faire un état des lieux pour situer avec précision les insuffisances et les lacunes tant au niveau des ressources humaines que des infrastructures et équipements.

A cet effet nous avons fait appel à l'expertise à ces différents niveaux pour établir un diagnostic détaillé, de manière à repenser la modernisation du port sur la base de l'existant et des impératifs stratégiques des pouvoirs publics.

Une première expertise conduite par un expert maritime a porté sur les ressources humaines, leurs niveaux de qualification, leur déploiement, la compatibilité de l'organigramme avec les missions de l'institution et les différents dysfonctionnements qui affectent la bonne exécution des tâches.

Sur ce plan, cette expertise a démontré principalement que les structures du port ne comportent que deux directions qui ne couvrent pas convenablement le volume et la diversité des missions de l'administration portuaire, entraînant des dysfonctionnements en termes de répartition des tâches.

La deuxième expertise, qui s'est focalisée sur les autres aspects relatifs aux missions du port, a mis en évidence certains problèmes liés à l'assainissement, à la sécurité, à l'encombrement. Elle a souligné l'absence d'un système d'enlèvement régulier des ordures, l'inexistence d'éclairage dans l'ensemble des espaces du port, la discrimination du poste de quai du fait d'une épave échouée depuis 20 ans, l'inobservation des normes de sécurité au niveau des stations de carburant, l'encombrement des voies publiques et l'absence de moyens d'intervention contre les incendies.

Voilà le constat qui a été dressé par des expertises et qui nous a servi de référence pour engager depuis 2020, un ensemble d'actions qui ont permis à l'EPBR, en une seule année, de réaliser des avancées considérables sur la voie de sa mise à niveau. C'est ainsi qu'au cours de cette période nous avons adopté un nouvel organigramme qui dote désormais l'institution de quatre directions (technique, d'exploitation, financière et administrative et informatique). Cette restructuration a permis de décongestionner le système de fonctionnement, d'introduire une meilleure répartition des tâches et d'assurer une plus grande efficacité dans leur exécution.

Sur les autres aspects soulevés par les expertises, nous avons effectué le dragage du chenal d'accès pour faciliter la navigation des bateaux à l'entrée et à la sortie, et construit une voie de 600 mètres en remblai compacté, tout comme nous avons procédé au dégagement et au nettoyage des voies et repeint de façon uniforme chaque zone spécifique du port pour en améliorer l'image.

Pour améliorer la sécurité, un réseau d'éclairage à l'énergie solaire a été mis en place pour sécuriser les zones sensibles de débarquement et d'acheminements des produits et supprimer l'obstacle de limitation du temps de travail qui pesait sur les activités. L'éclairage était d'ailleurs la principale

dolérance de la Fédération des pêches.

Toujours dans le cadre du renforcement de la sécurité, un poste de brigade de la Gendarmerie nationale a été installé pour garantir à la fois la sécurité à l'intérieur du port et la fluidité du trafic.

De même, les stations de carburant ont été mises aux normes de sécurité et un camion anti-incendie a été acquis avec la collaboration de la direction de la Protection civile et la lutte contre les catastrophes naturelles.

Par ailleurs, le marché au poisson qu'abrite le port a été réhabilité et des dispositions sont prises pour assurer une harmonie entre les différents usagers de l'installation portuaire.

Au plan social, l'EPBR a contribué à la création d'un cadre pour les retraités du port pour servir d'instrument de solidarité, et continue de sensibiliser aux dangers de la pandémie du covid-19.

Dans sa démarche globale, l'institution se veut un acteur qui entend jouer pleinement son rôle de moteur de la promotion du secteur de la pêche artisanale, recentrer son action sur les besoins de ses usagers et améliorer constamment ses services et prestations. C'est cela même l'essence de la mission que lui assigne l'Etat.

Horizons : Existe-t-il encore des contraintes qui empêchent l'EPBR de jouer pleinement son rôle et d'accomplir ses missions ?

Mohamed Vall Ould Youssef : Bien évidemment, certains problèmes demeurent non résolus et comme dans toute œuvre de modernisation, il s'agit de continuer à faire plus et mieux. Certains travaux sont nécessaires tels que le dragage périodique du chenal et la réhabilitation de la digue, des pontons et du quai. Nous avons besoin d'unités et d'équipements de dévasage, de dragage, de camions chargeurs, de pelles.

Mais nous sommes confiants que cette dynamique

de modernisation du port se poursuivra grâce à la volonté des pouvoirs publics et avec l'appui de nos partenaires.

C'est le lieu pour moi, de remercier tous nos partenaires, en particulier la coopération allemande (KFW) qui finance le Projet modernisation du port de pêche artisanale de Nouadhibou et la Banque mondiale qui, elle, finance le Projet pôle de compétitivité halieutique d'excellence.

Le premier projet porte sur la construction d'une halle à marée de 300 m², de 080 magasins, la rénovation et l'extension du réseau d'assainissement portuaire, la réalisation de 7 km de voirie et la construction d'une clôture.

Le second projet porte sur la construction d'un siège et la réhabilitation voire l'extension de la halle à marée qui sera destinée aux céphalopodes.

La réalisation de ces deux projets majeurs qui sont en phase d'avant-projet sommaire permettra à l'Etablissement du Port de la Baie de Repos de franchir une étape importante sur la voie de sa modernisation.

Une modernisation qui avance à grand pas et qui sera menée à terme grâce notamment à la dynamique impulsée par le président de la Zone Franche de Nouadhibou, M. Mohamed Ali Ould Sidi Mohamed, qui est conscient du rôle des infrastructures portuaires dans l'avènement d'un véritable hub de développement à Nouadhibou. En témoignent d'ailleurs la visite qu'il a rendue aux différentes installations de l'Etablissement du Port de la Baie de Repos, l'attention toute particulière qu'il a portée à sa situation et aux contraintes auxquelles il fait face et son engagement à l'accompagner pour lever les obstacles sur la voie de la modernisation de cette importante infrastructure qui participe de la promotion de la pêche artisanale et, bien au-delà, de l'économie locale et nationale.

Propos recueillis par HMS



Le Commandant-adjoint des Gardes-côtes mauritaniens à Horizons :

« 2020 a été une année de performances aussi bien en termes de présence dissuasive en mer que de contraventions maritimes réprimées »

Avec l'évolution de la situation au niveau de la Zone Economique Exclusive mauritanienne et la nature des nouvelles missions qu'imposent notamment la protection des ressources nationales maritimes et la maîtrise de notre façade atlantique face à l'incursion illégale de bateaux et à la déferlante migratoire illicite ainsi qu'au nombre des autres infractions en mer, il a été décidé de créer en 2013 une structure pour supplanter la Délégation au contrôle et à la surveillance maritime. Cette institution, la Garde-côtes mauritanienne, dédiée désormais aux missions classiques de contrôle et de surveillance couvre aujourd'hui, un champ d'action plus large et intègre de nouvelles dimensions. Le Colonel Cheikh Ould Hmoud, commandant-adjoint des garde-côtes, fait ici, le point sur ses missions, ses moyens et les résultats récents qu'elle a enregistrés.

Sur le pourquoi de la création, le commandant-adjoint évoque la volonté des pouvoirs publics de conférer au secteur des pêches un rôle moteur dans l'économie nationale en tant que source durable de croissance et d'emplois à travers la création d'une institution capable de faire respecter les lois et règlements de l'Etat en mer, dans le but de protéger les ressources halieutiques nationales et de contribuer à leur pérennisation.



Ces ressources biologiques constituent un patrimoine national que l'Etat a l'obligation de gérer dans l'intérêt de la collectivité nationale. L'Etat doit assurer, par conséquent leur exploitation rationnelle et durable par un contrôle et une surveillance efficaces.

Ce rôle est dévolu aux Gardes-côtes mauritaniens qui ont pour missions le suivi, le contrôle, la surveillance civile des activités de pêche, la recherche et le sauvetage en mer dans les eaux sous juridiction mauritanienne.

A ce titre, précise le Colonel Cheikh Ould Hmoud, ce corps spécialisé fait partie intégrante du dispositif national de sécurité. C'est pourquoi il est, en outre, chargé, le cas échéant en collaboration avec les administrations compétentes, de lutter en mer contre la migration illégale, la fraude, les trafics illicites et les activités terroristes. De même, dit-il, les garde-côtes assurent la sécurité des ports et de l'installation off-shore, appliquent les lois et règlements nationaux et les conventions internationales, contribuent à la protection de l'environnement en milieu marin et fournissent une aide à la navigation.

A cet effet, ils disposent d'un ensemble de moyens dont on peut citer deux patrouilleurs en mer (Arguin et Awka), deux vedettes côtières (Lemreyel et Yacoub Ould Rajel) et un ex-chalutier (Attihalla). Le corps est, également, doté de drones de surveillance, d'une vingtaine d'embarcations rapides, de véhicules Land cruiser, de jets ski et de Quads.

En plus de ces moyens qui lui assurent une mobilité et une présence sur mer et sur le littoral, les Gardes-côtes disposent de 7 stations radars et de 20 postes côtiers qui leur offrent constamment un large regard sur toute leur zone d'intervention.





Espèces surexploitées

Des mésopélagiques qui regroupent plus de 100 espèces et ne faisant pas l'objet d'exploitation actuellement. Leur potentialité est impressionnante et se chiffre à des millions de tonnes.

Des calmars du large notamment le calamar européen. Par le passé les chalutiers pélagiques pêchaient jusqu'à 18 000 tonnes de *Todarodes sagittatus*.

Des stocks profonds (merlus noirs, crevettes) encore peu ou pas exploités par l'armement national, alors qu'ils ont fait l'objet d'une pêche importante dans certains pays de la sous-région, au Sénégal en particulier.

Des praires où des potentialités sont localisées au large du Banc d'Arguin. Leur exploitation présente plusieurs contraintes notamment un taux élevé de cadmium d'origine naturelle, l'usage des dragues dans une zone d'activité intense de pêche artisanale au poulpe, et en plus le poulpe qui se nourrit des praires.

Thons côtiers, les thons hauturiers exploités de façon irrégulière ou même accessoires pour les premières espèces.

Parlant des interventions et des résultats enregistrés, le commandant-adjoint, révèle que pour la seule année 2019, les garde-côtes mauritaniens (GCM) ont effectué 270 jours en mer avec les patrouilleurs Arguin, Awkar et Yacoub Ould Rajel et 373 sorties en mer avec ces embarcations. Ces activités de contrôle en mer lui ont permis la reconnaissance de 105 bateaux et pirogues, d'arraisonner 1000 bateaux et pirogues et de relever 412 infractions au niveau de la pêche hauturière et 873 infractions au niveau de la pêche artisanale dans la zone du Parc National du Banc d'Arguin. Ils ont également opéré 4481 contrôles à quai et en rade et traité 375 infractions de pêche hauturière graves et 791 infractions de pêche artisanale.

Ces opérations se sont soldées par le recouvrement de 107.839.558 MRU sous forme d'amendes et de confiscations.

S'agissant du bilan pour 2020, le Colonel Cheikh Ould Hmoud affirme que celui-ci a été nettement meilleur que les bilans précédents aussi bien en termes d'activités que de résultats. C'est ainsi que pour l'année dernière, les patrouilleurs ont effectué 557 jours en mer et les embarcations ont fait 480 sorties, permettant la reconnaissance de 089 bateaux et pirogues, la réalisation de 487 contrôles en mer, l'arraisonnement de 866 bateaux et pirogues ainsi que le relevé de 239 infractions de pêche hauturière et 062 autres de la pêche artisanale au niveau de la zone du PNBA. Pour la même année, 3088 contrôles à quai et en rade ont été effectués et 227 infractions de pêche hauturière graves traitées ainsi que 802 infractions de la pêche artisanale.

Les amendes infligées aux contrevenants et les confiscations opérées en 2020 ont permis le recouvrement de 227.188.000 MRU.

Les opérations se sont intensifiées pendant cette période d'arrêt biologique qui a débuté depuis le 15 avril et se poursuivra jusqu'au 15 juillet, période au cours de laquelle la pression en matière de contrôle et de surveillance en mer et sur le littoral est plus grande, et nécessite donc une plus grande surveillance, une vigilance de tous les instants et une prêle réactivité.

Nos équipes qui s'entraînent régulièrement sont opérationnelles à tout moment, ce qui leur permet d'agir avec promptitude et efficacité dans toutes les situations en fonction des cas de figure qui se présentent.

Par ailleurs, ajoute-t-il, les garde-côtes mauritaniens sont intervenu en zone continentale au Hodh Charghi dans le cadre de la préservation des ressources de la pisciculture au niveau du projet pilote du lac Mahmouda pour y faire respecter l'arrêt biologique qui a été par la suite prolongé pour garantir une reconstitution de la ressource et pérenniser les activités de pêche en eau douce dans la zone.

Les garde-côtes, qui continuent de lutter contre l'émigration clandestine tant sur le littoral qu'en mer, ont intercepté à plusieurs reprises, des groupes qui tentaient de rejoindre l'Europe.

Le système de veille et d'alerte du corps a permis de réduire de façon considérable l'ampleur de ce phénomène en dissuadant de nouveaux candidats à l'émigration.

Elles interviennent, également pour les opérations de sauvetage, notamment en matière de lutte contre les incendies en mer.

Les différents indicateurs de 2020, fait-il remarquer, traduisent une intensification et une efficacité des activités et interventions des garde-côtes mauritaniens et témoignent de réelles performances qui se sont exprimées à travers le bilan appréciable qu'elles ont enregistré, particulièrement au cours de l'année écoulée.

Ces performances seront davantage accrues avec le programme prévisionnel qui comporte la construction d'un siège et d'un quai à la Tour Bleue, de stations radar à Tanit, Ndiago et au PK28 (Zone sud), de la construction d'un poste de contrôle (pêche artisanale) à la sortie de l'Etablissement du Port de la Baie du Repos et d'un poste de contrôle au PK 42. A ces perspectives, s'ajoute l'acquisition de modules météo et dérivés (nappes hydro, embarcations, SAR), d'un système de suivi pour la pêche artisanale, d'un module AIS satellitaire (complémentarité des systèmes de surveillance) et de modules de recherche, sauvetage, pollution marine et prévisions.

Des efforts appréciables ont été déployés afin de renforcer la capacité de dissuasion de la garde-côtes mauritanienne et d'améliorer l'effectivité de ses missions tout au long de la chaîne de répression depuis la constatation jusqu'au traitement des infractions.

Propos recueillis par HMS



Exercice anti-incendie en mer par roulis et tangage



Nous sommes lundi 24 mai 2021 à 11 heures. L'unité anti-incendie des gardes-côtes mauritaniens donne l'impression d'un branle-bas de combat. En alerte, les équipes, emmitouflées dans des gilets de sauvetage d'un orange vif, quittent rapidement le terre-plein pour rejoindre le bateau anti-incendie accosté au quai, presque sur le bâbord du navire militaire Timbédra que jouxte le Gorgol, un autre bâtiment de guerre.

Les éléments de la garde-côte, que dirige le Commandant Chekroud depuis la salle des opérations, prennent d'assaut le bateau et les vedettes en un éclair. Le ciel est dégagé, seuls quelques légers nuages effilochés s'accrochent à l'horizon, le vent souffle à plus de 80 km/heure.

Le second-maire Bettar Ould Mohamed Mahmoud ordonne au quartier-maître de lever l'ancre, avant d'effectuer une manœuvre de sortie arrière, quittant le quai avec grande précaution. Et, en un clin d'œil, nous voilà partis en mer, machine-toute, à une vitesse de 10 nœuds, plein cap sud-est, propulsés par les 8 cylindres du bateau d'une autonomie de 24 heures.

C'est un bateau spécialement conçu pour les interventions anti-incendie sur les côtes et en mer, doté de trois pompes alimentant trois canons, deux à eau et le troisième à mousse d'une capacité de 160 pour la mousse ; quant à la capacité d'extinction par eau, elle est illimitée quand l'on sait que nous sommes en pleine mer.

L'utilisation de ces deux modes d'extinction, m'explique-t-on, est fonction de la nature de l'incendie, la mousse étant utilisée dans les cas d'inflammation d'hydrocarbures parce que servant de rempart entre la source des flammes et l'oxygène qui alimente le feu.

La ville s'éloigne, plutôt ce sont nous qui nous éloi-

gnons à grande vitesse, suivis par les vedettes qui laissent derrière elles de longs sillages écumés. Les embarcations nous rattrapent rapidement faisant de grands tours autour du bateau, certaines se rapprochent pour permettre à des éléments de l'équipage de transborder avec une agilité déconcertante, sans qu'aucune des embarcations ne marque le moindre arrêt.

Le second-maire ajuste la barre avec des coups d'œil réguliers sur les instruments de navigation dans la cabine qui comporte une radio VHS, un radar, un sondeur, un UMS pour les messages de détresse et de nombreux autres instruments de géolocalisation et de communication.

C'est le début de l'opération simulation ; un exercice hebdomadaire auquel se livre régulièrement l'unité anti-incendie pour parfaire sa formation, améliorer ses techniques d'intervention et développer son opérabilité.

Les ordres fusent, courts et précis, pour positionner le bateau, orienter les canons d'extinction. Les

gestes semblent automatiques, coordonnés, bien rodés, chaque élément connaissant parfaitement sa position et l'action à exécuter. Une petite fourmilière qui s'active, par roulis et tangages, pour un même objectif.

Le vent souffle plus fort, il fait frais et nous avons été bien secoués mais, heureusement, la simulation de l'extinction prend fin, avec succès, me dit-on. Et retour sur la côte pour un accostage au ponton négocié entre les bâtiments navals de la marine amarrés au quai.

La simulation est faite dans des conditions pratiquement réelles. Les éléments de l'unité n'ayant été informés qu'au moment de l'intervention. Ils ont démontré une réelle capacité d'agir rapidement et de façon organisée. Une capacité bien nécessaire pour répondre à tout appel de détresse et à tout moment.

Je prends pied à terre, congratulé par le second maître pour ne pas avoir eu le mal de mer.

HMS



Thierka en sommeil agité



Bien entreprenant ce jeune Mohamed, à peine 10 ans et voilà qu'il se démène pour vendre son essence à l'entrée de la Thierka. Mais une essence d'aucune utilité pour les usagers de véhicules, parce que « frelatée », car mélangée à l'huile pour assurer qu'elle ne soit utilisée que par les seuls pêcheurs artisanaux dont les pirogues sont propulsées par des moteurs hors-bords Yamaha qui s'accommodent bien de ce mélange. Il serait indispensable pour leur graissage de l'avis de M'Bareck, un fin connaisseur. L'essence huilée se négocie actuellement de 30 à 32 MRU le litre.

A mesure que l'on s'enfonce dans les entrailles de cet emblématique quartier de la cité, on se rend bien compte que rien n'a beaucoup changé, hormis de nouveaux chantiers de construction ou les façades nouvellement ravalées de certaines échoppes. Pour la plupart, les maisons sont toujours décrépies et les murs rongés par la salinité.

Un camion-benne, de la commune sans doute, sillonne paresseusement les ruelles pour collecter les ordures. Tâche bien ardue et peine perdue. Car, même en période d'arrêt biologique, Thierka continue à produire plus d'ordures que tout autre quartier de Nouadhibou.

L'arrêt biologique semble plonger Thierka dans une sorte de torpeur qui la fait tourner au ralenti. Le charivari des commerçants ambulants, le bruit assourdissant des vieux tacots, essentiellement des camionnettes rouillées et les navettes incessantes des pousse-pousse et des charretiers trahissent bien une certaine activité, même si ce n'est pas la fièvre habituelle du vieux quartier.

Les restaurants, les commerces, les ateliers de réparation et les échoppes de vente sont toujours ouverts, tout comme les bureaux de transfert d'argent Western Union, Money Gram et Wari, sans compter les informels dont la « structure » se limite à un

téléphone mobile.

Partout, une procession de commerces spécialisés dans les cordages de toutes dimensions, les casiers en plastique, les jerrycans, les câbles en acier torsadés, les bâches, les palettes en bois, les cirés jaunes typiques des hommes de mer, les bouées de flottaison des filets, les GPS pour la navigation, les pièces détachées des moteurs hors-bords, les plombs, les rouleaux de fil, les nasses, les filets de toutes tailles et de différentes mailles. A la Thierka, tout se vend et s'achète, à croire qu'on n'y chercherait pas une pièce de fusée ou de navette spatiale sans l'y trouver.

A la côte, ce sont des centaines de pirogues et petites embarcations qui sont amarrées, tanguant au gré du vent. D'autres viennent d'accoster pour débarquer leur capture que s'empresse des charretiers de charger.

Cette activité, somme toute relative par rapport aux pics habituels du quartier, est générée par la pêche artisanale du poisson « ponné » qui n'est pas une espèce concernée par l'arrêt biologique. Une espèce abondante pêchée par les « Felé-felés », essentiellement des travailleurs étrangers de sous-région sud qui travaillent par couple de deux pirogues pour tirer le filet et revendent leur cargaison à 15 mille MRU la charge de camionnette aux usines de congélation et de traitement de poisson.

Le quartier n'a pas été plongé dans un coma artificiel par l'arrêt. Il a sept âme et se refuse à hiberner, concédant un sommeil agité. Chassez le naturel, il revient au galop !

Même en sommeil, on ne ressort pas de la Thierka sans être couvert de cette poussière grise avec cette odeur acre et prégnante de poisson, d'exhalaisons nauséabondes d'amoncellements de détritus putréfiés et de fortes senteurs qui envahit l'atmosphère et vous imprègne pour toute la journée. C'est cela la Thierka, même par un temps d'arrêt bio.

HMS



Le président de la Fédération des usiniers :

« L'essor de l'industrie de pêche requiert mise à niveau et accompagnement »

Le président de la Fédération des usiniers, M. Abass Boughourbal dresse dans cette interview un état des lieux des industries de pêche. Ingénieur de génie civil, il s'est reconverti depuis plusieurs dizaines d'années dans la pêche dont il connaît toutes les ficelles. Il évoque ici, les contraintes du secteur et plus spécifiquement les obstacles qui empêchent l'essor d'une industrialisation porteuse de plus grande valeur ajoutée et source de nouvelles opportunités d'emplois

Horizons : En tant que président de la Fédération des usiniers, que pensez-vous de l'évolution des industries nationales de pêche ?

Abass Boughourbal : Les industries nationales de pêche ont connu un important développement. Actuellement, ce ne sont pas moins de 74 usines de congélation et de production des protéines de mer qui ont été créées et sont agréées aux normes européennes. Elles assurent la réception, l'élaboration, la transformation et la congélation des produits frais pêchés par la flotte nationale (senneur, chalutiers à glace) et par la flottille artisanale.

Horizons : Estimez-vous qu'elles répondent à l'impératif de promotion du secteur ?

Abass Boughourbal : Absolument, mais beaucoup reste à faire et à créer. Progressivement, les industries sont appelées à produire du prêt à cuire (PAC), du filetage maximum, des produits sous vide, du surimi, des conserves, des produits prêts cuits sous vide, du poulpe battu, du fumage et salage. La gamme est longue. Mais passer à ce niveau de transformation nécessite le développement de nouvelles compétences et un accompagnement, notamment à travers des lignes de crédit pour l'acquisition d'équipements appropriés et la mise à niveau des unités.

Horizons : Pourquoi la transformation demeure sommaire et se limite à la congélation, à l'éviscération et à l'éviscération ?

Abass Boughourbal : C'est le cas pour cer-



taines usines, mais pour d'autres leaders la situation est différente dans la mesure où ils ont intégré des process de transformation et créent ainsi une valeur ajoutée supplémentaire et génèrent de nouveaux emplois.

Horizons : Pourtant, l'Etat dans sa stratégie du secteur déclare encourager la transformation des produits halieutiques.

Abass Boughourbal : L'Etat encourage effectivement l'orientation vers des industries de transformation des produits de pêche, mais les mesures d'accompagnement n'ont pas nécessairement suivi.

Il faudrait créer des écoles de formation de métiers. Encourager la promotion de développement de la transformation par la baisse des taxes et des impôts, supprimer la SMCP dont les procédures et le manque de professionnalisme du personnel bloquent tout développement ne permettant pas des joint-ventures avec des multinationales qui souhaitent s'associer avec les Mauritaniens pour apporter leur 'know how' et des capitaux.

Il importe aussi de prendre en considération que le secteur de la pêche emploie environ soixante dix mille Mauritaniens et que son développement permettrait de porter ce chiffre à huit cent mille emplois bien rémunérés.

L convient, par ailleurs, que les banques mauritaniennes puissent faire des financements à

moyen et long terme avec des taux de crédit cohérent et acceptables pour cette industries au même titre que les pays voisins (Sénégal, Maroc Tunisie).

Horizons : On assiste à une prolifération d'usines de farine de poisson. La production locale et les opportunités du marché international pour ce produit justifient-ils une telle expansion de ce type d'industrie ?

Abass Boughourbal : C'est une question à poser à nos gouvernants qui délivrent ces autorisations.

Horizons : Pendant longtemps, ces usines ont été indexées pour leur nuisance en raison des des rejets toxiques dans l'atmosphère. Sont-elles toutes aux normes actuellement ?

Abass Boughourbal : Au début, cette nuisance existait mais suite aux mesures draconiennes prises par le ministère des Pêches, la modernisation des outils de productions et surtout la mise en place de système de filtration et la disparition de rejet dans la mer des eaux de colles, toutes les formes de nuisance ont disparu.

Horizons : Vers quelles industries estimez-vous que les investisseurs nationaux doivent s'orienter ?

Abass Boughourbal : La liste est longue mais je citerai quelques unes comme la construire d'un bon et véritable chantier naval, de magasins de pièces détachées et d'ateliers performants de réparations. Il s'agit aussi de développer des écoles de formation de métiers de la pêche et de la réparation des bateaux et des embarquassions artisanales modernes, moderniser les usines actuelles, construire un port en eau profonde, former les Mauritaniens pour ces nouveaux métiers, mettre en place de nouveaux pôles de débarquements, développer la conserverie et les produits élaborés, créer des points et magasins de vente de poissons dans toute la Mauritanie, créer un label de qualité. Pour le moment je préfère m'arrêter à ces suggestions. Mais il y a encore beaucoup de domaines et de métiers à créer.

Propos recueillis par HMS

Stratégie d'aménagement et de Développement Durable et intégré du Secteur des Pêches Maritimes :

Promouvoir un secteur des pêches maritimes durable, intégré à l'économie nationale et porteur de croissance...

Par. Khalilou Diagana

Dans son programme électoral, le candidat Mohamed Ould Cheikh Ould Ghazouani s'était engagé « à mettre en place les conditions nécessaires permettant l'accélération de la croissance économique, la diversification de l'économie et le renforcement de sa capacité de résilience. »

Dans le domaine de la pêche, 5 priorités principales ont ainsi été identifiées. Il s'agit : « de la gestion durable des ressources halieutiques, du renforcement des infrastructures et promotions de pôles de pêches compétitifs, de l'accroissement des débarquements des produits et de leur transformation sur le sol national afin de favoriser la création de valeur ajoutée et d'emplois, de la mise en place d'un système de financement du secteur, enfin le renforcement du système de commercialisation des produits. »

La Stratégie d'aménagement et de Développement Durable et intégré du Secteur des Pêches Maritimes 2020-2030 a été élaborée avec comme ossature et référentiel principal « Le Programme du Président de la République, Son Excellence Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani (TAAHOUDATI). »

La Stratégie d'aménagement et de développement durable et intégré du secteur des pêches maritimes 2020-2030 a été élaboré à partir d'une évaluation de la stratégie 2015-2010.

« Pour évaluer les performances de la stratégie 2015-2010, le MPBM a fait réaliser une évaluation externe indépendante du niveau d'atteinte des objectifs assignés et tirer des enseignements pertinents en vue de la préparation de stratégie 2020-2030. »

« L'évaluation a identifié un certain nombre de



dysfonctionnements » note Mohamed Hly Barham, directeur de la planification et de la coopération au ministère de la pêche et de l'économie maritime. Ainsi « du point de vue de la gestion de la ressource, bien que le mode d'accès par quota, introduit par la stratégie, soit considéré actuellement comme étant le mécanisme le plus adapté pour atteindre l'objectif de gestion durable de la ressource, il n'en demeure pas moins que son application, n'a pas donné les résultats escomptés. » Il a été constaté par les évaluateurs : La faible capacité des structures de la recherche à déterminer avec une incertitude raisonnable des taux admissibles des captures (TAC) fiables ; L'inefficacité du dispositif de contrôle/sui-

vi des quotas qui n'a pas permis d'éviter le dépassement des quotas alloués et de déterminer avec précision les captures réalisées. Le manque d'attention accordée au développement maîtrisé des capacités de pêche, notamment dans le cas des unités de pêche artisanale pour ce qui est du poulpe et surtout des petits pélagiques.

Intégration du secteur dans l'économie nationale

Au sujet de « l'intégration du secteur à l'économie nationale, les évaluateurs ont constaté « un déficit de réalisation durable des potentiels considérables de richesse et d'emplois tout au long des filières de valorisation des produits de la pêche. »

Quant à l'objectif de partage équitable de la rente tirée du secteur, « la multitude des ponctions fiscales et parafiscales opérées par différentes institutions a fortement affecté la compétitivité de nos produits et limité les capacités d'autofinancement et de développement de nos opérateurs, tout en décourageant les investisseurs potentiels. »

Instruments et initiatives régionaux et internationaux

La stratégie 2020-2030 a pour troisième référentiel « Les principaux instruments et initiatives régionaux et internationaux relatifs à la pêche. »

« Plusieurs instruments et initiatives internationaux ont vu le jour dans le but de préserver les ressources halieutiques et leurs milieux. » Parmi ceux-ci, il y a des instruments contraignants que la Mauritanie doit appliquer comme « la Convention des Nations Unies sur le Droit de la Mer (CNUDM). »



D'autres instruments internationaux moins contraignants « doivent guider les efforts de notre pays pour la préservation des ressources en intégrant les principales orientations de ces instruments auxquels la Mauritanie adhère. Il s'agit «des Directives volontaires pour la conduite de l'État du pavillon, des Directives volontaires pour un système de documentation des captures de la FAO et des Directives volontaires visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale de la FAO, du Plan d'Action International de lutte contre la pêche INN, du Code de conduite pour une pêche responsable de la FAO, de l'initiative de la FAO sur la croissance bleue, de la Convention relative aux Conditions Minimales d'Accès et d'exploitation des ressources halieutiques à l'intérieur des zones économiques exclusives des pays de la commission sous régionale des pêches, de la Déclaration de la Dix-septième Conférence Ministérielle Africaine de l'Environnement relative à la promotion de l'économie bleue, etc. »

La SCAPP

Le quatrième référentiel est « La Stratégie de Croissance Accélérée pour une Prospérité Partagée (SCAPP) 2016-2030 »

La SCAPP « constitue actuellement le cadre de politique macroéconomique du pays. Elle se fixe comme objectif de promouvoir une économie nationale diversifiée et compétitive, qui aura pour résultat une forte croissance économique inclusive et durable avec un taux moyen sur la période à deux chiffres (plus de 10%). »

Le secteur des pêches « est considéré parmi les secteurs porteurs prioritaires visés par la SCAPP pour booster la croissance de l'économie nationale, à travers la promotion de la transformation et l'industrialisation et l'optimisation de toutes les étapes de la chaîne de valeur pour augmenter la valeur ajoutée à créer localement. » La vision de la stratégie d'aménagement et de développement durables «intégrée des pêches maritime 2020-2030 » est en parfaite cohérence avec cette orientation et intègre l'ensemble des thématiques prioritaires identifiées par la SCAPP pour le secteur des pêches. »



Vision

« Promouvoir un secteur des pêches maritimes durables, intégré à l'économie nationale et porteur de croissance, créateur d'emplois et qui bénéficie à la population du pays dans son ensemble » telle est la vision globale de la stratégie 2020-2030.

Pour l'atteinte de cet objectif, l'action portera sur la gouvernance du secteur des pêches.

(i) La mise en place d'actions stratégiques de préservation du milieu marin et côtier pour renforcer la durabilité des ressources halieutiques et la résilience des écosystèmes par rapport aux effets du

changement climatique et aux impacts des activités anthropiques. La préservation des ressources halieutiques et la gestion optimale des pêcheries sont conditions de la durabilité du secteur des pêches maritimes et permettra de garantir un approvisionnement pérenne des industries à terre ;

(ii) Le développement des chaînes de valeur intégrées à l'économie nationale afin de tirer profit du potentiel important du secteur en termes de recettes en devises, croissance, emploi et sécurité alimentaire sans compromettre la durabilité environnementale de l'exploitation.

Cadre fiscal et promotionnel incitatif pour les industries à terre (Extrait de la stratégie 2020-2030)

La pression fiscale importante constitue une entrave à la modernisation des industries de pêche et soulève le problème de la compétitivité de nos produits sur les marchés mondiaux fortement concurrentiels.

Dans ce cadre, notre système fiscal sera adapté afin d'encourager l'émergence des techniques de transformation à fort potentiel de création de la valeur ajoutée et d'emplois tels que les conserves et les prêts à consommer. Ceci passera par un réexamen de la fiscalité directe et indirecte, l'allège-

ment de la prime fixe d'électricité, la diminution de la tarification portuaire et de la taxe sur le foncier, la promotion des zones spéciales d'exportation et l'instauration de dispositifs incitatifs aux produits de qualité.

Par ailleurs, la recherche et l'innovation seront promues à travers la création d'une structure chargée de la promotion des nouveaux produits et la certification et l'éco-labélisation afin d'accompagner les opérateurs dans leur démarche de développement et de recherche de nouveaux

marchés et clients. Dans ce même cadre, une attention particulière sera accordée à la promotion de la qualité sanitaire de produits de pêches afin d'accroître la compétitivité de nos produits sur les marchés internationaux les plus rémunérateurs, à travers notamment le renforcement du dispositif de contrôle sanitaire pour couvrir l'ensemble des établissements de pêche (navires, usines, halles de débarquement et marchés de poisson) et l'intérieur du pays.

Ressources halieutiques:

Une richesse qui assure la survie des populations

Par Baba Dianfa TRAORE

La Mauritanie, de par sa situation géographique, à la rencontre d'écosystèmes océaniques tempérés et subtropicaux mais aussi en raison de sa position au milieu de l'un des quatre grands écosystèmes d'upwelling, bénéficie de conditions environnementales particulièrement favorables à une grande productivité biologique et à une importante diversité biologique. Celles-ci soutiennent l'une des plus anciennes et plus importantes pêcheries ouest-africaines. Les ressources halieutiques occupent depuis plusieurs années une place de plus en plus importante dans l'économie nationale. Leur contribution aux équilibres macro-économiques, leur potentiel de croissance, leur contribution à l'emploi et leur apport dans la lutte contre la pauvreté sont autant d'atouts qui confirment leur rôle stratégique pour le développement économique et social du pays. Mais il est capital de tenir compte de la gestion durable de l'environnement marin qui est une condition sine qua non pour le maintien de la productivité des écosystèmes. De lourdes menaces pèsent actuellement sur l'écosystème marin et côtier, dues particulièrement aux impacts du changement climatique, des activités de prospection et d'exploitation des hydrocarbures offshore, du trafic maritime au large, des pollutions marines et les pollutions d'origine telluriques en raison de l'urbanisation sur le littoral (Ville de Chami, ports de Tanit et de N'Diogo, etc.).

Compte tenu de ces pollutions et de cette urbanisation sur le littoral, des mesures importantes sont engagées afin de préserver l'intégrité de nos écosystèmes marins, de développer une approche pour un aménagement spatial favorisant une cohabitation des usages en mer, de promouvoir le rôle des aires marines protégées comme outils de gestion des pêches, de renforcer le dispositif de monitoring du milieu marin et côtier, et de suivre et évaluer les impacts des changements climatiques notamment sur la distribution des ressources.

Toutes ces données sont consignées dans le Rapport de la 8ème édition du groupe de travail de l'Institut Mauritanien de Recherches Océanographiques et des Pêches (IMROP) -Nouadhibou, du 11 au 14 février 2020 – sous le thème «Aménagement des ressources halieutiques et gestion de la biodiversité au service du développement durable». Celle-ci s'est tenue dans un contexte particulier marqué au plan mondial par des questions environnementales majeures. Il s'agit par exemple de l'amplification des impacts des changements climatiques et ses corollaires ainsi qu'une forte demande sur le marché des produits halieutiques liée notamment



à un important accroissement de la démographie mondiale. En outre, on assiste au cours de ces dernières années à un intérêt croissant des multinationales pétrolières pour toute la sous-région qui se manifeste par une intensification des opérations d'explorations / exploitation en off-shore ouest-africain en général et mauritanien en particulier. La majorité de ces grandes multinationales sont omniprésentes dans la Zone économique exclusive mauritanienne (ZEE). Les explorations se poursuivent tout au long des côtes mauritaniennes parfois à proximité de zones sensibles telles que le Parc National du Banc d'Arguin (PNBA) et le Parc National du Diawling (PND).

Au niveau des pêcheries, le contexte est marqué par des changements majeurs dans l'approche de gestion ayant accompagné l'adoption de la «stratégie nationale de gestion responsable pour un développement durable des pêches et de l'économie maritime 2015-2019», introduisant pour la première fois la gestion par quotas dans les différentes pêcheries et l'instauration de deux régimes d'exploitation: un régime national qui inclut l'affrètement coque nue et un régime étranger comportant en particulier les accords de partenariat en matière des pêches avec plusieurs pays. L'instauration du régime national vise à encourager la domestication des captures et à maximiser les retombées socioéconomiques du secteur des pêches. Pendant

plusieurs années, un effort d'allègement notable de la pression de pêche sur les ressources démersales (en particulier sur le poulpe et quelques espèces démersales) a été entrepris par les pouvoirs publics. Cet allègement de la pression de pêche appliqué à ces ressources est surtout imputable à la décision de réserver l'exploitation du poulpe aux nationaux, l'excluant des accords de pêche. A cela s'ajoute l'allongement à partir de 2008 de la durée des arrêts de pêche qui passent à quatre mois par année au lieu de deux auparavant. De même, l'effort de pêche sur les crevettes est également en diminution depuis quelques années suite notamment aux modifications du zonage visant la protection des zones sensibles. Par contre, l'effort de pêche appliqué aux petits pélagiques s'est accru substantiellement suite au développement d'une industrie minière dont les besoins en approvisionnement ont entraîné une importante augmentation des débarquements de la pêche côtière en particulier. La flottille côtière qui s'est développée à partir de 2015, dominée par des bateaux d'origine turque, a engendré d'importantes captures de petits pélagiques avec un accroissement significatif au cours de ces dernières années de la part de la sardine par rapport aux sardinelles qui étaient les principales cibles des flottilles pélagiques.



Des milliers d'algues, d'arthropodes, de poissons, d'oiseaux....

La ZHRM est réputée pour sa haute productivité et sa riche diversité biologique. Ceci est imputable à la conjugaison de l'action de plusieurs facteurs environnementaux parmi lesquels on peut citer la position géographique entre les eaux tempérées du nord et tropicales du sud mais aussi à la présence du phénomène d'upwelling qui assure la remontée des eaux riches en éléments nutritifs des fonds océaniques ainsi qu'à l'apport d'écosystèmes côtiers. On dénombre dans la ZHRM plus de 200 espèces d'algues, 700 espèces d'arthropodes, plus de 1000 de poissons... Le compte est loin d'être complet puisque l'on y découvre régulièrement de nouvelles espèces. Trente-trois (33) espèces de mammifères marins sur les 34 connus en Afrique de l'Ouest fréquentent nos eaux. Plus de 500 espèces d'oiseaux ont été recensées en Mauritanie ainsi que 6 des 7 espèces de tortues marines relevées au monde. La ZHRM mauritanienne abrite, le long de ses côtes, deux importantes aires protégées. Il s'agit du PNBA qui abrite l'un des herbiers à phanérogames les plus étendus au monde et

une biodiversité exceptionnelle. Il joue un important rôle dans la séquestration du carbone. Au nord, le PNBA communique, largement, avec la Baie du Lévrier qui est le siège d'une importante concentration d'activités industrielles en développement. Au Sud, sur le delta du fleuve Sénégal, le PND avec ses plaines inondables et sa végétation dense qui comporte la mangrove et une grande diversité biologique. En haute mer, des écosystèmes complexes, très bien structurés ont également été mis en évidence. Ainsi, une chaîne corallienne longeant les eaux mauritaniennes, longue d'environ 580 km. Il s'agit de coraux durs d'eaux froides composés pour l'essentiel d'une espèce de corail (*Lophelia pertusa*). On y trouve une abondante faune dépassant, par moment, 240 espèces vivantes. Aussi, plus de soixante-dix canyons sous-marins ont été localisés sur le talus continental mauritanien. Ces canyons, lits d'anciens fleuves issus d'un paléo drainage au cours de précédentes ères humides (vers la fin du quaternaire), sont particulièrement abondants au nord du Cap Timiris. On y découvre plus de 200 espèces d'hydrozoaires, éponges, des décapodes, bivalves, polychètes...

Cependant, la zone mauritanienne est soumise

à des fluctuations hydrodynamiques et des contraintes environnementales, en raison des menaces potentielles engendrées par les changements globaux et les pressions anthropiques croissantes (industrialisation, construction d'infrastructures ou littoralisation, explorations/exploitation hydrocarbures, pêche, etc.).

La diversité des biotopes au niveau des Aires Marines Protégées favorise une grande richesse halieutique. Les étendues côtières d'herbiers et autres macrophytes du PNBA assurent une fonction de nurserie reconnue pour certaines espèces (crevettes, langoustes, etc.). Le PNBA, à travers son influence sur les conditions hydrologiques et environnementales, contribue à la survie de certaines espèces et au succès de leur recrutement (sardinelles et maquereaux, etc.). Il est, par l'abondance de sa production planctonique et benthique (détritus d'herbiers et d'épiphytes, débris de végétaux phanérogames et d'algues macrophytes, etc.), une zone de nourricerie pour un grand nombre d'espèces au cours de leur cycle de vie (mulet jaune, courbine, sélaciens, etc.).

Vision future de nos ressources de pêche

Les ressources halieutiques constituent un patrimoine national renouvelable mais pas inépuisable, soumis aux aléas environnementaux difficilement prévisibles et exacerbés par les effets du changement climatique, ce qui rend leur gestion durable, une tâche délicate. En fait, l'exploitation de ces ressources met en jeu des intérêts publics et privés d'ordre économique, financier et social, considérables. Dans ce cadre, le rôle de l'Etat est de promouvoir les modes de gestion, d'exploitation et de valorisation des ressources qui soient adaptatifs et compatibles avec les capacités de renouvellement des stocks et de la préservation des écosystèmes qui les supportent tout en permettant d'optimiser les retombées économiques et sociales du secteur des pêches pour le pays.

Les retombées économiques et sociales du secteur des pêches maritimes sont appréciées en termes de contribution aux principaux agrégats macro-économiques (création de richesses, recettes budgétaires, balance de paiement, em-

ploi) dont l'importance sera un résultat direct des efforts de domiciliation des richesses ainsi créés notamment en termes de valeur-ajoutée nationale et de contribution à la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations. Ainsi, la vision de long terme du secteur des pêches maritimes sera, entre autres, de promouvoir un secteur des pêches maritimes durables, intégré à l'économie nationale et porteur de croissance, créateur d'emploi et qui bénéficie à la population mauritanienne dans son ensemble.

Cette vision de long terme sera mise en œuvre suivant l'objectif stratégique de développement durable et responsable du secteur des pêches afin de maximiser, durablement les bénéfices de l'exploitation et d'en faire profiter l'ensemble de notre population. Elle consolide ainsi les acquis et cherche à compenser les faiblesses. La déclinaison de cet objectif stratégique est conforme à la vision de développement durable et responsable du secteur des pêches maritimes.

Gouvernance des ressources de pêche

Les pouvoirs publics déploient de nombreux efforts pour une bonne gestion de la ressource de pêche. Il s'agit essentiellement de la mise en place d'actions stratégiques de préservation du milieu marin et côtier pour renforcer la durabilité des ressources halieutiques et la résilience des écosystèmes par rapport aux effets du changement climatique et aux impacts des activités anthropiques. La préservation des ressources halieutiques et la gestion optimale des pêcheries sont condition de la durabilité du secteur des pêches maritimes et permettra de garantir un approvisionnement pérenne des industries à terre.

L'Etat s'est aussi attelé à développer des chaînes de valeur intégrées à l'économie nationale afin de tirer profit du potentiel important du secteur en termes de recettes en devises, croissance, emploi et sécurité alimentaire sans compromettre la durabilité environnementale de l'exploitation. S'y ajoute le renforcement de la gouvernance en vue d'assurer une meilleure efficacité et efficience dans la mise en œuvre des mesures de gestion, et d'instaurer un climat de confiance et de transparence dans le secteur.

Par ailleurs et au vu de l'impossibilité de gérer durablement le secteur sans connaissances suffisantes du milieu, l'environnement marin et côtier a été traité en profondeur pour mettre en exergue l'importance que revêt sa préservation pour la mise en œuvre de la stratégie nationale de la Pêche.

Environnement physique et hydrologique

La principale caractéristique de la circulation atmosphérique dans la zone est le transport de direction nord-est des masses d'air qui génèrent



un régime de vents constants appelé «alizés». Ce processus de circulation de masse d'air se produit à l'interaction de l'anticyclone des Açores nord subtropical, de la zone continentale de basse pression sur le désert du Sahara et du creux équatorial. Le climat de cette zone est déterminé par la variabilité saisonnière du positionnement de ces centres d'action. En hiver, le centre de l'anticyclone se situe à 30°N, et l'axe de la cuve à 10°N. En été, les systèmes de pression du système se déplacent vers le nord. Conformément à ces mouvements atmosphériques des centres d'action, la zone d'intensité des alizés varie au large des côtes nord-ouest africaines selon la saison: en hiver, les températures varient entre 10° et 25° et en été, entre 20° et 35°. A cet effet, la ZHBM est soumise à l'influence de la variabilité spatio-temporelle de certains paramètres environnementaux (le vent, la température de surface de la mer (SST), l'upwelling, le front thermique...) qui sont le moteur principal de formation des structures des masses d'eau et du régime hydrologique de la zone. Ces différents facteurs influencent ainsi la productivité halieutique et agissent sur la distribution de nombre d'espèces à affinités différentes. L'évolution annuelle latitudinale de la tempéra-

ture de l'eau en surface (SST) provoque une diminution du contraste thermique entre nos côtes et la zone nord de l'Atlantique et engendre par conséquent un gradient de la pression atmosphérique et des vitesses du vent. On observe une bonne corrélation entre la vitesse du vent, l'intensité de l'upwelling et l'indice de NOA. On estime que les prévisions de la NOA pourraient être utilisées pour prévoir l'intensité de l'upwelling.

Suivi des points de rejet dans la Baie du Lévrier

Le rapport de la 9ème édition du groupe de travail de l'IMROP souligne, d'autre part, que la baie du Lévrier, qui est située sur la côte nord-ouest de la Mauritanie, concentre l'essentiel des industries et des activités de pêche du pays (usines de traitement de poisson et pont bascule du minerai de fer). Elle héberge donc deux agglomérations côtières que sont la ville de Nouadhibou (capitale économique du pays) et la cité industrielle de Cansado. Ces activités sont à l'origine de formes variées de pollutions. Dans le cadre du système de veille environnementale et du suivi de la pollution dans la baie du Lévrier, un certain nombre de points, considérés comme étant sensibles, notamment au niveau des points d'impacts des égouts des usines, a été identifié pour le suivi de rejets en mer. Ce suivi mensuel a permis depuis 2000, la collecte de données sur la température, le pH, l'oxygène dissous, la turbidité, la salinité, les matières en suspension et des paramètres chimiques tels que les nitrites, phosphates ou encore les éléments traces métalliques.

Biodiversité dans la marge continentale mauritanienne

Le document montre également que les chaluts utilisés dans les campagnes d'évaluation et prospection des ressources demersales donnent d'importantes informations sur la mégafaune benthique, la biodiversité et les habitats. Cependant, une part de la faune benthique est généralement rejetée sans être analysée et constitue une perte d'informations biologiques précieuses. Le développement d'une méthodologie adéquate à bord, ainsi que la recherche ultérieure, permettraient de capitaliser les campagnes demersales, avec un minimum d'effort et surtout de coût.

Le poulpe:

Une espèce très prisée par les marchés étrangers

La pêche de poulpe a débuté effectivement grâce à la coopération entre la Mauritanie et le Japon. Ce dernier ayant procédé au transfert de la technologie en la matière aux pêcheurs mauritaniens, en plus de la livraison de 150 pirogues de pêche et l'envoi d'un groupe d'experts et d'un lot d'équipements et de matériel. Cette époque a été un bond qualitatif et un excellent début d'une nouvelle ère de la pêche dans le pays permettant ainsi aux Mauritaniens de tirer profit de leurs ressources halieutiques.

Les experts de l'IMROP estiment que les quantités de poulpe qui peuvent être exploitées sans avoir des répercussions négatives sur la continuité de la production de la ressource sont de l'ordre de 32 millions de tonnes par an.

Pour protéger ainsi cette ressource, l'IMROP a recommandé d'observer deux arrêts biologiques par an au cours de deux périodes coïncidant avec les périodes de reproduction et de développement des œufs. Cela en plus d'un contrôle effectué par cet institut sur les pêcheries de poulpe en vue de la fermeture provisoire de certaines d'entre elles en cas de danger avéré sur la ressource.

Les gardes côtes mauritaniennes effectuent, elles aussi, un contrôle rigoureux dans la zone économique exclusive de la Mauritanie grâce à un réseau de stations reliées aux radars installés tout au long du littoral pour empêcher toutes sortes de pêches illégales et réprimer les bateaux pirates qui portent atteinte à la législation mauritanienne en la matière.

Le Japon est considéré comme le plus grand marché de la pêche de poulpe, étant donné que le poulpe est très prisé par les japonais notamment par la classe des riches. Au cours des dernières années, de nouveaux marchés sont apparus pour le poulpe comme les marchés chinois et coréen, aux côtés des marchés traditionnels en Europe.



La biodiversité et les écosystèmes marins de la Mauritanie sont actuellement les mieux connus de la côte nord-ouest africaine grâce à une approche de recherche suivie au cours de quatre campagnes entre 2007 et 2010. La même approche a été adoptée au cours des deux campagnes régionales en 2011 et 2012. Les six campagnes ont été de caractère multidisciplinaire, développant en plus des prélèvements océanographiques et sédimentologiques.

La biodiversité marine représente un enjeu majeur pour la pêche, sa préservation doit susciter l'attention des gestionnaires des pêches. Pour des recherches futures, du point de vue de la gestion des pêches, à long terme, en plus de l'amélioration nécessaire des méthodes de pêche demersales expérimentales, des études écologiques détaillées de la dynamique du cycle de vie des espèces cibles (d'intérêt économique), ainsi que des interactions interspécifiques spatiales et trophiques, sont nécessaires sur les ressources halieutiques en général et en particulier sur les assemblages démersaux de la ZREH. Il est donc nécessaire de cerner la dynamique des espèces en fonction des variations des conditions environnementales, mais aussi étudier l'impact de la pêche et des autres activités anthropiques et ce afin d'élaborer des stratégies adaptatives, à même de compenser les différents effets négatifs qui ont été mis en exergue.

Effets du changement climatique

Les effets du changement climatique, qui incluent le réchauffement et l'acidification de l'océan et l'élévation du niveau de la mer, ont des impacts importants sur la biodiversité et sur les services fournis par les écosystèmes marins et côtiers. Ces changements climatiques peuvent avoir des incidences négatives sur les périodes de reproduction des espèces, leur croissance, leur répartition et leurs densités. Ils peuvent également accélérer l'extinction de certaines espèces et créer des opportunités pour la prolifération d'espèces invasives ou la submersion de biotopes insulaires, impactant le mouvement de certains oiseaux migrateurs.

D'une manière générale, les pêcheries et les ressources halieutiques subissent les impacts des changements climatiques, à travers la perturbation

des biotopes de certaines espèces (changements des écosystèmes) et les changements de la diversité et de l'abondance des espèces de poisson en relation notamment avec le balancement du front thermique et l'upwelling.

Il y a lieu donc de promouvoir la recherche scientifique pour améliorer la compréhension des changements climatiques en vue d'atténuer leurs conséquences potentielles sur les ressources et surtout de renforcer la capacité de résilience des écosystèmes qui les supportent.

Déjà, les effets des changements environnementaux sur la répartition et l'abondance des populations de poissons sont une source de préoccupation majeure pour les scientifiques et les gestionnaires des pêches. C'est le cas pour les petits poissons pélagiques qui sont des éléments essentiels des écosystèmes marins en raison de leur position intermédiaire dans le réseau trophique et de leurs importantes biomasses. Dans les écosystèmes 'upwelling', la biomasse to-

tale de poissons est généralement dominée par les petits pélagiques, souvent une espèce d'anchois et/ou une espèce de sardine ou de sardinelle. On parle d'écosystèmes structurés en « taille de guêpe » (« wasp-waist » en raison du faible nombre d'espèces de petits pélagiques qui constituent ce niveau trophique intermédiaire. Dans ce cas, le contrôle de la chaîne trophique serait réalisé par le maillon intermédiaire, les petits pélagiques. Ainsi, cet échelon intermédiaire va jouer un rôle central dans la structure et la dynamique de l'écosystème, à la fois par le contrôle de type « top-down » (contrôle des prédateurs supérieurs sur les maillons trophiques inférieurs) sur le plancton dont il se nourrit, et par contrôle « bottom-up » sur les nombreux prédateurs marins qui les consomment. Les fluctuations d'abondance des stocks de poissons pélagiques traduisent des changements importants de structure et de fonctionnement dans les écosystèmes d'upwelling. Des mortalités importantes ont été observées à des niveaux trophiques supérieurs (oiseaux, mammifères marins, grands poissons prédateurs) en réponse à la diminution d'abondance de leurs proies.

Revaloriser la pêche artisanale

En plus des arrêts biologiques comme mesures de gestion et d'aménagement, il y a nécessité de réguler l'effort de pêche, notamment du pot à poulpe qui contribue à 61 % à l'effort total du segment pêche artisanale (PA). Cela suppose une reconversion de certains pêcheurs de poulpes vers d'autres pêcheries poissonnières. L'exemple de la ruée vers les calamars est une illustration de la capacité de transfert et d'adaptation de la pêche artisanale. Ainsi pour développer la PA, il faut entre autres :

Droit de l'environnement en Mauritanie, en quelques lignes

Il est généralement admis que l'inscription de la sauvegarde de l'environnement dans la loi fondamentale traduit la perception générale de l'environnement comme l'expression d'un progrès social majeur et la marque d'une qualité de vie meilleure pour les citoyens. La Constitution mauritanienne s'inscrit dans cette dynamique générale. Elle consacre dans son préambule l'environnement comme droit fondamental des citoyens et sa protection comme une exigence majeure pour l'État, à l'instar de pays africains ayant des corpus juridiques d'inspirations similaires et qui reposent assez souvent sur la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948 et la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples de 1981. Cette dernière est considérée comme le premier instrument juridique international reconnaissant le droit de l'homme à l'environnement, notamment dans son article 24 proclamant que "tous les peuples ont un droit à un environnement satisfaisant et global propice à leur développement". Aussi, les dispositions de cette Constitution admettent un principe majeur en droit, qui consiste à l'intégration du droit international dans l'ordre juridique interne, par la ratification de traités et/ou d'accords internationaux, permettant ainsi aux normes internationales environnementales adoptées par voie conventionnelle de créer des droits et obligations à l'égard de tous. Ils favorisent dans ce cas précis l'élargissement des règles juridiques applicables à la régulation au niveau national de l'environnement naturel. Le droit de l'environnement en Mauritanie est relativement nouveau.

C'est seulement en juillet 2000, suite à la prise de conscience mondiale sur les effets négatifs de la détérioration de l'environnement, que la Mauritanie a adopté une législation spécifique à l'environnement, qui vise à en assurer une protection globale, tout en adoptant des textes sectoriels consacrés à d'autres domaines relatifs aux ressources naturelles, comme l'eau, les pêches, les hydrocarbures, etc., et qui comportent des dispositions relatives à la protection de l'environnement marin (...)



- promouvoir des mécanismes de financement de la pêche artisanale et de facilitation d'accès aux marchés nationaux et internationaux notamment pour les poissons et les produits transformés;

- développer des programmes de formation des équipages et moderniser les équipements et moyens navigants de la pêche artisanale;
- encourager la concurrence en matière de construction navale et en fonction des besoins de la profession;
- faire un état des lieux des produits de la pêche artisanale traités et transformés en Mauritanie;
- développer la valorisation et le contrôle de qualité des produits de la pêche artisanale en respect des normes internationales: encourager l'installation d'unités de transformation artisanales modernes et faire assurer leur suivi par l'ONISPA ou encore poursuivre la cartographie des lieux de pêche artisanale initiée par l'IMROP, en collaboration avec la profession (...)

Plan d'Aménagement de la Pêcherie de Courbine

En Mauritanie, la pêche à la courbine revêt une importance capitale tant pour son rôle social qu'économique. C'est l'une des espèces les plus prisées qui fait l'objet d'une pêche saisonnière dans

le Banc d'Arguin et le long du littoral. Le Plan d'aménagement de pêche (PAP) Courbine a été élaboré pour la première fois en 2013. Ses objectifs sont axés autour d'un équilibre à trouver entre la maximisation du gain économique et la durabilité de l'exploitation ainsi qu'une optimisation de la répartition équitable de la rente entre les différentes parties prenantes. Des démarches sont en cours pour l'actualisation de ce plan en adoptant une approche participative et une concertation accrue, intégrant les avis de l'ensemble des acteurs de la pêcherie. Ce processus a abouti à une version actualisée dans le courant 2019.

Par ailleurs, le Plan d'Action National pour la conservation et la gestion des populations de raies et requins entre dans le cadre d'une action internationale et régionale entreprise par la FAO et la CSRP. Il vise à mettre en place les modalités d'une meilleure gestion et une exploitation durable des populations de raies et requins en Mauritanie. Ce plan a été approuvé par arrêté du ministre des Pêches et de l'Economie maritime n°2050 en date du 30 novembre 2007 en harmonie et en conformité avec les engagements internationaux pour la protection de ces espèces particulièrement vulnérables.

Les activités identifiées comme prioritaires dans ce plan portent sur le suivi de la pêcherie, l'amélioration des connaissances sur la bio-écologie des espèces et la socio-économie de la pêcherie. Les

mesures conservatoires entreprises concernent surtout le PNBA qui constitue une plate-forme d'exploitation et de transformation de raies et requins. Dans ce cadre, les filets (tels que le filet raie, le filet félé-félé) considérés comme représentant une menace à la durabilité de la pêche ont été rachetés aux pêcheurs et détruits. Ces engins sont interdits d'usages dans les limites du PNBA. L'actualisation de ce plan d'actions doit tenir compte de l'incidence de la pêche thonière sur les populations de raies et requins qui sont généralement associés aux «thonidés», conformément aux recommandations de l'ICCAT (...).

Plan d'Action National pour combattre la pêche illicite

La pêche illicite, non déclarée et non réglementée (pêche INN) est un phénomène qui touche toutes les régions du monde. A ce titre, elle constitue une menace aux pays côtiers. En Afrique de l'Ouest, ce serait un problème majeur qui mobilise la Commission Sous Régionale des Pêches, appuyée par la FAO et l'UE. L'ampleur du phénomène de pêche INN a poussé la FAO à définir un plan d'actions international et à aider les pays à mettre en place un plan d'action national. C'est dans ce cadre que la Mauritanie a élaboré un plan d'action national de pêche INN en février 2007. Ce Plan vise à combattre, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non réglementée et non déclarée dans les eaux mauritaniennes. Dans ce cadre, plusieurs mesures mises en œuvre en Mauritanie ont contribué à lutter contre la pêche INN. Cela concerne, la mise en place et le renforcement de la Garde Côtes Mauritanienne en tant qu'outil efficace pour décourager cette pratique dans notre pays. De même, une liste de registre des navires en Mauritanie a été élaborée et continuellement mise à jour. Au plan international, la Mauritanie œuvre dans le cadre de commissions et/ou organisations régionales et internationales (CSRP, COMHAFAT, ICCAT...) pour combattre la pêche INN. Ainsi, le renforcement du dispositif de prévention et de lutte contre la pêche INN utilisant les outils juridiques et opérationnels apparaît comme étant une action prioritaire dans la stratégie 2015-2019.

Monitoring environnemental du milieu marin et côtier

La conduite d'un système de monitoring environnemental de notre littoral depuis 2012 avait pour but de suivre la qualité du milieu marin et côtier utile en vue de la mise en place d'un système d'alerte précoce aux micro-contaminants sur les zones marines et côtières. Elle a permis de dresser un atlas des micro-contaminants et de la biodiversité, une base d'informations géo-référencées et des valeurs de référence pour des normes environnementales.

compte tenu de la diversité des sources de pollution d'origine marine, anthropique et naturelle, le monitoring environnemental de notre zone côtière et marine sera poursuivi et renforcé en vue de disposer de plus d'informations sur le flux des micro-contaminants et leurs origines. Ceci permettra de prendre, en temps opportun, les dispositions qui s'imposent pour préserver les milieux et les ressources d'une part et épargner, ainsi, nos produits halieutiques de toute contamination susceptible d'altérer leur qualité, d'autre part. Aussi, un accent sera mis sur le suivi sanitaire des zones de production des bivalves pour leur agrément sanitaire.

Par ailleurs, des efforts seront consentis pour diminuer les sources de pollution issues du secteur de la pêche (navires et industries à terre), notamment en relation avec les pollutions par hydrocarbures ou effluents des usines, et en relation avec l'utilisation des matières plastiques.

Système de capture et de débarquement :

Assurer une meilleure traçabilité des produits de pêche

Babouna Diagona

Le secteur des pêches a des retombées économiques et sociales considérables qui lui confèrent un rôle clé dans l'économie nationale. Il est considéré comme une source durable de croissance et d'emplois. Son importance sur le plan macroéconomique mais aussi sa vulnérabilité par rapport à beaucoup d'aléas exigent la mise en place de mesures permettant son développement durable. Pour Mrs Gueye Djiby, chef de service aménagement et réglementation, et Sidi Mohamed Ould N'deyla, chef de service statistiques et étude au ministère des Pêches et de l'Economie maritime, la rentabilisation de la production, ne peut se faire sans un système de capture et de débarquement efficient permettant de suivre toute la chaîne à savoir, les quantités et les espèces pêchées, celles destinées au marché local ou à l'exportation la main d'œuvre utilisée, ect . Ils ont, en outre affirmé qu' en la matière, dans le cadre de la politique transparence initiée par le département des pêches, toutes les informations sont disponibles soit sur le site du ministère soit au niveau des services techniques accessibles à tout le monde.



Il est appelé capture toute ressource vivante prélevée de la mer soit par un chalut ou tout autre moyen comme les casiers ou les nasses. La capture peut se faire également à pied par le ramassage des coquillages par exemple. Quant au débarquement maintenant, il s'agit de tout produit capturé ramené à terre. En ce moment, on l'identifie et on quantifie les espèces de poisson mises à terre.

Il existe différents segments d'exploitation. Chaque segment est dédié à une zone déterminée. Ainsi, on en dénombre trois segments : la pêche artisanale, côtière et industrielle. On entend par pêche artisanale toutes les embarcations de moins

de 14 mètres.

Pour la pêche côtière, la longueur des embarcations varie de 20 à 60 mètres selon les catégories. La définition du segment est relative à l'outil d'exploitation. La pêche côtière pélagique à titre d'exemple, concerne des bateaux côtiers de longueur inférieure à 60 m, dépourvus de tout moyen de congélation et utilisant pour leur grande majorité la senne tournante.

La flottille hauturière pélagique, elle, est constituée de bateaux de gros tonnages et d'une grande autonomie. Cette flottille appartient à différentes nationalités, essentiellement européenne.

Les caractéristiques techniques des bateaux varient d'un type de pêche à l'autre. La flotte néerlandaise est caractérisée par de grands chalutiers de longueurs pouvant atteindre plus de 140 m avec une capacité de cales de plus de 7000 tonnes. Les autres bateaux type russe sont de plus petites tailles avec des longueurs variant entre 80 et 120 m.

En général, les caractéristiques techniques des navires ont fortement évolué durant la période de 1990 à 2018. Ceci se répercute sur leur performance. On assiste ainsi à un rajeunissement progressif des bateaux et une augmentation de leur tailles et puissance.

En tout état de cause, les services compétents du ministère des pêches suivent toute la production de tous les navires à travers les journaux qui mentionnent quotidiennement avec précision toutes les quantités capturées en Pêche hauturière. Tout est documenté. En ce qui concerne la pêche artisanale, il existe un système de suivi appelé SSPAC (système de suivi de la pêche artisanale et côtière). Ce système permet de donner des informations liées à la pêche artisanale piroguère.

Il y a lieu de préciser que dans le cadre de la politique transparence initiée par le département des pêches, toutes les informations relatives au secteur de la pêche sont disponibles soit sur le site du ministère soit au niveau des services techniques accessibles à tout le monde.

La modernisation du système d'exploitation et des moyens de capture renforcée

La promotion d'un système d'exploitation à même d'assurer un approvisionnement pérenne et de qualité pour nos industries à terre constitue la clé de réussite de l'objectif de développement des chaînes de valeur. Il faut noter à cet effet, que le développement des activités de pêche au travers du segment hauturier est pour le moment limité compte tenu de la vétusté de la flotte nationale hauturière. Les segments côtier et artisanal offrent encore des opportunités pour exploiter le potentiel en ressources pélagiques côtières, en particulier les petits pélagiques. Dans ce cadre, la modernisation du système d'exploitation et des moyens de capture sera poursuivie et renforcée.

Par ailleurs, des mesures seront prises pour assurer les conditions optimales, nécessaires au débarquement permettant de garantir une meilleure qualité de nos produits. Dans ce cadre des halles à marée équipées des systèmes de froid et des moyens modernes de débarquement seront implantées le long du littoral.



Infrastructures portuaires en activité

- ✚ Port Autonome de Nouadhibou ;
- ✚ Etablissement Portuaire de la baie du Repos de Nouadhibou (ou Port Artisanal) en cours d'extension et de modernisation ;
- ✚ Port de pêche de Tanit ;
- ✚ Port Autonome de Nouakchott dit Port de l'Amitié.

Contrairement au passé, le département s'est doté d'un nouveau système de quota géré par régime national, régional et étranger.

Le régime national concerne tous les navires qui débarquent et commercialisent leur capture en Mauritanie. Le régime étranger s'applique aux pays étrangers ayant des relations de coopération avec notre pays. Il s'agit de pays du Nord et le Sénégal. Ces pays ne débarquent pas leur production sur le sol national. Ils transbordent leur capture en mer. Ils bénéficient d'une dérogation de transbordement en mer conditionnée par la présence

de garde cote mauritaniens, de la Douane et de la Gendarmerie maritime. Cependant, les étrangers qui ont un contrat avec les nationaux sont tenus de débarquer leurs produits en Mauritanie.

Domicilier les captures

La nouvelle politique de capture et de débarquement de la production de poisson a connu une nette amélioration en domiciliant nos captures. Ce qui n'était pas le cas avant. Le taux de débarquement qui était insignifiant avant est maintenant très appréciable. L'argument fallacieux consistant à dire que l'insuffisance de nos infrastructures ne permettait pas de débarquer une quantité importante de

capture ne tient pas la route. La preuve est qu'avec le nouveau système de quota, même sans grand moyen, les navires sont tenus de respecter leur déclaration de capture.

L'avantage du débarquement de poisson est qu'il permet de suivre toute la chaîne : les quantités et les espèces pêchées, celles destinées au marché local ou à l'exportation la main d'œuvre utilisée. En outre, le débarquement de la production crée une valeur ajoutée. Des emplois à bord des navires, le transport de cette production, sa congélation sans parler de sa commercialisation qui apportent beaucoup de devises au pays.

Pêche hauturière, côtière et artisanale en quelques mots

La pêche hauturière considérée, il y a encore peu de temps, comme le segment le plus important de notre pêche nationale connaît actuellement des difficultés sur le plan technique et économique. Des mesures adéquates seront prises permettant le maintien de la flotte en terme des unités en nombre et en capacité, susceptibles de pêcher le potentiel qu'offre les zones hauturières de notre ZEE. Ainsi, les efforts de modernisation de cette flotte seront encouragés, son renouvellement sera poursuivi et sa compétitivité améliorée. Cette démarche se fera dans un cadre concerté avec les opérateurs du secteur et restera bien entendu cohérente avec l'approche de gestion durable et optimale de nos ressources halieutiques en s'assurant du respect de l'équilibre entre les capacités de pêche et le potentiel des stocks.

La pêche côtière, un essor fulgurant

La pêche côtière est quant à elle, relativement nouvelle dans la configuration de notre système d'exploitation, a connu un essor fulgurant ces dernières années. Ce segment, dans sa composante pélagique (navires et pirogues de sennes tournantes), occasionne, jusqu'ici, des problèmes de qualité de ses produits qui prédestinent la quasi-totalité de ses captures à la farine et l'huile de poisson. L'essentiel de la flotte de cette composante est constitué de navires étrangers opérant dans le cadre de l'affrètement coque nue. Bien que ce mode d'exploitation ait l'avantage de ne pas représenter une surcapacité domestique, il ne permet cependant pas d'assurer une meilleure domiciliation de la richesse créée.

Dans ce cadre, une redéfinition de la segmentation de cette flotte sera in-

troducte dans notre réglementation en vue d'une protection des zones vulnérables et d'une gestion durable des ressources des petits pélagiques en particulier. De même, l'émergence d'une flotte nationale en mesure d'exploiter durablement nos ressources, notamment les petits pélagiques, sera encouragée et le régime de l'affrètement, actuellement en vigueur, sera revu au besoin.

Pour ce qui est de la pêche artisanale, eu égard à ses divers apports sur le plan social et économique, la promotion du segment artisanal constituera un élément constant de la présente stratégie, notamment la professionnalisation des acteurs, la modernisation des outils de production, l'amélioration des conditions de travail à bord, ainsi que la promotion de la diversification des techniques de pêche et espèces ciblées.

On doit noter, cependant, que depuis la limitation de la pêche du poulpe aux nationaux, ce segment a connu un accroissement important, incompatible avec un développement harmonieux et durable de la pêche. Pour maîtriser les capacités de ce sous-secteur et s'assurer sa promotion dans de bonnes conditions, il sera procédé à la mise en place d'un système fiable d'identification des acteurs et des moyens de production en activité. Il y a lieu de préciser que dans le cadre de la politique de transparence initiée par le département des pêches, toutes les informations relatives au secteur de la pêche sont disponibles soit sur le site du ministère soit au niveau des services techniques accessibles à tout le monde.

B. Diagana



Les problèmes liés au débarquement

Malgré l'abondance des ressources, les points de débarquement de la pêche sont peu nombreux en Mauritanie. Les infrastructures de débarquement ont toujours constitué un handicap majeur à la domestication des captures. Jusqu'à une date récente, les infrastructures se limitaient au Port Autonome et le Port Artisanal de Nouadhibou. La localisation de ces infrastructures dans la zone nord a engendré une concentration de l'activité dans cette zone au détriment du reste du littoral

mauritanien.

Le port de Tanit a été inauguré le 10 décembre 2018. Il est destiné aux activités de la pêche artisanale et côtière et permettra notamment de décongestionner la zone nord.

Pour l'extension de sa capacité de débarquement, la Mauritanie dispose de plusieurs projets d'infrastructures. Les travaux ont déjà commencé pour la construction du Port multifonction de N'Diogo ; la construction d'un complexe portuaire au PK 28, au sud de Nouakchott est en négociation. En plus, il est prévu la construction, dans le court et moyen terme, de quatre points de débarquements amé-

nagés (PDA) sur le littoral, dans les zones centre (Mharratt et Tiwilit), à Nouakchott et sud (PK03). Même si le contenu d'un PDA n'est ni défini sur le plan juridique ni sur le plan technique, ces points de débarquement permettront une meilleure prise en charge des produits de la pêche artisanale et l'amélioration des conditions de débarquement.

La pêche artisanale est le segment qui pose problème en termes d'enregistrement des captures. Or, les déclarations de captures sont obligatoires par la loi. Grâce au système SSCAP, les enquêtes cadres effectuées permettent de faire des estimations.

Quelques espèces de captures débarquées

Les captures réalisées dans les eaux mauritaniennes par les différentes flottilles peuvent être regroupées en trois catégories: les captures de petits pélagiques provenant de l'activité des flottilles industrielles à long rayon d'action, congelées en mer, ne sont généralement pas débarquées à Nouadhibou mais font l'objet d'un transbordement en rade, sur des cargos commerciaux; les captures d'espèces démersales congelées en mer (essentiellement constituées de céphalopodes) sont débarquées à Nouadhibou, entreposées dans des chambres à froid négatif puis chargées sur des navires pour l'exportation; les captures réalisées par la flottille industrielle de pêche fraîche (chalutiers glaciers démersaux - poissons ou céphalopodes) et les artisans connaissent deux principaux débouchés: la consommation de produits frais, salés-séchés ou fermentés destinés au marché intérieur; la congélation avant l'exportation vers les pays étrangers et marginalement l'exportation en frais. La structure des débouchés détermine en grande partie le prix moyen des différentes espèces au débarquement, ainsi que la valeur ajoutée générée dans le secteur de la pêche et de la transformation. La qualité et le niveau des informations sur les circuits de commercialisation sont variables selon les pêcheries. On connaissait peu de choses sur le devenir réel des captures des chalutiers congélateurs pélagiques. La création de la Société Mauritanienne de Commercialisation du Poisson (SMCP) a permis de mieux maîtriser les circuits à l'exportation.

B. Diagana

Le Covid 19, un impact négatif sur la pêche

Comme dans tous les autres secteurs de la vie nationale, Le Covid 19 a eu un impact négatif sur la pêche. Si on se réfère à la commercialisation par exemple, on se rend compte que les pays du Nord avec lesquels la Mauritanie a des relations de coopération commerciale ont été durement touchés par cette pandémie. Ce qui, évidemment a eu des effets négatifs sur leur importation.

Les deux re'sponsables du département cités précédemment, ont appelé les uns et les autres à pratiquer une pêche responsable. Celle qui consistait à octroyer des licences de pêche à tout bout de champ est à bannir à jamais. Il est en outre indispensable de respecter scrupuleusement les quotas octroyés car, la dilapidation de notre « or bleu » est préjudiciable surtout en terme de sécurité alimentaire tant aux générations présentes que futures.



GESTION DURABLE DES RESSOURCES

Athié Alassane

Le secteur des pêches joue un rôle moteur dans le développement économique et social du pays. En effet, il contribue à hauteur de 8,9 milliards MRU aux recettes budgétaires directes, procure plus de 750 millions de \$ US des recettes en devise du pays et contribue pour 6,8 milliards MRU à la création de la richesse nationale, crée également plus de 66 000 emplois directs, et des dizaines de milliers d'emplois indirects. Il contribue significativement à la lutte contre la pauvreté et à la sécurité alimentaire du pays et de la sous-région. Les quantités pêchées en 2018 ont atteint plus de 1,5 millions de tonnes toutes espèces confondues, principalement en raison de la forte croissance du secteur pélagique, faisant de notre pays l'un des premiers producteurs du poisson dans le monde. La même année, le secteur a rapporté plus d'un milliard de Dollars, ce fut une année exceptionnelle.

Le secteur des pêches dispose de nombreux atouts pour devenir attractif et compétitif. Il offre des ressources variées en grand nombre et bénéficie d'instruments de gestion appropriés en mesure de garantir sa durabilité (recherche scientifique, surveillance des pêches, mécanismes d'allocation des possibilités de pêche basés sur les quotas, etc.) dans l'intérêt des générations présentes et futures.

Afin de préserver ses ressources halieutiques renouvelables, la Mauritanie a pris d'importantes mesures. Il s'agit de l'adoption de la Loi 2015-017 portant Code des Pêches et de ses textes d'application, d'un plan d'aménagement des ressources et des mécanismes de suivi et du contrôle des captures...

UNE VISION

La stratégie de croissance accélérée pour une prospérité partagée (2016-2030) constitue actuellement le cadre de politique macroéconomique du pays. Elle se fixe comme objectif de promouvoir une économie nationale diversifiée et compétitive, qui aura pour résultat une forte croissance économique inclusive et durable avec un taux moyen sur la période à deux chiffres (plus de 10%).

La mise en œuvre de la SCAPP est réalisée, dans le cadre des plans quinquennaux, dont le premier, porte sur la période 2010-2020. Le deuxième plan pour la période 2020-2024 est en cours d'élaboration.

Le secteur des pêches est considéré parmi les secteurs porteurs prioritaires visés par cette stratégie pour booster la croissance de l'économie nationale, à travers la promotion de la transformation et l'industrialisation et l'optimisation de toutes les étapes de la chaîne de valeur pour augmenter la valeur ajoutée à créer localement. La vision de la présente stratégie sectorielle est en parfaite cohérence avec



cette orientation et intègre l'ensemble des thématiques prioritaires identifiées par la SCAPP pour le secteur des pêches.

Un engagement

Dans son programme électoral, le Président de la République s'est engagé à mettre en place les conditions nécessaires permettant l'accélération de la croissance économique, la diversification de l'économie et le renforcement de sa capacité de ré-

tion des pôles de pêche compétitifs :

- L'accroissement des débarquements des produits et de leur transformation sur le sol national afin de favoriser la création de la valeur ajoutée et de l'emploi ;
- La mise en place d'un système de financement du secteur ;
- Le renforcement du système de commercialisation des produits.
- Aménagement et gestion des ressources

Les ressources halieutiques constituent un patrimoine national dont la préservation et la gestion durable, sur la base des meilleurs avis scientifiques disponibles, constitue une priorité du Gouvernement. C'est ainsi que depuis 2015, le système de gestion par quota, qui constitue une innovation en termes de gestion et d'aménagement durable, a été appliqué dans notre pays pour les principales pêcheries (crevettes, langoustes, céphalopodes, principales espèces démersales et petits pélagiques). explique, le directeur adjoint de la direction de l'aménagement au ministère des pêches (DA Dar, M Ahmed Taleb Moussa. En effet poursuit-il il, faut connaître la quantité prélevée sans préjudice à la ressource.

Ce nouveau système de gestion constitue une avancée majeure vers l'atteinte de l'objectif de durabilité de nos ressources halieutiques, indique le DA de DAR. Pour rendre plus efficace gestion, il faut améliorer les méthodes de fixation des TAC (total admissible des captures), affiner les procédures d'allocation des quotas, respecter la politique des quotas, gérer les capacités de pêches,



silience.

Au niveau du secteur des pêches, les principales priorités identifiées dans le cadre de ce programme pour les cinq années à venir sont :

- La gestion durable des ressources halieutiques,
- Le renforcement des infrastructures et la promo-



Principales pêcheries

- Pêcherie des céphalopodes (poulpe, seiche, calamar) ;

- Pêcherie des poissons démersaux côtiers et profonds (dourades, mérous, soles, rales et requins, rougets, merlus...) ;

- Pêcherie des crustacés (crévettes côtières et profondes, langoustes et crabes profonds) ;

- Pêcherie des mollusques bivalves et mollusques gastéropodes (avec notamment un stock de praires inexploité aujourd'hui en raison de contraintes techniques et sanitaires); les cymbalum qui constituent une pêche émergente ;

- Pêcherie des petits pélagiques (sardinelles, sardines, chinchards, maquereaux, ethmalose, anchois, petit thonidés, mulet, courbine) ;

- Pêcherie des thonidés tropicaux et autres thonidés majeurs (albacore, patudo, listao) thon rouge et espadon).

particulièrement pour le segment de la pêche artisanale et le quota collectif qui lui est alloué. En somme préserver les ressources, les écosystèmes et la biodiversité, ajoute Ould Moussa. Les TAC sont déterminés par l'Institut mauritanien de recherche océanographique et de pêche (IMROP) qui dispose d'un groupe de travail international comprenant les USA, la France, l'Allemagne, la Norvège, le Maroc, le Sénégal, la FAO. Ce groupe se réunit tous les quatre ans avec l'IMROP et arrête les recommandations sur la gestion de la ressource.

La gestion durable de la pêche revêt une importance cruciale pour les écosystèmes marins et les communautés qui dépendent du poisson et de la pêche. Bien qu'il n'existe pas de définition universelle, il est généralement admis que la durabilité vise à répondre aux besoins des populations actuelles sans mettre en péril la capacité des générations futures à satisfaire les leurs. Dans le contexte de la pêche, ces besoins peuvent englober un éventail complexe d'objectifs ayant trait, notamment, à l'approvisionnement alimentaire, à l'emploi et aux exigences en matière de revenu et de nutrition, ainsi que toute une série de facteurs sociaux. Face à cette complexité, la gestion durable de la pêche doit être traduite sous forme d'indicateurs concrets facilitant la mise en œuvre des politiques et le contrôle de son efficacité. Les indicateurs relatifs à l'abondance des stocks de poissons et à la mortalité par pêche sont souvent utilisés pour évaluer la durabilité biologique.

Les pêcheries mauritaniennes se caractérisent par une grande diversité écologique (domaines côtiers, du plateau et du talus), biologique (diversité des espèces), technique (plusieurs techniques de pêche et de traitements des produits), économique et sociale (systèmes hauturiers, côtiers et artisanaux, nationaux et étrangers) et politique (mécanismes d'allocation des ressources).

L'exploitation des ressources halieutiques en Mauritanie est réalisée par des flottes de pêche artisanale (PA), côtière (PC) hauturière (PH), tant pélagique que démersales.

Des quotas pour préserver la ressource

Dans le cadre d'une gestion rationnelle, un accent particulier est mis sur la recherche halieutique afin qu'elle permette de déterminer avec la plus grande précision possible et de manière régulière les TACs pour les différents stocks, ces TAC servent de base à la détermination et à l'allocation des quotas entre les différents intervenants, indique le DA de DAR. La direction de l'aménagement des ressources, fixe les quotas en fonction du disponible, les distribue aux opérateurs après avoir rempli les conditions nécessaires (disposer de l'outil, marine marchande et paiement de licence...)

Ces quotas sont fixés selon deux régimes. Le régime national grâce à l'acquisition ou à l'affrètement d'outils de pêche. Pour cela, l'opérateur doit s'engager à pêcher, débarquer et commercialiser en Mauritanie. Ce régime peut profiter à un étranger ayant créé une société de droit mauritanien.

Quant au régime étranger, il découle des accords bilatéraux ou multilatéraux ou de conventions libres, comme ceux avec l'UE par exemple. Avant 2012, la Mauritanie ne profitait que de peu de ses ressources, surtout en pêche de pélagique, exploitée par la flotte étrangère. Aujourd'hui, notre pays exige que les captures soient débarquées dans nos ports ou de transborder sur d'autres bateaux en présence des gardes côtes mauritaniens qui peuvent sévir contre les contrevenants. Les amendes infligées et recouvrées sont versées dans les comptes du trésor public, indique le DA de DAR.

Le contrôle des TAC est assuré par l'Institut Mauritanien des Recherches Océanographiques et des

Pêches (IMROP), en tant qu'organe chargé entre autres de l'évaluation des stocks et l'estimation des TAC. Elle est dotée de moyens humains, financiers et matériels suffisants lui permettent d'accomplir sa mission fondamentale, à temps, et dans des conditions d'excellence scientifique. Les avis scientifiques qu'émet l'IMROP constitueront la base des mesures d'aménagement que le Ministère met en œuvre pour la gestion des pêcheries conformément au Code de Conduite pour une Pêche Responsable de la FAO affirme le DA de DAR.

Aussi et pour élargir la base de connaissance de notre ressource, les mesures seront prises pour promouvoir la coopération de la Mauritanie avec les entités des pêches compétentes régionales et sous régionales (COPACE, CSRP, ICCAT) afin de promouvoir les échanges réguliers d'information dans le but de contribuer à la gestion des stocks partagés suivant les prescriptions de la Convention des Nations Unies sur le Droit de la Mer (CNUDM).

Par ailleurs et dans un souci de transparence, l'Etat encourage la création de plateformes pour faciliter les échanges d'expériences entre les opérateurs du secteur et la recherche.

L'effort de pêche, des différents segments nationaux, est orienté principalement vers les espèces démersales de haute valeur marchande (poissons de fonds, céphalopodes, crustacés) destinées à l'exportation.

La pêche artisanale est composée actuellement de 9000 embarcations dont 6200 ont bénéficié d'une licence de pêche au titre de l'année 2019. Elle est à l'origine des deux tiers des captures du poulpe en 2018, du 1/10 des prises de petits pélagiques et des 2/5 des débarquements des poissons démersaux.

La flotte hauturière en activité est composée de 204 navires, dont 134, battant pavillon national, y compris 70 congélateurs agréés aux normes sanitaires de l'UE.

La flotte nationale, assez vétuste dans son ensemble, arrive difficilement à faire face aux enjeux actuels en matière de préoccupations environnementales, économiques et sociales. Les immobilisations de ces navires en rade sont plutôt la règle. Les captures déclarées par le segment hauturier tous pavillons confondus s'élèvent à environ 543 000 tonnes en 2018, soit un accroissement de 53 % par rapport à 2015. La part de la flotte mauritanienne dans ces captures est faible, ne dépassant pas 7 % des captures totales du segment hauturier.

La pêche côtière a montré l'évolution la plus spectaculaire en termes de captures, passant de 301 337 tonnes en 2015 à 747 150 tonnes en 2018. Les petits pélagiques représentent plus de 98 % de ce total. Deux espèces, les sardinelles rondes et la sardine, contribuent en moyenne à environ 80 % de l'ensemble de ces captures. La sardine, qui se trouve à sa périphérie de distribution sud, a représenté un peu moins de 50 % des débarquements en 2018. Cet accroissement sensible de la production est une conséquence de l'augmentation des besoins pour l'approvisionnement des unités de production de la farine et huile de poissons dont la capacité théorique installée est considérable.

Plus de 2/3 du volume de production totale est pêché dans la partie nord de la ZHEM aussi bien pour le segment artisanal, côtier qu'hauturier. Cette situation serait appelée à évoluer progressivement avec l'opérationnalisation en cours du port de Tanit, à 60 Km au nord de Nouakchott et plus tard ceux de N'Diogo et Pk 28 au sud.

Différentes pêcheries

Les pêcheries démersales au large de la Mauritanie exploitent plusieurs espèces. Les céphalopodes- le poulpe (*Octopus vulgaris*) en particulier, et les crevettes côtières (*Penaeus notialis* et *Penaeus kerathurus*) sont parmi les plus recherchées. Ces espèces sont destinées à l'exportation. Le poulpe est exploité essentiellement par des nationaux avec une flottille industrielle et une flottille artisanale piroguère. Les crevettes côtières sont presque exclusivement pêchées par un armement industriel étranger. Le poulpe est débarqué en Mauritanie avant d'être exporté, tandis que les crevettes sont, pour l'essentiel, débarquées à l'étranger après avoir été théoriquement transbordées en rade de Nouadhibou. Ces deux pêcheries ont un poids considérable dans l'économie des pêches, du fait de la haute valeur marchande de ces espèces qu'elles ciblent. Aussi, le développement de ces pêcheries est suivi de très près par l'Etat, qui les place au centre de son dispositif d'aménagement des pêches.

Les ressources halieutiques de la ZHEM mauritanienne sont à l'origine de plusieurs pêcheries d'importance variable :

- pêcheries industrielles : céphalopodière, thonière, de petits pélagiques, crevettes, langoustes roses, merlus et espèces démersales profondes,
- pêcheries artisanales : poulpe au pot, démersaux côtiers à la ligne et au filet droit, de mullet et petits pélagiques au filet tournant, courbine au filet droit



maillant, requins au filet dérivant, langoustes vertes au filet droit etc.

La pêcherie céphalopodière industrielle : Cette pêcherie correspond à la pêcherie chalutière démersale du plateau continental. Depuis le développement de la pêche aux céphalopodes avec l'arrivée dans la zone des pêcheurs japonais au cours des années 80, les poissons démersaux du plateau, auparavant dominants dans les prises de ces chalutiers, ont été relégués au rang de captures accessoires de ces navires qui sont, de ce fait, communément appelés ici flottille céphalopodière. C'est une pêcherie largement dominée par les céphalopodes qui représentent 71 % du volume et 80 % de la valeur des exportations réalisées par l'armement national en l'an 2000. Ces proportions étaient de respectivement 85 % et 92 % en 1992. Le poulpe en constitue le stock le plus important, avec en l'an 2000, 44 % du volume total et 51 % de la valeur de ces exportations; en 1992, ces proportions étaient de 78 % et 71 %. Les informations scientifiques suggèrent qu'il existe deux stocks de poulpe dans la ZHEM mauritanienne : le stock du cap blanc, en zone nord et celui de Nouakchott au Sud. C'est surtout celui du nord qui est abondant ; durant les principales saisons de pêche, la plupart des navires opèrent dans les parages sud du cap blanc. A noter que seule cette pêche qui dégage une rentabilité suffisante, a permis aux mauritaniens de développer un armement industriel. Le tableau suivant donne l'évolution de la flottille céphalopodière présente dans la ZHEM mauritanienne.

Gestion durable des pêcheries

La préservation de la ressource et la gestion durable des pêcheries sont la base du développement du secteur et constituent une priorité dans le cadre de la présente stratégie. Les principales pêcheries sont :

- Pêcherie des céphalopodes (poulpe, seiche, calamari) ;
- Pêcherie des poissons démersaux côtiers et profonds (daurades, mérus, soles, raies et requins, rougets, merlus...) ;
- Pêcherie des crustacés (crevettes côtières et pro-

fondes, langoustes et crabes profonds) ;

- Pêcherie des mollusques bivalves et mollusques gastéropodes (avec notamment un stock de praires inexploité aujourd'hui en raison de contraintes techniques et sanitaires) ; les cymbium qui constituent une pêcherie émergente ;
- Pêcherie des petits pélagiques (sardinelles, sardines, chinchards, maquereaux, ethmalose, anchois, petit thonidés, mullet, courbine) ;
- Pêcherie des thonidés tropicaux et autres thonidés majeurs (albacore, patudo, listao) thon rouge et espadon)

Bien que la mise en œuvre des politiques passées ait permis des avancées considérables dans le domaine de la préservation de nos ressources halieutiques et de leurs aménagements, beaucoup reste à faire dans ce domaine. C'est ainsi que la présente stratégie s'appuiera sur ces acquis pour continuer d'améliorer la connaissance de nos ressources halieutiques, d'affiner la fixation des TACs, de promouvoir l'exploitation des stocks sous exploités, de renforcer les démarches des plans d'aménagement des pêcheries, de consolider et assainir le processus d'allocation de la ressource, de renforcer le système de suivi et contrôle des captures.

Mécanisme d'allocation de la ressource

L'allocation de la ressource constitue la pierre angulaire de la gestion durable de la ressource. Dans ce cadre, le système de gestion par quota, introduit dans notre pays en 2015 constitue actuellement le mode de gestion le plus adopté dans le monde, il rend cette gestion plus transparent et plus équitable avec des critères objectifs d'attribution des quotas. Elle permet de nouveaux opérateurs de bénéficier de possibilités de pêche en rapport avec les objectifs de la stratégie. Selon le DA de DAR, les quotas sont attribués en fonction des TACs qui constituent comme un tableau de bord de chaque pêcherie, explique Ould Moussa.

D'autre part et afin d'assurer l'efficacité du système des quotas, un mécanisme de suivi des débarquements sera mis en place.

Dans ce cadre, les débarquements seront autorisés sur un nombre limité de sites le long de la côte et le dispositif de suivi des quantités transitant par les industries à terre sera renforcé. A moyen terme, la mise en place d'un dispositif de traçabilité le long de la chaîne sera étudiée pour renforcer le suivi et limiter les risques de commercialisation de produits débarqués sous des conditions illégales.

Pour le gouvernement mauritanien, la bonne gestion des ressources et de leur préservation passe par :

- La mise en place d'actions stratégiques de préservation du milieu marin et côtier pour renforcer la durabilité des ressources halieutiques et la résilience des écosystèmes par rapport aux effets du changement climatique et aux impacts des activités anthropiques.

La préservation des ressources halieutiques et la gestion optimale des pêcheries sont conditions de la durabilité du secteur des pêches maritimes et permettra de garantir un approvisionnement pérenne des industries à terre :

- Le développement des chaînes de valeur intégrées à l'économie nationale afin de tirer profit du potentiel important du secteur en termes de recettes en devises, croissance, emploi et sécurité alimentaire sans compromettre la durabilité environnementale de l'exploitation ; le renforcement de la gouvernance afin d'assurer une meilleure efficacité et efficience dans la mise en œuvre des mesures de gestion, et d'instaurer un climat de confiance et de transparence dans le secteur.

Plans d'aménagement des différentes pêcheries

La promotion de plans d'aménagement des pêcheries figure parmi les priorités de la présente stratégie nationale de pêche. Ils permettent au pays de fixer ses objectifs, de concevoir des plans d'aménagement en termes de pêche (quantité à prélever afin de préserver la ressource). C'est dans ce cadre que différents plans d'aménagements ont été élaborés. Ils sont le meilleur moyen de suivi et de contrôle des ressources. Ainsi, il y a notamment des plans d'aménagement des petits pélagiques, des crevettes, des mullets et de la corbène, venus s'ajouter à celui du poulpe. D'autres suivront indique la DAR. D'autres pêcheries, notamment la langouste rose et le cymbium seront adoptés. Idem pour ce qui est des espèces faisant objet de plan d'action de conservation telles que les requins, les oiseaux ou les tortues, des Plans d'Action nationaux seront développés.

Ces mesures d'aménagement seront évaluées et mises à jour à intervalles réguliers pour s'assurer de leur efficacité. Ceci concernera les zones de pêche, les tailles de capture, les engins utilisés et le maillage, les rejets en mer, l'étendue et la spécificité des aires marines protégées, les arrêts biologiques à observer, la période la plus appropriée pour leur instauration et leur durée ainsi que toute



autre mesure utile à la pérennité de la ressource. « Les plans d'aménagement intègrent les dimensions sociales et économiques dans le but de favoriser les activités créatrices de valeur ajoutée et des retombées socio-économiques et limiter les activités dont la contribution à l'économie du pays est moindre » signale le DA de DAR.

La surveillance maritime à la pointe

Le système de surveillance des pêches revêt une importance capitale pour la préservation de notre patrimoine halieutique. Cette mission est confiée à la Garde Côtes Mauritanienne (GCM), laquelle dispose de moyens humains et techniques appropriés. Elle a à charge des missions de contrôle et de surveillance des pêches, de sauvetage et de lutte contre la pollution et l'immigration clandestine.

En outre, l'instauration des quotas et la nécessité de suivre les captures, l'extension des débarquements au niveau des nouvelles infrastructures créées le long de la côte, l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures en offshore, le risque de pollution, constituent des défis majeurs auxquels la GCM doit faire face. La GCM pourra ainsi jouer pleinement sa mission de police en mer ayant en charge de faire respecter la loi dans notre zone économique exclusive en plus de sa fonction fondamentale de contrôle au niveau des quais, débarcadères et points de débarquement le long du littoral. La stratégie nationale de lutte contre la pêche illicite non déclarée et non réglementée (INN), INN sera améliorée et les mesures appropriées pour le suivi de l'efficacité de l'application des conventions sur l'état du port et l'état du pavillon seront mises en œuvre, prévoit la stratégie nationale de pêche. Même si la menace de l'INN persiste, les efforts de la GCM permettent de contenir de plus en plus, indique le DA de DAR.

La pêche illicite non déclarée et non réglementée (INN), bien qu'elle soit pour le moment contenue dans nos eaux reste une menace et demeure un obstacle majeur à la mise en œuvre d'une vision sur le long terme et d'un aménagement durable des ressources halieutiques pour maintenir la productivité de notre zone.

Par ailleurs, l'observation en mer sera renforcée afin qu'elle soit à même de couvrir la flotte en activité et de fournir des informations utiles sur les pratiques de pêche en mer (tailles des espèces, maillage, rejets en mer, etc.) qui permettront de guider et orienter la politique de gestion durable de la ressource.

D'autre part et afin d'assurer l'efficacité du sys-

tème des quotas, un mécanisme de suivi des débarquements sera mis en place. Dans ce cadre, les débarquements seront autorisés sur un nombre limité de sites le long de la côte et le dispositif de suivi des quantités transitant par les industries à terre sera renforcé. A moyen terme, la mise en place d'un dispositif de traçabilité le long de la chaîne sera étudiée pour renforcer le suivi et limiter les risques de commercialisation de produits débarqués sous des conditions illégales.

Souci de transformer sur place

Le développement d'une industrie de pêche créatrice d'emplois et de valeur ajoutée a toujours constitué un objectif récurrent dans toutes les stratégies du secteur depuis la déclaration de la politique des pêches en 1970. Ainsi, depuis 40 ans, plusieurs tentatives de promotion de la transformation des produits de pêche ont été faites, sans toutefois aboutir à ce jour au développement d'une industrie de pêche digne de ce nom.

Malgré une augmentation significative de l'effectif des usines, force est de constater que les produits, sont souvent exportés à l'état brut, sous forme de produits frais, de produits congelés, principalement entiers destinés essentiellement à l'exportation. La transformation des produits est limitée actuellement à la congélation de produits entiers, la fabrication de la farine et huile de poisson ou dans un moindre degré l'écrémage, l'éviscération, le filetage toujours couplés à la congélation en plus des procédés de transformation traditionnelle (séchage, salage-séchage, fermenté, etc.). Les préparations de plats cuisinés restent, pour l'instant, marginales. L'exportation de produits frais moins soumis à la concurrence internationale et donc mieux rémunérés peut se développer davantage. A ce jour, aucune usine à terre ne produit des conserves malgré le fait que certains de nos produits exportés sous forme congelée, notamment les petits pélagiques soient transformés en conserves dans d'autres pays.

En 2018, le nombre d'usines agréées a atteint 154, dont 41 usines de farine et huiles de poisson. En termes de localisation, 02 usines sont installées à Nouadhibou et 02 à Nouakchott. A cela s'ajoute des usines en cours de construction ou disposant d'autorisations d'implantation.

L'amélioration de la qualité des produits mauritaniens et le développement des industries de pêche se heurtent toujours à plusieurs problèmes structurels.

La gouvernance du secteur des pêches

La Mauritanie est le premier pays arabe et africain à adhérer à l'Initiative internationale de transparence dans la pêche

Med Abderrahmane Ould Med Yehdih

- Réorganiser le MPEM et renforcer ses capacités;
- Poursuivre l'adaptation du cadre juridique du secteur;
- Mettre en place un dispositif de concertation avec toutes les parties prenantes;
- Renforcer la promotion de la transparence dans le secteur;
- Développer la coopération;
- Promouvoir un système de suivi-évaluation fonctionnel;

Unaniment la bonne gouvernance est considérée comme étant la clé de réussite de toute politique publique. Cette réalité n'a été omise pendant la préparation de la stratégie d'Aménagement et de Développement durable et intégré des Pêches Maritimes, adoptée par le ministère des Pêches et de l'Economie maritime (MPEM) pour la période 2020 – 2024.

Le secteur des pêches constitue le fleuron et le moteur de l'économie nationale. Il est aussi le symbole de la croissance en Mauritanie.

L'État et les populations ne peuvent continuer à bénéficier des retombées socioéconomiques de l'exploitation des ressources halieutiques en tant que ressources naturelles renouvelables, que si le secteur est géré de manière durable et inclusive.

La stratégie du MPEM tire son importance de l'intérêt du secteur des pêches maritimes en Mauritanie et des retombées économiques et sociales considérables qu'il génère, qui lui confèrent un rôle clé dans l'économie du pays.

Portée économique du secteur

En Mauritanie, le secteur des pêches contribue à hauteur de 8,9 milliards MRU aux recettes budgétaires directes, procure plus de 750 millions de \$ US des recettes en devise et contribue pour 0,8 milliards MRU à la création de la richesse nationale, créé également plus de 60 000 emplois directs, et des dizaines de milliers d'emplois indirects.

De même, il contribue significativement à la lutte contre la pauvreté et à la sécurité alimentaire du pays et de la sous-région.

Les quantités pêchées en 2018 ont atteint plus de 1,5 millions de tonnes, toutes espèces confondues, principalement en raison de la forte croissance du secteur pélagique, faisant de notre pays l'un des premiers producteurs du poisson dans le monde.

La stratégie d'Aménagement et de Développement durable et intégré des Pêches Maritimes a été élaborée dans le but de guider l'action publique dans le secteur pour la période 2020-2024 et d'ajuster les

Causes de la faible conductivité des affaires dans le secteur des pêches

- Une pression fiscale jugée contraignante et instable et qui ne promeut pas le développement du secteur ;
- Un processus de commercialisation jugé complexe et peu réactif ;
- Des infrastructures insuffisantes et ne disposant pas souvent des services essentiels ;
- De conditions contraignantes d'accès au crédit à court terme ;
- Des difficultés d'accès au crédit à long terme pour les investissements ;
- Manque d'une main d'œuvre qualifiée ;
- Un réseau insuffisant de distribution de poisson à l'intérieur du pays,
- Absence de juridictions spécialisées pour rendre des arbitrages en cas de litiges.

objectifs du développement des pêches maritimes aux orientations de la politique du Gouvernement en termes de préservation de la ressource, de création de richesse, d'emplois, de renforcement de la sécurité alimentaire et d'instauration d'une bonne gouvernance.

Le MPEM définit un certain nombre d'axes essentiels pour l'amélioration de sa gouvernance; amélioration devenue dans le monde actuel une exigence qui conditionne l'efficacité et l'efficience de la mise en œuvre des politiques publiques.

Une bonne gouvernance permettra au secteur des pêches de corriger les cas de dysfonctionnements les plus saillants.

Il s'agit :

- Des chevauchements des compétences entre les structures de département qui limitent leur capacité d'action ;
- Des ressources humaines limitées ;
- Un cadre juridique à adapter ;
- Un pilotage stratégique et un système de suivi-évaluation à développer ;
- Une capacité de mobilisation de fonds à renforcer;
- Un mécanisme de concertation, de coordination et de coopération à élargir ;
- Une pratique de la communication et de la transparence à renforcer.

Au sujet du climat des affaires en général dans notre pays, il reste peu incitatif comme cela est reflété par la 151ème place de la Mauritanie sur 100 dans le classement « Doing Business » de la Banque mondiale, 2010.

La faible conductivité des affaires dans le secteur des pêches est principalement le résultat d'une pression fiscale jugée contraignante et instable, et qui ne promeut pas le développement du secteur, et d'un processus de commercialisation jugé complexe et peu réactif.

Il résulte, également, des infrastructures insuffisantes et ne disposant pas souvent des services essentiels, de conditions contraignantes d'accès au crédit à court terme, de difficultés d'accès au crédit à long terme pour les investissements, du manque d'une main d'œuvre qualifiée, d'un réseau insuffisant de distribution de poisson à l'intérieur du pays et d'absence de juridictions spécialisées pour rendre des arbitrages en cas de litiges.

Réagissant sur une question relative aux actions phares dans le domaine de la bonne gouvernance, le directeur adjoint de l'Aménagement des Ressources et des Etudes (DARE)

au ministère des pêches et de l'Economie maritime, M. Ahmed Teleb Moussa a cité l'adhésion de la Mauritanie à l'initiative « Fisheries transparency initiative » FTI (Transparence dans le secteur de la pêche).

Il a, également, souligné que cette initiative marque une avancée significative dans le domaine de la gouvernance dans le secteur.

Pour maintenir son leadership dans le domaine, M. Taleb Moussa estime que le pays doit publier régulièrement ses rapports, surtout ceux de 2010, de 2020 et 2021.

Le DARE adjoint a, par la suite, énuméré certains organes consultatifs créés dans le cadre de la bonne gouvernance du secteur des pêches comme le Conseil Consultatif National pour l'Aménagement et le Développement des Pêcheries, dont la mission consiste à donner un avis scientifique sur toutes les décisions du ministère, la Commission Nationale de Concertation pour la gestion durable des Petits Pélagiques et le Comité Technique et Scientifique. « Ces organes sont créés pour éclairer les décideurs du ministère sur les bonnes conduites à tenir et orienter son action pour une meilleure rentabilité de ce secteur clé pour l'économie mauritanienne », a encore déclaré M. Taleb Moussa.

Interrogé par l'AMI sur la faille de l'ancienne stratégie du secteur dans de la bonne gouvernance, M. Mohamed Ould Ely Barham, directeur de la coopération et de la programmation au ministère des Pêches et de l'Economie maritime, a souligné la forte empreinte de la fiscalité, l'absence de concertation et l'inadaptation du cadre juridique.



Cadre juridique

Dans le cadre de sa stratégie d'Aménagement et de Développement durable et intégré des Pêches maritimes, le ministère des Pêches possède un arsenal juridique comprenant des lois, décrets, ordonnances et arrêtés d'application dont la plupart a été revu dans le cadre de la bonne gouvernance.

Voici les principales lois et réglementations relatives aux pêches maritimes :

- Ordonnance n° 88-120 du 31/08/1988, portant délimitation et statut juridique de la mer territoriale, de la zone contiguë, de la zone économique exclusive et du plateau continental de la République Islamique de Mauritanie.
- Loi n° 215-017 du 20/07/15 portant Code des pêches maritimes
- Loi n° 2013-029 du 30/07/2013 portant Code de la Marine marchande
- Loi n° 2013-041 de la 12/11/13 portant création d'une structure dénommée Garde Côte Mauritanienne (GCM) ;
- Décret n° 2015-150 du 1er octobre 2015 portant application de la loi n° 2015-017 du 20 juillet 2015 portant Code des Pêches modifié par le décret n° 2018-044 du 1er mars 2018 et le décret n° 2018 - 088 du 14 mai 2018
- Décret 2015/176 du 04 décembre 2015 relatif aux modalités de fixation des droits d'accès aux ressources halieutiques
- Arrêté n° 1724/MPHM du 03 décembre 2015 fixant les types de concession, les espèces cibles, les supports de droits d'usages et les engins de pêche autorisés
- Arrêté n° 1706/MPHM du 15 décembre 2015 portant approbation du modèle de contrat de concession de droit d'usage ;
- Loi n° 2000-024 du 10/01/2000 relative au Parc National du Banc d'Arguin (PNBA) ;
- Décret n° 2000-008 de la 03/07/2000 portant application de la loi n° 2000-024 du 10 janvier 2000 relative au PNBA.



de l'année 2018 vient d'être présenté, constitue le premier pays arabe et africain à adhérer à cette initiative internationale dans le but permettra au contribuable mauritanien d'avoir un accès facile aux données relatives à la gestion du secteur des pêches.

Les avantages de l'initiative FTI sont multiples et indispensables pour l'administration et la gestion durable de ce secteur pour lequel elle contribue au renforcement de la confiance des investisseurs qu'elle attire sans cesse.

En adhérant l'initiative, la Mauritanie est tenue par un engagement moral qu'elle doit respecter au même titre que les autres pays. Elle traduit également une responsabilité vis-à-vis et des générations futures.

Qu'apporte le premier rapport de la Mauritanie à la FiTI ?

Bien qu'il tienne compte des données de l'année 2018, le premier rapport de la Mauritanie n'a pu être réalisé qu'en 2020. Il a abordé seulement les six (6) premières Exigences de la FiTI, conformément au Standard FiTI.

À travers la production de ce rapport, le Groupe Multipartite National (GMN) cherche à savoir :

- Démontrer quelles exigences de transparence de la FiTI ont été remplies, c'est-à-dire si les informations publiées par les Autorités mauritaniennes sont accessibles, complètes et représentent les meilleures informations disponibles ;

- Fournir un résumé succinct des informations sur les exigences de transparence afin de contribuer aux débats publics.

Cela prouve que les informations sur le secteur des pêches (collecte, traitement, analyse des données) et leur publication (diffusion et communication des données statistiques fiables) demeurent l'une des priorités en matière de bonne gouvernance des pêches du fait qu'elles alimentent le processus de décisions en matière de gestion durable des ressources halieutiques.

Des données fiables et accessibles permettent au pays d'asseoir une gestion transparente et participative, et de prendre des décisions bien fondées en faveur d'une pêche responsable et durable.

Transparence dans le secteur des pêches

La Mauritanie, dont le premier rapport de l'initiative « Fisheries transparency initiative » FTI (Transparence dans le secteur de la pêche) au titre





Insuffisances dans le secteur de la gouvernance

- Des chevauchements des compétences entre les structures de département qui limitent leur capacité d'action ;
- Des ressources humaines limitées ;
- Un cadre juridique à adapter ;
- Un pilotage stratégique et un système de suivi-évaluation à développer ;
- Une capacité de mobilisation de fonds à améliorer ;
- Un mécanisme de concertation, de coordination et de coopération à élargir ;
- Une pratique de la communication et de transparence à renforcer.

En outre, si les acteurs de la pêche sont Parties prenantes dans la gouvernance des pêches, cela évite l'arbitraire au niveau des prises de décisions d'où une garantie pour la Mauritanie et ses citoyens de continuer à bénéficier des retombées positives des pêches maritimes.

Coopération dans le domaine des pêches

La gestion des principaux stocks partagés et chevauchants devra reposer sur des mécanismes de concertation et de coopération scientifique et technique sous régionaux et internationaux existants. A cet égard, la participation de la Mauritanie aux organes internationaux (FAO, COFI, COPACE, ICCAT etc.) et aux instances de coopération régionales (CSRFP, PRCM, UICN, OMVS, CCR-PP, ICCAT, CITES, CTS/Union Africaine COMHAFAT, etc.) sera renforcée.

Egalement, la coopération bilatérale, sous régionale, régionale et internationale sera promue, afin d'exploiter les opportunités existantes dans tous les domaines liés à la pêche (valorisation, formation, recherche, exploitation, développement des nouveaux marchés, etc.).

Parmi les accords de coopération phares dans le domaine des pêches figure celui signé avec l'UE, dont le renouvellement devra avoir lieu au mois de novembre 2021 après deux reconductions successives.

Il prévoit, selon le directeur de la coopération et de la programmation au ministère des Pêches et de l'Economie maritime, le paiement d'une compensation financière annuelle de l'ordre de 57, 5 millions Euros et un appui budgétaire de 10,5 millions Euros.

La durée de l'accord est de quatre ans renouvelables.

Quant à l'accord signé avec le Japon, il a été signé le 17 février 2010 et a expiré le 16 février 2020.

Depuis lors la convention a fait l'objet d'un renouvellement par tacite.

Il est signé entre le ministère des pêches et de l'Economie maritime et l'Association japonaise de Coopératives de Pêche au Thon.

Selon le directeur de la pêche hauturière et côtière au ministère des pêches et de l'Economie maritime, Dia Amadou Bocar, la partie japonaise est autorisée à pêcher le thon et les espèces hautement migratoires, conformément aux règlements appliqués par la Commission Internationale pour la Conservation des Thonidés de l'Atlantique (l'ICCAT) dans les eaux mauritaniennes.

La flotte japonaise est de l'ordre de vingt navires thoniers.

« Outre le paiement des frais de licence au trésor, la partie japonaise apporte le soutien aux différents domaines du secteur des pêches, notamment la recherche scientifique, à travers l'IMROP et l'ONIS-PA, la pêche continentale et la formation des marins mauritaniens », a conclu M. Bocar.

S'agissant de la coopération avec le Sénégal, voisin, l'accord est destiné essentiellement, directeur de la coopération et de la programmation au ministère des pêches et de l'Economie maritime à l'alimentation de la population de Saint Louis en poisson.

En vertu de l'accord quatre cent embarcations sénégalaises sont autorisées à pêcher dans les eaux maritimes mauritaniennes.

La quantité prévue par l'accord est de l'ordre de 50000 tonnes de petits pélagiques par an, dont un taux 0 % doit être débarqué en Mauritanie pour approvisionner le marché local.

La partie sénégalaise verse un montant dérisoire de 5 Euros la tonne.

Concertation

La concertation avec les différents acteurs et leur participation effective sont jugées nécessaires et de nature à renforcer leur adhésion, leur engagement et leur responsabilisation vis-à-vis des réformes de

gestion et des choix stratégiques de développement du secteur.

Pour aller de l'avant dans cette option, le département des pêches et de l'Economie maritime entend renforcer l'action et les compétences du conseil consultatif national pour l'aménagement et le développement des pêcheries.

Selon le directeur adjoint de l'Aménagement des Ressources et des études (DARE) au ministère des pêches et de l'Economie maritime un accent particulier sera mis sur la coordination et la concertation avec les autres départements, à travers l'institution au besoin des comités interministériels pour traiter les questions transversales (environnement, infrastructures, formation, fiscalité, financement).

Pilotage et suivi-évaluation de la stratégie

Pour pallier les insuffisances du système actuel d'encadrement et du suivi-évaluation, une fonction de pilotage stratégique et de suivi-évaluation sera créée au niveau du MPBM et dotée des outils et compétences nécessaires à son bon fonctionnement, selon le directeur de la coopération et de la programmation.

Afin de faciliter le suivi de la mise en œuvre de la stratégie, des rapports d'exécution seront élaborés sur une base régulière par les structures responsables en rapport avec les indicateurs retenus dans le cadre logique.

Il sera procédé, également à une évaluation externe en vue de jauger le niveau d'atteinte des résultats escomptés, d'évaluer leurs impacts et de formuler des recommandations pertinentes permettant d'assurer une gestion durable du secteur.

A l'instar des autres secteurs de l'économie nationale, le secteur des pêches a été largement impacté par la pandémie de la covid-19, dont les conséquences étaient douloureuses aux plans économique et social, estime le directeur de la coopération et de la programmation.

Pourquoi l'Initiative pour la Transparence des Pêches (FiTi) ?

L'initiative pour la transparence des pêches (FiTi) est un partenariat qui définit pour la première fois les informations que les autorités nationales doivent publier en ligne sur leur secteur des pêches maritimes.

En rendant la gestion des pêches plus transparente et inclusive, la FiTi favorise des débats publics éclairés sur les politiques des pêches, et surtout la contribution à long du secteur aux économies nationales et au bien-être des citoyens et des entreprises qui dépendent d'un environnement marin sain.

La Mauritanie a soumis le 11 décembre 2018 sa candidature pour le statut de « pays candidat à l'Initiative pour la Transparence des Pêches (FiTi) ». Cette candidature a été acceptée par le Conseil d'Administration International (CAI) de la FiTi lors de sa 5ème réunion tenue à Berlin (12- 13 décembre 2018) et, de ce fait, la Mauritanie devient le 1er pays candidat à la FiTi.

Le rapport a été produit par le Groupe Multipartite National (GMN) de la Mauritanie composé de 15 membres issus du gouvernement, des professionnels et entreprises de pêche et de la société civile organisée. Ensemble, les membres du GMN sont responsables de la manière dont la FiTi est mise en œuvre en Mauritanie.

Nouakchott avait abrité en 2016 l'ouverture officielle de la Conférence Internationale de Haut niveau sur la transparence et le développement durable en Afrique, organisée par la Mauritanie.

Le Président de la République a notamment déclaré, lors de cette Conférence que « la transparence est un engagement moral que nous devons tous respecter, chacun de la position qu'il occupe, et qu'elle est aussi notre responsabilité vis-à-vis de nos pays, de nos citoyens et de nos futures générations ».

MAMY

Observatoire Economique et Social des Pêches (OESP)

Sur la base d'une recommandation de la stratégie du secteur des pêches 2015-2019 et du cadre d'Investissement pour le développement durable des pêches en Mauritanie 2015 - 2020, l'Observatoire Economique et Social des Pêches (OESP) a été créé.

Sa création a pour objectifs, selon son coordinateur, M. Abderrahmane Boujoumaa, de :

- Mettre en place un dispositif permanent de suivi économique et social du secteur ;
- Renforcer la contribution du secteur au développement économique et social du pays.

L'OESP permettra au Ministère, entre autres, de :

- Prendre en compte les dimensions Socio-économiques dans le pilotage du secteur ;
- Recueillir des avis de gestion sur la ressource et les systèmes d'exploitation.

Il ajoute que le domaine prioritaire de l'intervention l'OESP est la gouvernance des pêcheries nationales et sous régionales.

Créé par les arrêtés 0072/2017 du 06 juillet 2017 et 0265/2018 du 09 avril 2018, l'OESP est chargé en particulier de :

- Mettre en place un dispositif permanent de suivi économique et social du secteur des pêches ;
- Définir un cadre réglementaire et institutionnel permettant d'assurer le suivi et l'évaluation socio-économique du secteur des pêches et de ses performances ;
- Elaborer des cahiers de charges dans le cadre de partenariat avec les producteurs et les utilisateurs des données du secteur ;
- Assurer la publication régulière des notes de conjoncture et des rapports sur les performances du secteur des pêches et sa contribution à l'économie nationale.

Résultats attendus de l'OESP

Au sujet de résultats attendus de l'action de l'OESP, dans le cadre de sa mission, le coordinateur évoque la réalisation de certaines activités dont les plus saillantes sont :

- Traitement et Analyse des données statistiques du secteur
- Calcul et Suivi des indicateurs de pêche
- Etudes socioéconomiques
- Baquêtes spécifique.

Dans son bulletin d'information et d'analyse pour le premier semestre de 2020, l'OESP précise que Le secteur des pêches maritimes en Mauritanie génère des retombées économiques et sociales importantes qui lui confèrent un rôle clé dans l'économie nationale. Il est considéré comme une source durable de croissance et d'emplois.

« Cette importance économique du secteur interpelle la mise en place de mesures permettant son développement durable », note le document.

Au sujet des résultats attendus, le bulletin précise que la présente Stratégie d'Aménagement et de Développement Durable et intégré du Secteur des Pêches Maritimes a été préparée afin de guider l'action publique dans le secteur pour la période 2020-2024 et ajuster les objectifs du développement des pêches maritimes aux orientations de la politique du Gouvernement en termes de préservation de la ressource et de son environnement marin et côtier, de création de la richesse et d'emplois, de renforcement de la sécurité alimentaire et d'instauration d'une bonne gouvernance du secteur.

Il ajoute que la vision de long terme du secteur sera de promouvoir un secteur des pêches maritimes durable, intégré à l'économie nationale et porteur de croissance, créateur d'emploi et qui bénéficie à la population mauritanienne

dans son ensemble.

« Cette vision sera mise en œuvre suivant l'objectif stratégique de développement durable et responsable du secteur des pêches afin de maximiser, durablement, les bénéfices de l'exploitation et d'en faire profiter l'ensemble de notre population », note le bulletin de l'observatoire.

Il a fait remarquer que la déclinaison des objectifs stratégiques est conforme à la vision de développement durable et responsable du secteur des pêches maritimes et s'articule autour des trois axes principaux suivants :

- L'axe sur la ressource, l'environnement marin et côtier et les pêcheries,
- L'axe sur les Chaînes de valeurs et l'axe sur la Gouvernance du secteur.

S'agissant des perspectives d'avenir, le document précise que les efforts futurs porteront sur :

- La mise en place d'actions de préservation durable des ressources halieutiques et du milieu marin et côtier et la résilience des écosystèmes par rapport aux effets du changement climatique et aux impacts des activités anthropiques ;
- Le développement des chaînes de valeur intégrées à l'économie nationale afin de créer plus de valeur ajoutée et d'emplois, et de contribuer à la sécurité alimentaire sans compromettre la durabilité environnementale ;
- Le renforcement de la gouvernance afin d'assurer une meilleure efficacité et efficience dans la mise en œuvre des mesures de gestion, et d'instaurer un climat de confiance et de transparence dans le secteur.

L'observatoire estime que la mise en œuvre de la présente stratégie et les réformes importantes qu'elle envisage, constituent un enjeu majeur pour le développement économique et social du pays et que les réformes institutionnelles et juridiques prévues sont susceptibles d'accroître durablement les performances économique et sociale du secteur.

Le bulletin parle aussi du système d'exploitation des pêches, surtout le système de quota et le total admissible des captures (TAC) par pêcherie, l'évolution des captures de la pêche maritime, la variation des captures et efforts entrepris entre janvier et mai de 2010 et 2020, et la synthèse du volume et des la valeur des exportations ainsi que les recettes du secteur des pêches.

A propos de la Société Nationale de Distribution de Poissons (SNDP), le document précise qu'elle a contribué de manière significative à la promotion de la consommation nationale de poisson.

« Le volume de distribution quotidienne de la société s'élève à 40 tonnes et sa flotte de transport compte 20 unités, toutes capacités confondues (5 camions de 40 tonnes, 2 camions de 10 tonnes, 1 camion de 20 tonnes, 9 tri-cycles de 2 tonnes, 3 véhicules de liaisons).

« Son réseau de distribution compte 250 points de distribution, répartis sur 20 centres de distribution (plateformes et conteneurs frigorifiques) au niveau de toutes les capitales des Wilayas. Les populations sur toute l'étendue du territoire national manifeste de l'engouement pour le produit de la société », selon le bulletin.

Il a ajouté que les quantités distribuées entre janvier et mai 2020 s'élèvent à 5202 tonnes contre 3490 tonnes durant la même période de 2010, ce qui constitue une augmentation significative de 33%.

« Entre janvier et mai 2020, la grande quantité de poisson a été distribuée à Nouakchott (34%) suivi par les wilayas du fleuve 27% et les wilayas de l'Est 22%.

Enfin, les wilayas du Nord et de Dakhlet Nouadhibou ont reçu respectivement 10% et 7% », selon la même source », selon l'observatoire économique et social des pêches.

MAMY

Pêche - Pilotage stratégique :

Redresser les situations pour atteindre les objectifs

Par Ely Maghlah

Inaugurée le 5 mai dernier par le Premier ministre M. Mohamed Ould Bilal, la plateforme de pilotage stratégique du Ministère de la pêche vient répondre aux exigences de la nouvelle stratégie du secteur mise en place au titre de 2020-2024, après évaluation de la stratégie 2015-2019.

L'urgence de la mise en place d'une fonction de pilotage en vue d'une meilleure prise en compte des exigences de la pêche dans notre pays avait fait partie des principaux constats. La nouvelle stratégie (2020-2024) qui se réfère au programme de son excellence le Président de la république Mohamed Ould Cheikh EL Ghazouani « Taâhoudati » et à la déclaration de politique générale du gouvernement se base sur trois axes principaux, à savoir la préservation de la ressource, le développement de la chaîne des valeurs et la bonne gouvernance.

Des axes qui comprennent des actions durables pour améliorer les conditions de vie des populations notamment en apportant des solutions pérennes pour en assurer la sécurité alimentaire à travers une meilleure approche pour promouvoir et vulgariser la consommation des produits de la pêche maritime et continentale.

C'est pour atteindre ces objectifs que la plateforme de pilotage a été équipée et mise en place pour centraliser l'ensemble des données liées au secteur, notamment à partir de Nouakchott ou de Nouadhibou, en temps réel, en vue de les étudier de manière collégiale afin d'aider à la prise d'une décision sous la direction d'un leader (ministre de la pêche) pour redresser l'action des différents acteurs dans le sens des objectifs définis initialement à la lumière de la stratégie nationale.

Entrer avec des problèmes et sortir avec des solutions

Selon Dr Mohamed Ould Barham, Directeur de la Programmation et de la Coopération au ministère de la pêche et de l'Economie maritime, l'évaluation externe de la stratégie 2015-2019 en vue de la mise en place de celle de 2020-2024, a permis de faire des constats majeurs, dont notamment l'absence de la fonction de pilotage stratégique.

« Cela veut dire, comme qu'on naviguait à vue et cette revue qui devrait se faire à mi-parcours, a été faite après trois ans pour raisons de contraintes », a indiqué le Directeur de la programmation. « On s'est rendu compte qu'il y a beaucoup d'objectifs qui n'ont pu être atteints, mais ce constat est intervenu tardivement pour que les mesures adéquates soient prises à temps », a-t-il expliqué. « Cela a fait qu'on s'est rendu compte qu'il est important de mettre en place cette fonction stratégique pour pouvoir atteindre les objectifs en redressant à temps ces situations », a-t-il ajouté.

L'objectif principal de cette salle stratégique est de prendre en compte l'ensemble des indicateurs, des ob-



jectifs fixés par la stratégie nationale à l'horizon de 2024 en vue d'en évaluer l'atteinte et procéder aux redressements utiles au moment qu'il faut.

Ces indicateurs nous permettent de suivre cette tendance et de mettre en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre ces objectifs.

Chaque mois, on organise une session de pilotage stratégique avec la participation de tous les directeurs centraux, de projets et des institutions relevant de la tutelle du ministère de la pêche et de l'économie maritime.

Chaque entité, qui s'est initialement assigné des objectifs, a des indicateurs qu'elle doit renseigner tous les mois. C'est à ce titre que, au niveau de la salle de pilotage, on entre avec des problèmes et on sort avec des solutions.

Ils 'agit d'une session de deux heures de temps à laquelle assiste le ministre, soit en étant présent physiquement ou par d'autres moyens.

Les moyens techniques de la salle de pilotage permettent aussi de faire participer de nombreux acteurs présents à Nouadhibou en évitant de les faire déplacer à Nouakchott. Convoquer des directeurs pour une session de deux heures de temps à l'issue de laquelle ils doivent repartir à Nouadhibou n'est plus commode. Pour cela la salle stratégique est dupliquée. Une salle similaire, avec les mêmes moyens et les mêmes possibilités techniques est mise en place à Nouadhibou avec un système de communication qui permet de suivre, en temps réel, le déroulement de la séance de pilotage et d'y prendre part activement.

Les sessions de pilotage ont commencé depuis trois à quatre mois, mais les équipements du système n'étaient pas entièrement en place.

« On avait des graphiques qu'on produisait et qu'on fixait sur le mur pour tenir une session de pilotage, au moment où le matériel devrait arriver incessamment, notamment des vitres, des écrans tactiles, des logiciels », a expliqué Dr Barham.

Ce matériel a été reçu seulement depuis trois mois, mais le ministère avait déjà à son actif trois à quatre sessions tenues.

C'est surtout le staff rapproché (directeurs centraux et principaux responsables de départements), avec un

leader en la personne du ministre, dont la participation permet une prise de décision collégiale qui est concernée par cette salle de pilotage.

Il y a ce qu'on appelle « le porteur de projet » et il y a aussi l'éditeur. Le premier, responsable de l'action, doit s'assurer que les indicateurs sont fournis et disponibles au moment de la session de pilotage. L'éditeur, quant à lui, doit collecter les informations pour les fournir à la salle de pilotage au moment de la lancée de la session. Il doit également répondre à certaines questions relatives à l'atteinte ou non de tel ou tel objectif.

Partage des informations

Les décisions prises au cours de chaque session de pilotage sont systématiquement rendues publiques, affirme Dr Barham.

Prenons, dit-il, un exemple : la Société nationale de distribution du poisson avait pris la décision de distribuer, pendant le mois de mars, huit millions de tonnes de poissons. Si au moment de la session on constate qu'elle n'a pu distribuer que trois ou cinq millions. La direction de cette société doit expliquer s'il s'agit d'un manque de moyens ou de ressources humaines ? Elle doit, en même temps,

mettre en place un plan d'action pour redresser la situation dans le sens de la tendance. Il y a donc une décision collégiale qui est prise en vue de cette action à travers la mise en place de financement ou de ressources.

Surveillance en mer

La surveillance en mer et la recherche de contrevenants relève des garde-côtes mauritaniennes (partie prenante du pilotage stratégique), lesquelles sont appelées à mettre en place des mesures pour entreprendre la lutte contre la pêche illicite ou toutes autres formes de fraudes, notamment la pêche en zone interdite. Elle a pour cela un temps de présence en mer pris en compte par les indicateurs. Le fonctionnement de leurs bateaux ou le nombre des heures de vols de leur avions de surveillance constituent des données essentielles en ce sens.

Il s'agit de moyens qui sont de nature à dissuader toute pratique illicite en mer. « Quand on voit qu'ils ont fait moins de temps de présences en mer, cela veut dire qu'il y aura plus de fraudes », a relevé Dr Barham.

Les garde-côtes prennent part à toutes les sessions de pilotage stratégique et ils ont leurs indicateurs à remplir, notamment le nombre d'heures de présence en mer ou de vol. Ils ont le devoir de renseigner en permanence sur leurs activités.

« C'est ici que réside exactement l'innovation de ce système où chaque entité doit rendre compte de son action loin de toute lourdeur administrative », a souligné Dr Barham. « Cela, a-t-il rappelé, permet de travailler en toute transparence, car par le passé, chacun se tenait dans son coin en se limitant à produire des rapports ».

Actuellement, en tant que leader, le ministre est informé en permanence sur tout ce qui se fait, de façon opérationnelle, sur le terrain à travers des indicateurs mis à jour en permanence.

Sociétés de commercialisation et partenaires

Nous avons la Société nationale de commercialisation du poisson (SMCP) qui a ses objectifs liés au volume annuel d'exportations pour atteindre telle ou telle valeur. Elle a aussi des mesures à entreprendre pour atteindre ses objectifs.

La SMCP organise des voyages d'études au cours desquels elle entreprend de négocier avec ses partenaires et fait du marketing. C'est ce qui conduit vers l'atteinte des objectifs. Elle a aussi à remplir des indicateurs qui concernent l'amélioration de la qualité du produit en volume et en valeur.

Concernant nos partenaires européens et chinois, ils sont suivis par rapport à leurs activités et leur présence en mer, mais ils ne sont pas représentés au pilotage stratégique, c'est l'exclusivité de l'Etat mauritanien et de son administration. Toutefois, ces partenaires ont l'obligation de rendre compte de toute leur activité.

Toutefois, le ministère organise, périodiquement, des réunions de concertations avec les partenaires techniques et financiers (PTF) pour présenter des requêtes ou discuter de problèmes liés à la pêche.

L'environnement

Pra rapport à l'environnement, le ministère de la pêche et de l'économie maritime est essentiellement concerné par l'environnement marin.

A ce titre, il assure le suivi de l'environnement marin à travers des organismes tels que l'Institut mauritanien de recherche océanographique et de pêche (IMROP), l'Office nationale d'inspection sanitaire des produits d'aquaculture (Onispa).

Ces institutions, en plus de la Direction de la Marine marchande, disposent des moyens nécessaires pour assurer le suivi du milieu marin, de la qualité de l'eau qui ont leur impact sur ce milieu. Ils s'intéressent particulièrement aux cas de pollution et à l'inspection santé-qualité.

Pour l'environnement, de façon générale, il relève des compétences du département de l'environnement.

Conception et montage de la salle de pilotage

La mise en place de la salle de pilotage stratégique, inauguré, le 5 mai dernier par son excellence le Premier ministre Mohamed Ould Bilal, s'était faite grâce à des compétences nationales relevant du Ministère de la Pêche et de l'Economie maritime qui ont bénéficié de l'appui et de l'expertise étrangère, notamment en ce qui concerne les logiciels qui facilitent le travail.

« Au niveau de la salle de pilotage, nous avons différentes fonctions liées à la collecte des informations, à la réalisation des graphes et au renseignement de fichiers remplis par les équipes du ministère sous la coupe de différents responsables », a affirmé Dr Barham, avant d'ajouter que, pour l'agencement de tout cela, il a été fait recours à l'expertise internationale.

Partage de données

Issues de différentes institutions sous tutelle et des directions centrales, les données de la salle de pilotage sont celles du ministère, par conséquent, elles sont systématiquement partagées entre les différentes parties prenantes du pilotage stratégique.

Dans la pratique, tous les responsables quittent leur environnement habituel (bureaux, machines) pour aller dans cette salle spécialement équipée et aménagée

pour ce changement d'environnement. Cela fait partie des objectifs, parce que c'est là où ils doivent se sentir en face de différents collègues. Ils doivent produire, confronter leurs idées, expliquer leurs points de vue pour faire avancer réellement les choses. L'essentiel étant de progresser vers la réalisation des objectifs définis initialement.

Evaluation et Innovation

Le département de la pêche avait mis en place une stratégie 2015-2019 qui a fait l'objet d'une évaluation extérieure par des experts nationaux et internationaux. A l'issue de cette évaluation, il a procédé à l'élaboration d'une nouvelle stratégie 2020-2024 qui a le référentiel des enseignements tirés de la stratégie précédente, mais aussi du programme du Président de la république « Taàhoudati ». Elle se réfère également aux stratégies internationales en matière de gestion de ressources humaines et de l'environnement en plus de la stratégie nationale de l'environnement.

Tout ce référentiel a permis d'élaborer une stratégie nationale basée sur trois axes principaux :

-Préservation de la ressource par l'augmentation des moyens de la recherche scientifiques. La faiblesse des moyens de la recherche scientifiques faisant partie des insuffisances constatées lors de l'évaluation de la stratégie précédente.

-Développement de la chaîne des valeurs : Nous avons, affirme Dr Barham, pu constater qu'on a une richesse avec un potentiel 1,8 millions de tonne/an, dont 1,3 millions de petits pélagiques, en plus du fait que le plus souvent nos produits sont exportés à 00% à l'état brut. Avec le développement des chaînes de valeurs, on va créer de l'emploi, générer des revenus et produire de la valeur ajoutée à travers la transformation, par la suite s'acheminer vers la prospérité et au bien-être des populations.

En Mauritanie, la transformation la plus développée demeure celle de la farine, mais elle ne constitue pas la meilleure valorisation de notre produit. « C'est une situation dont nous sommes conscients, pour cela nous avons gelé toute autorisation pour les usines de farine », dit Dr Barham.

Le secteur encourage actuellement les usines de transformation, notamment la conserverie (sardines) qui crée de l'emploi. Une attention particulière est également accordée aux petits pélagiques, parce qu'on envisage déjà de créer quelques usines de transformation pour générer de la valeur ajoutée.

-La gouvernance : Il s'agit d'assurer une meilleure gouvernance du secteur qui doit être géré en toute transparence et selon le principe de la gestion participative.

Notre pays qui a été pionnier de l'initiative « FTTI » pour la transparence dans le domaine des pêches vient de publier son premier rapport pour répondre aux exigences des normes de transparence de cette initiative.

« C'est important à plus d'un titre, car cela renforce la crédibilité du secteur et cultive la confiance des investisseurs et bailleurs étrangers », a souligné Ould Barham.

Pêche continentale

Le ministère vient de lancer deux projets importants. Le premier concerne la modernisation de la pêche artisanale et côtière, cependant que le deuxième est consacré à la pêche continentale. Le pays dispose d'un nombre important de lacs et de mares recelant des potentialités énormes qui n'ont jamais été exploitées.

A l'occasion du 28 novembre 2020, le ministre de la pêche a procédé au lancement d'un programme de développement de la pêche continentale au niveau de la mare de Mahmouda, près de Néma. Ce programme vise la formation de 2500 pêcheurs continentaux et leur équipement en matériel de pêche pour mettre en exploitation cette ressource de pêche continentale.

Ce programme a d'abord commencé par la formation de 150 pêcheurs à Mhamoude qui ont été par la suite doté d'équipements, y compris des tricycles pour le transport du produit vers le marché local, en plus de moyens de conservation.

Mahmoude, restée pendant longtemps exploitée par des par des étranger, fait aujourd'hui l'objet de conflit en raison de l'intérêt grandissant des nationaux pour l'exploitation de cette richesse et les revenus importants qu'elle génère.

« Cela signifie combien la pêche continentale est aussi importante avec le rôle qu'elle puisse jouer dans la lutte contre l'insécurité alimentaire en plus de la création de l'emploi et de la génération de revenus de nature à aider à fixer les populations dans leur terroir », a souligné le Directeur de la planification et de la coopération.

Pour combler les problèmes de conservations, les pêcheurs continentaux, notamment des femmes, ont été formés sur les méthodes traditionnelles comprenant, entre autres procédés, le séchage et le salage. Ils ont été en même temps dotés de matériel (couteaux, table, etc...) indispensable pour leur travail.

Pisciculture

Sur un plan mondial, 48 % du produit de la pêche provient de la pisciculture (aquaculture), cependant qu'en Mauritanie ce pourcentage est nul.

Le développement de la pisciculture est, peut-être, lié à l'épuisement de la ressource maritime dans certaines parties du monde. Pour cela, l'aquaculture constitue une alternative pour faire face à l'épuisement de la ressource.

A titre d'exemple, dit Dr Barham, la Chine qui est un grand producteur et consommateur de produits de pêche. C'est en grande partie grâce au développement de l'aquaculture qu'elle l'est effectivement.

Le département des pêches, conscient de cette situation, a envisagé de développer cette filière. A ce titre, des expériences sont en train d'être menées à Fouta-Mahamouda, où il existe déjà une écloserie et des étangs pour pratiquer la pisciculture.

Le développement de l'aquaculture faisant également partie des objectifs de la nouvelle stratégie nationale.

Le ministère est entrain de centraliser toutes les questions relevant de la pêche continentale (aquaculture, pisciculture), pour cela des centres de pêche continentale sont en train d'être créés à Fouta-Mahamouda et à Mahmouda.

Le ministère envisage la possibilité de créer une agence de développement des pêches continentales qui, une fois mise en place, devra conduire à la création de centres de formation et de vulgarisation de pêche continentale.

Cela est d'autant plus important si l'on considère l'apport de la pêche continentale en matière de lutte contre l'insécurité alimentaire à travers la consommation de ce produit riche en protéine et qui contribue à limiter la consommation des viandes rouges et d'épargner le bétail.

Océanographie et produit halieutique en Mauritanie :

Impulser la recherche pour préserver et valoriser la ressource

Par : Sidi Moustapha Ould BELLALI

Afin de pouvoir évaluer périodiquement les stocks halieutiques, assurer le suivi océanographique et écologique des écosystèmes marins, surveiller l'évolution des écosystèmes marins, des habitats marins, de la biodiversité et du milieu marin, un Institut de recherche océanographique et des pêches dénommé IMROP a pignon sur rue à Nouadhibou. Dans ce cadre, l'établissement surveille de près la pollution marine, la destruction des habitats marins et l'érosion de la biodiversité qui sont des problématiques majeures dont le suivi scientifique régulier constitue un élément indispensable pour la mise en œuvre des politiques publiques de durabilité à l'échelle nationale ainsi que dans la gouvernance des océans au niveau international. Pour atteindre ses objectifs, l'institut dispose de moyens navigants et d'un personnel scientifique qualifié. Parmi les activités de recherches, on peut citer en guise d'exemple le suivi régulier des ressources halieutiques de la Zone Economique Exclusive Mauritanienne (ZEEM) dans le cadre duquel l'IMROP a réalisé du 20 au 29 mars 2021, à bord de son navire océanographique Al Awam, la première partie d'une campagne démersale de vingt jours, pour la saison dite froide. Il y a aussi le suivi des indicateurs relatifs aux tortues marines qui a permis de recueillir nombre de tortues échouées sur les plages du parc...

L'Institut de recherche halieutique en Mauritanie est le seul centre de recherche océanographique de Mauritanie. C'est un établissement public à caractère administratif, ayant un objectif culturel et scientifique. Il a remplacé le Centre National de Recherches Océanographiques (CNROP), créé en 1979 et qui a été précédé par le Laboratoire des Pêches ayant vu le jour en 1953. L'actuel institut qui est doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière est placé sous la tutelle du Ministère des Pêches et de l'Économie Maritime. Comme le précise le décret de 2002-036 transformant le centre en un Institut de recherche, l'IMROP a pour objet principal d'analyser les contraintes et les déterminants biologiques, physiques, socio-économiques et techniques du secteur des pêches. Il a en charge d'évaluer les différents scénarii des stratégies nationales d'aménagement et de développement pour une exploitation durable des ressources halieutiques maritimes et continentales. Il doit également mettre à disposition des connaissances qui contribueront à une valorisation accrue de la production nationale et à une meilleure rentabilisation



de l'investissement.

Cet établissement a pour mission de mettre à la disposition des pouvoirs publics, les connaissances nécessaires à la gestion et à l'exploitation durable des ressources et milieux aquatiques. Pour ce faire, l'institut développe et met en œuvre des systèmes de suivi des écosystèmes et des pêcheries ainsi que des programmes de recherche scientifique dans le but :

- d'améliorer la compréhension du fonctionnement des écosystèmes aquatiques et évaluer les impacts écologiques des usages anthropiques et des changements globaux ;
- D'approfondir les connaissances sur l'écologie et la dynamique des ressources halieutiques et en évaluer l'état d'exploitation ;
- de suivre la dynamique des systèmes d'exploitation ;

• d'évaluer les impacts socio-économiques et écologiques de l'exploitation des ressources halieutiques. L'institut dispose de 244 agents dont 159 scientifiques répartis sur quatre implantations géographiques situées à Nouadhibou, Nouakchott, Kaédi et Mbout ;

Comme moyens navigants, on compte 2 navires de recherches océanographiques ; les implantations, le siège de l'institut à Nouadhibou ; 1 Centre à Nouakchott ; 1 Antenne à Kaédi ; 1 Station à Mbout.

L'IMROP est doté d'infrastructures répondant aux besoins d'un organisme scientifique qui lui permettent de maintenir et de renforcer ses efforts de développement. C'est ainsi que l'Institut dispose de :

1 salle de conférence d'une capacité de plus de 100 personnes ; 3 salles de réunions annexes d'une capacité chacune de 30 personnes ; 1 salle de conférence équipée en système de visioconférence ; des laboratoires équipés pour l'analyse des échantillons biologiques et hydrologiques ; 1 salle de restauration d'une capacité de 100 personnes ; 1 musée de la mer (ancien aquarium) ; 1 bibliothèque spécialisée en sciences de la mer ; 1 parc informatique en réseau et connecté à Internet.

Pour évaluer l'état du stock et leur évolution, des groupes de travail se réunissent de manière périodique pour émettre des recommandations sur la base d'expertises nationales et internationales. Le rôle que le Gouvernement entendait voir jouer la recherche dans sa politique de promotion du secteur a été décliné dans sa déclaration de politique générale de 1987 qui fixait les objectifs de développement de la pêche et précisait les formes d'intervention gouvernementale. La réflexion qu'il conduit sur les opportunités de développement et les besoins d'aménagement du secteur doit s'appuyer sur des évaluations réactualisées des stocks et des pêcheries.



C'est pourquoi le Groupe de travail est pour le Ministère d'une très grande importance.

Les chercheurs de l'IMROP, de l'AtlantNIRO (Russie), du CRODT (Sénégal), de la FAO, de l'IBO (Espagne), de l'ISPM (Maroc), de l'ISSTH (CBAO), de l'ORSTOM (France), et de l'Université de Portsmouth (Royaume Uni)... ainsi que des experts de l'Administration et de la profession mauritanienne, prennent souvent part à ces travaux de recherches. Ces travaux se fondent sur la compilation par les chercheurs de l'IMROP de données brutes et les inventaires des données disponibles et plusieurs notes sur les stocks et les pêcheries. Bien que la préparation des données nécessaires aux évaluations puisse être améliorée, ce travail préparatoire va grandement faciliter ces travaux de groupe. La recherche halieutique a pour finalité et justification une contribution effective au progrès économique et social du secteur. Son efficacité dépend beaucoup de la coopération des utilisateurs de ses travaux. Les évaluations des stocks et des pêcheries peuvent servir de base à la conception des plans de développement et des systèmes d'aménagement que l'Administration entend mettre en œuvre. En même temps, la qualité de ces évaluations dépend de celle des données que lui fournissent les administrations et les armements nationaux, ainsi que les administrations des pays qui participent à l'exploitation des ressources mauritaniennes.

Comme exemple et dans le cadre d'un programme de recherche tripartite entre le Parc National du Banc d'Arguin, l' Instituto Universitário do Portugal (SPA) et l'IMROP, un « Tableau de Bord » a été mise en place au PNBA qui prend en charge entre autres, le suivi des indicateurs relatifs aux tortues marines, et qui permet de recueillir le nombre de tortues échouées sur les plages du parc.

Une première mission avait déjà permis de suivre 13 tortues au niveau du PNBA et de 4 autres qui avaient été identifiées comme ayant nidifié en Guinée-Bissau et venues se nourrir en Mauritanie. Distribution des tortues vertes suivis par balises satellites depuis la Guinée-Bissau jusque dans le Golfe d'Arguin.

La deuxième expédition qui devrait démarrer le 10

mai 2021 a pour objectifs :

- de tester une méthodologie pour les dénombrements de tortues marines en mer, permettant de suivre les tendances d'abondance dans le temps et l'espace (en utilisant une lanche imraguen pour les petites profondeurs et le N/O Amrigue plus au large) ;

- de caractériser l'habitat dans les zones fréquentées par les tortues suivies et comparer avec une grille de points ailleurs dans le Banc, afin d'établir les préférences d'habitat des tortues marines ;

- de comparer l'abondance des tortues et les caractéristiques de leurs habitats à l'intérieur du PNBA avec les zones du Banc d'Arguin hors du parc national.

Campagne de chalutage démersal du N/O Al Awam Dans le cadre du suivi régulier des ressources halieutiques de la Zone Economique Exclusive Mauritanienne (ZHEM), l'IMROP a réalisé du 20 au 29 mars 2021, à bord de son navire océanographique Al Awam, la première partie d'une campagne démersale de vingt jours, pour la saison dite froide.

40 stations de chalutages ont été effectuées durant cette partie, suivant un plan d'échantillonnage aléatoire dans la zone centre et la zone sud de la ZHEM, à des profondeurs allant de 10 à 540 mètres. Au totale 187 espèces ou genre d'espèces ont été répertoriées, dont les plus abondantes sont : Pagellus bellottii, Méduse et Pseudupeneus prayensis, ces trois espèces ont été observées au niveau de 25 stations. Une présence massive inhabituelle des méduses durant cette période de l'année a été constatée, notamment en zone sud (elles sont présentes dans 17 sur 20 stations).

Le rendement global par trait de chalut (toutes espèces confondues) varie entre 36 et 1583 kg/30mn. Le poulpe a été rencontré au niveau de 10 stations durant cette expédition, son rendement global moyen se situe à l'ordre de 4.55 kg par demi-heure de chalutage.

Notons également que le rendement du poulpe était plus important dans la strate comprise entre 80 et 200 mètres. Le taux des juvéniles de l'espèce (individus inférieurs à 500 grammes) était de 20%. Ce taux est plus important en zone centre (36%) qu'en zone sud (11%).

Des paramètres hydrologiques (la température, la salinité, la conductivité le PH et l'oxygène dissous) ont également été prélevés ainsi que des œufs et des larves des poissons à travers des filets à plancton.

Mission d'études scientifiques à la mare de Kankossa

Dans le cadre de sa dernière stratégie sur la Gestion Responsable et un Développement Durable des Pêches, le Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime exprime la volonté de « promouvoir le développement de la pêche continentale et de l'aquaculture ». A cet effet, l'approfondissement des connaissances sur la pêche continentales et les savoir-faire qui y sont liés devient indispensable.

C'est dans ce cadre qu'une équipe multidisciplinaire composée de scientifiques de l'IMROP et de l'Office National d'Inspection Sanitaire des Produits de la Pêches et de l'Aquaculture (ONISPA), s'est rendue à Kankossa pour le suivi des paramètres physico-chimiques de l'eau, identifier et déterminer les statuts biologiques des principales espèces pêchées dans la mare du même nom.

Rappelons que ce point d'eau qui est l'une des plus grande étendue d'eau permanente de la Mauritanie, avec une largeur de près de 300 mètre sur une longueur de 25 km en fonction des saisons, est située dans la commune de Kankossa (15°50'N et 11°33'W) et à 100 km au sud de la ville de Kiffa (capitale de la région de l'Assaba).

Cependant, la mare a enregistré plusieurs tarissements ces dernières années (1987, 1990, 2010, 2017) pendant son étiage, due au phénomène d'envasement et de la faible pluviométrie enregistrés dans le bassin versant de la zone de Kankossa. Elle est alimentée par plusieurs autres mares et /ou bras du fleuve dans le bassin versant (karokoro , lac de Lahraj, Loubkherée, et du lac de Ajar).

L'IMROP a déjà inscrit, depuis plus d'une décennie, dans ses différents plans d'action scientifiques, un système régulier de suivi des principaux plans d'eau continentaux du pays et les activités de pêche qui s'y exercent.

Métiers de pêche :

Une formation adéquate pour répondre aux besoins

Djigo Aboubakry

Avec plus de 700 kilomètres de côtes parmi les plus poissonneuses, de Nouadhibou au nord à Ndiago au sud, la Mauritanie a un potentiel certain dans le domaine de la pêche. Si les Mauritaniens ont tourné le dos à l'océan pendant une période assez longue, ce n'est plus le cas. Les ressources halieutiques étaient traditionnellement exploitées par les pêcheurs Imraguen établis sur la cote au nord de Nouakchott, comme à Tiwilit ou Nouamghar et par des pêcheurs sénégalais. Aujourd'hui nombreux sont ceux qui s'orientent vers les métiers de pêche. En effet le secteur offre plusieurs types d'emplois.

En effet, la pêche offre de nombreux emplois, en amont et en aval.

Parmi les métiers de pêche il y a le mareyage qui consiste à acheter du poisson en gros sur les côtes, les apprêter, les conditionner, les transporter et les revendre à un grossiste ou à un commerçant de détail. On rencontre les mareyeurs collecteurs, les mareyeurs distributeurs et les mareyeurs usiniers.

Le mareyeur s'approvisionne donc en produits de la mer (poissons, crustacés, céphalopodes...), directement aux pêcheurs pour revendre aux consommateurs ; il participe ainsi à la valorisation des productions locales des produits de la pêche maritime, en apprêtant, traitant et transformant les produits de la mer qu'il revend aux consommateurs.

En dehors du mareyage essentiellement basé sur le flair, les métiers de pêche exigent une certaine qualification. C'est pour cette raison que l'accent a été mis sur la formation dans les métiers de pêche.

En effet pour que la pêche artisanale se développe, il faut bien des conditions. Ainsi le pêcheur a besoin d'embarcations et de matériels pour son activité comme les filets tournants. Les embarcations motorisées nécessitent un personnel pour leur fonctionnement et leur entretien.

Projet Promopêche : formation de 9000 jeunes

En mai 2018 a été lancé le programme Promopêche financé par l'Union européenne avec le Fonds fiduciaire pour l'Afrique. Ce projet avait permis le démarrage d'une formation pilote de 300 jeunes mauritaniens, garçons et filles dans six filières dont quatre étaient assurées par le Centre de Qualification et de Formation aux Métiers de la Pêche (CQFMP) de l'Académie Navale.

L'objectif était du projet était de former pendant les quatre années de sa durée (2018-2021) 9.000 jeunes aux différents métiers de pêche : pêche ar-

tsanale, filets tournants, charpenterie, mécanique hors-bord, transformation et classification.

La formation démarrée en 2018 concernait 300 jeunes, filles et garçons ainsi répartis :

- 150 jeunes pour la filière artisan pêcheur,
- 50 en pêche aux filets tournants,
- 15 en charpenterie
- 15 en mécanique moteur hors-bord,
- 50 femmes dans les métiers de transformation
- 20 classificateurs

La formation de ces jeunes entrait dans le cadre de la phase pilote du programme Promopêche, en collaboration avec le Centre de Qualification et de Formation aux Métiers de la Pêche (CQFMP) de l'Académie Navale.

Le programme Promopêche, mis en œuvre par le Bureau International du Travail (BIT), la Coopération technique allemande (GIZ) et l'Agence Espagnole de Coopération Internationale pour le Développement (ABCID), est financé par l'Union européenne avec le Fonds Fiduciaire d'urgence de l'Union Européenne pour l'Afrique, à hauteur de 24 millions d'euros pour la période 2018-2021.

A l'époque, le directeur général du CQFMP, M. Mohamed Mèlainine Haye avait déclaré que Promopêche était une grande opportunité de développement pour son établissement.

Il a précisé que le centre a accueilli une partie des filières de formation : les filets tournants, la charpenterie et une partie la transformation des produits de pêche, tandis que le CQFMP du Pk 144 sur la

route de Rosso en assurait la deuxième partie et que les élèves -mécaniciens et les élèves-artisans pêcheurs étaient répartis entre Belawakh à environ 100 Km sur l'axe Nouakchott-Nouadhibou, et le PK 28 sur l'axe Nouakchott-Rosso.

Le projet Promopêche était une opportunité pour le CQFPM de Nouakchott. Il a permis en effet de monter la filière transformation des produits, d'obtenir un certain nombre d'équipements : construction de salles de formation et de routes pour faciliter l'accès à l'établissement, accès à l'eau potable avec le dessalement de l'eau de mer, construction d'ateliers de charpenterie et de mécanique moteurs hors-bord pour la fabrication d'embarcations de pêche et leur réparation.

Par ailleurs, Promopêche a ouvert de bonnes perspectives pour la pêche artisanale. En effet, au terme de leur formation, les jeunes reçoivent une attestation et sont insérés dans la vie active.

Non seulement le projet s'est occupé de la formation, mais encore il a permis de développer les infrastructures (routes, dessalement, centres de communication) ; c'est ce qu'avait laissé entendre le coordinateur logistique du CQFMP, M. Abd Nour Horma qui avait rappelé qu'en quatre ans, le projet devait assurer la formation de 9.000 personnes.

Selon le responsable du volet formation du projet Promopêche, l'objectif est de créer des emplois et d'insérer les jeunes mauritaniens et les migrants qui reviennent, dans le secteur de la pêche artisanale.





A noter que, Promopêche se décline en trois composantes : la protection sociale (santé, sécurité au travail, dialogue social) et la création d'opportunités de qualification et de formation dans les métiers de la pêche artisanale, qui concerne aussi bien la formation initiale que la formation des pêcheurs déjà en activité mais manquant de qualification. La troisième composante est d'ordre économique, elle concerne les chaînes de valeur de la filière pêche artisanale.

Les élèves qui ont suivi une formation théorique et effectué des sages pratiques en usines ou dans les embarcations (phase de pré-insertion) puis un mois d'insertion, deviennent opérationnels. Ils créent leur propre structure ou sont embauchés dans une société de pêche ou se regroupent au sein d'un Groupement d'Intérêt Economique. Le secteur de la pêche artisanale offre beaucoup d'emplois avec une demande forte en main d'œuvre qualifiée, notamment dans la transformation encore dominée par les étrangers.

Une formation aux normes requises

En plus des centres de qualification et de formation dans les métiers de pêches, il y a l'École Nationale d'Enseignement Maritime et des Pêches (ENEMP) de Nouadhibou qui est née de plusieurs transformations successives :

D'abord le Centre de Mamadou Touré (1962 à 1978) qui a formé notamment dans les spécialités de mécaniciens diésélistes, de matelots, puis le Centre de Formation Professionnelle Maritime (1978 à 1980) qui a permis de recycler des centaines de marins, ensuite le centre de formation professionnelle maritime « nouvelle formule » (1980 – 1991).

L'École a pour mission d'assurer la mise en œuvre de la stratégie de formation et de perfectionnements professionnels maritimes et de pêche définie par le gouvernement.

L'École qui se trouve à Nouadhibou dispose des infrastructures et des équipements nécessaires pour les besoins en formation de la pêche artisanale et

côtière (atelier d'engins de pêche, atelier de moteurs hors-bord, salles de classe, ...) et des industries de pêche (salle de traitement des produits de la pêche, salles de cours, laboratoire de contrôle notamment).

L'ENEMP a bénéficié de financements de la Banque Mondiale et de la Coopération Japonaise. Tout récemment trois promotions sont sorties dans les métiers de pêche. C'est l'amphithéâtre de l'Académie Navale au quartier Cansado de Nouadhibou qui a accueilli la cérémonie le 24 février 2021.

La première promotion comprenait 240 vendeuses et 10 vendeurs de poisson, formés par l'Académie Navale durant quatre mois, pour l'amélioration des capacités de stockage, afin de conserver le produit frais selon des méthodes appropriées.

La deuxième comprenait 15 jeunes formés dans

le domaine de la mécanique (moteurs d'embarcations) de pêche artisanale) et la troisième de 20 jeunes formés dans la transformation des produits de pêche.

La secrétaire générale du Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime, Mme El Aliya Mint Menkous a profité de l'occasion pour rappeler qu'au premier plan des priorités du gouvernement se trouve le soutien à la formation marine et sa mise à niveau en termes de quantité et de qualité, et cela, compte tenu de son impact sur le développement du pays et le bien-être des citoyens.

Elle a rappelé que les promotions, qui venaient d'achever leur formation, dans les métiers de pêche, comme la transformation et la commercialisation du poisson, ont été formées selon les meilleures pratiques sanitaires, de réparation ou d'entretien des moteurs d'embarcations de pêche artisanale.

Pour sa part, le commandant de l'Académie Navale, le colonel Boubacar Sidi Hanane, a insisté sur la responsabilité de l'Académie et ses efforts pour jouer son rôle dans le développement local du secteur de la pêche.

Il a souligné que le slogan de l'Académie navale est la formation et le renforcement des capacités des travailleurs du secteur, pour s'assurer qu'elle accompagne le marché du travail et réponde aux besoins de développement des capacités de tous les groupes, en particulier les plus vulnérables.

La coordinatrice du projet «Promopêche» à Nouadhibou, Mme Gemma Perez, a exprimé sa reconnaissance pour les efforts liés à la formation aux métiers liés à la pêche et à l'économie maritime, s'engageant à accompagner ce projet.

Il est à rappeler que cette formation a été financée par l'Union Européenne dans le cadre de la composante «Coopération Espagnole» du projet Promo Pêche mise en œuvre par l'ABCID.



Commercialisation:

Modernisation du système d'exportation et amélioration de la consommation domestique

En Mauritanie, le secteur des pêches dispose de nombreux atouts pour devenir un secteur attractif et compétitif. En effet, le secteur offre des ressources variées en grand nombre et bénéficie d'instruments de gestion appropriés en mesure de garantir sa durabilité (recherche scientifique, surveillance des pêches, mécanismes d'allocation des possibilités de pêche basés sur les quotas, etc.) dans l'intérêt des générations présentes et futures.

De l'embouchure du fleuve Sénégal à la pointe du Cap Blanc, le littoral mauritanien s'étend sur une façade maritime de 720 km de long qui fait face à l'Océan Atlantique, assurant au pays une zone Economique Exclusive (ZEE) de 200 milles nautiques, d'une superficie de 234.000 km² dont un large plateau continental de 30.000 km², et qui est réputée pour l'abondance, la diversité et l'importance commerciale de ses ressources halieutiques. Ce sont en effet près de 600 espèces de poissons qui ont été inventoriées, dont plus de 200 peuvent faire l'objet d'une exploitation commerciale.

Le secteur de pêche demeure l'un des secteurs stratégiques de l'économie nationale à différents points. La balance commerciale en produits de la mer est largement excédentaire dans la mesure où le secteur est résolument tourné vers l'exportation. Ce dernier compte pour 24,1% des exportations totales du pays, au titre du quatrième trimestre de 2020, selon les données de l'Agence Nationale de la Statistique et de l'Analyse Démographique et Economique (ANSADE).

Elles ont connu une baisse de 18,1%, par rapport à la même période de l'année précédente, et s'élèvent à 6851 millions MRU au cours du trimestre. L'Espagne (28,0%) est la principale destination des exportations mauritaniennes de poissons frais, suivie de la Côte d'Ivoire (14,3%), de la Russie (10,7%), du Japon (9,0%) et du Bénin (4,7%).

Les exportations des produits halieutiques transformés (farine de poissons, huiles et conserves), d'une valeur de 1 504 millions MRU, sont principalement destinées à la Chine (58,8%), à la France (12,5%) et à la Turquie (11,8%). En quantité, les exportations de la pêche industrielle sont évaluées au cours du quatrième trimestre 2020 à 175226 tonnes. Cette quantité se compose essentiellement de poissons frais, réfrigérés ou congelés (77,3%) et de farine de poisson (17,0%).

Le renforcement du poids du pays au niveau du marché international nécessitera des efforts importants en termes de professionnalisation des acteurs, de modernisation du système de commercialisation, d'amélioration continue du niveau de performance de l'inspection sanitaire et de développement des nouveaux débouchés. Dans ce cadre, les actions futures



portent essentiellement sur la mise en place d'un système de vente en criée le long du littoral, la libéralisation progressive de l'exportation des produits de pêche, le développement de l'exportation vers les marchés émergents tels que l'Afrique, la Chine et l'Amérique et la levée des entraves techniques au commerce.

Favoriser la consommation locale

Le système de distribution des produits de la mer sur les marchés domestiques mis en œuvre par le Gouvernement à travers la Société Nationale de Distribution du Poisson, notamment à l'intérieur du pays, a contribué à booster considérablement une consommation domestique qui était restée, jusqu'à, très timide dans un pays réputé avoir les côtes les plus poissonneuses au monde et dont les trois quarts vivent dans les villes. Nouakchott réclamant à elle seule près d'un million d'habitants !

Dans cette recherche de valorisation de la consommation annuelle en poissons par tête d'habitant, estimée en 2002 par l'Institut mauritanien des Recherches océanographiques et des Pêches (IMROP), à seulement 4,3 kg à l'échelle nationale, de grands pas ont été franchis puisque, grâce à la Société Nationale de Distribution du Poisson (SNDP), le poisson pêché à Nouadhibou et à Nouakchott arrive dans les marmites dans toutes les capitales régionales et certaines moughataas. Différentes études ont montré l'augmentation dans des proportions considérables de la consommation en estimant la quantité de disponibilité de poissons sur les marchés domestiques (30000 et 40000 tonnes) et en la rapportant à la population. Sur cette base, on peut estimer que la consommation actuelle est légèrement supérieure à 0kg/an par habitant, avec en outre des disparités selon les zones (côtière ou intérieur du continent). Cela atteste d'un change-

ment majeur dans les comportements alimentaires de la population mauritanienne au cours de la dernière décennie et du rôle accru joué par les produits de la pêche dans la sécurité alimentaire.

Dans ce cadre, le gouvernement est déterminé à poursuivre les efforts déjà entamés à travers le renforcement de la Société Nationale de Distribution du Poisson en assurant la pérennisation de son approvisionnement, et en appuyant la mise en place des marchés de poisson à l'intérieur du pays, l'appui et l'accompagnement des femmes mareyeuses et la mise en place d'incitations fiscales aux privés opérant dans ce domaine. Cette option sera également accompagnée par le contrôle sanitaire qui, assure-t-on, sera élargi aux produits consommés au niveau national, y compris ceux distribués par la SNDP.

L'évaluation de la contribution du secteur des pêches au PIB se limite jusqu'ici à la création de richesses dans le processus de captures (PIB de la branche pêche). Cela exclut la prise en compte des effets économiques indirects induits en amont et en aval (post-captures) par le secteur de la pêche d'une part et certains revenus tirés des accords de pêche d'autre part. Au cours des deux dernières décennies, le PIB de la branche pêche à prix constant semble toutefois amorcer une tendance à la hausse. Cette augmentation est en grande partie due au développement de la pêche artisanale et surtout côtière sur les ressources de petits pélagiques pour approvisionner l'industrie de farine et de huile de poisson. Même si la production domestique a connu une augmentation, le niveau de domiciliation de la valeur ajoutée en Mauritanie est encore assez faible, notamment en ce qui concerne les pêcheries de petits pélagiques et les filières associées.

Sneiba Mohamed

L'arrêt biologique garantit la reconstitution du stock

ABDEL KADER SY

L'arrêt biologique, qui vise l'arrêt de la pêche de tous les céphalopodes, a commencé cette année le 15 avril et doit se terminer le 15 juillet prochain. Du coup, cela entraîne un arrêt complet de toutes les pirogues de pêche de poulpe. Seuls sont autorisés les pélagiques pêchés par filets. Aussi, il est interdit aux bateaux de pêcher dans des fonds de moins de 80 mètres de profondeur. L'arrêt de pêche du poulpe (ou arrêt biologique) est parmi les mesures techniques les plus importantes mises en œuvre durant ces dernières années. Le premier arrêt de pêche a été instauré en 1995 pour une durée d'un mois. Par la suite, la durée a été portée à deux mois durant les années suivantes. A partir de 2008, les arrêts ont été portés à deux arrêts de deux mois annuellement, l'un printanier et l'autre automnal. L'arrêt biologique est décidé sur la base des données scientifiques recueillies par l'IMPROP (Institut Mauritanien de Recherches Océanographiques et des Pêches) sur la base des résultats des missions en mer pour l'évaluation de la ressource, les taux permis-sibles de captures et les risques qui pèsent sur les espèces. Le repos biologique vise à préserver le stock parental des espèces et à garantir la reconstitution du stock dans des conditions naturelles normales.

Une reconstitution des espèces

En 2021, l'arrêt biologique est intervenu dans un contexte difficile marqué par la pandémie du COVID et des conditions du changements climatiques (températures d'eau de surface très basses, ...) accompagnés de baisses de rendements des pêcheurs, ont conduit le département à prendre des mesures fortes dont entre autres la prolongation de la période de l'arrêt à 3 mois au lieu des 2 mois habituel. Aussi, pour la première fois, un Comité de suivi du respect de la mesure de l'arrêt a été mis en place. Il est composé de membres issus de la Profession (des fédérations de pêche), des agents de l'administration des pêches, de la garde côtes mauritanienne et de la Gendarmerie Maritime. Leur rôle est de mener des visites inopinées dans les usines et autres établissements de pêches, des ports et observent et collectent de l'information sur les débarquements illicites de produit de pêche. Le repos biologique et l'immersion de récifs artificiels permettent une reconstitution des habitats des espèces concernées détruits soit par la pêche fantôme, soit par le chalutage en zone côtière. Ils permettent aussi une reconstitution des stocks et une diversification des sources de revenu des communautés de pêche au profit des ressources ha-



lieutiques. Les arrêts de pêche, préconisés par le plan poulpe, font l'objet d'un suivi rapproché et régulier par l'IMPROP. Les différents rapports d'évaluation de ces arrêts ont montré l'apport significatif de ces arrêts à la protection des écosystèmes sensibles d'une part et à l'exploitation durable du poulpe, d'autre part. Ceci a contribué, en plus d'autres mesures conservatoires, à éviter des crises majeures telles que les effondrements des stocks dans la pêcherie du poulpe. Les indices d'abondance du poulpe relevés dans les campagnes de chalutage du N/O Al Awam montrent une tendance globale au redressement au cours de la période récente. Les évaluations ont également confirmé cet état, le poulpe est passé d'une situation de surexploitation à une pleine exploitation. C'est ainsi que les périodes d'arrêt sont modulables en fonction des périodes de recrutement et de reproduction du poulpe, fortement dépendantes de la variation des facteurs environnementaux. En plus de ces arrêts, des fermetures temporaires et circonscrites de zones sont décidées au besoin pour protéger la fraction juvénile de poulpe. Des actions fortes sont entrain d'être menées pour améliorer le suivi de la structure démographique du poulpe et du coup, contribuer à l'optimisation des fermetures de pêche. Les arrêts de pêche bénéficient actuellement de l'adhésion des professionnels de la pêche et jouissent ainsi d'une grande acceptabilité sociale.

Le repos biologique protège la ressource halieutique

Pendant l'arrêt, il est totalement interdit à toute embarcation quelque soit son type de pêcherie d'avoir

à bord des pots à poulpes ou des casiers à céphalopodes. La surveillance pour s'assurer du respect de l'arrêt biologique s'effectue aussi bien en mer que sur les quais et dans les usines pour éviter tout débarquement et traitement de produits concernés par l'arrêt. Le respect de l'arrêt est assuré par la garde-côte mauritanienne qui effectue des missions aléatoires de surveillance en mer et tout au long du littoral. Les opérations de surveillance et de contrôle s'accroissent particulièrement en période d'arrêt biologique. Dans le cadre de l'évaluation des mesures techniques d'aménagement, deux mesures ont particulièrement été analysées : les arrêts biologiques visant le poulpe et le zonage de la pêche côtière pélagique.

Le repos biologique vise à préserver le stock parental des espèces et à garantir la reconstitution du stock dans des conditions naturelles normales à du stock dans des conditions naturelles normales. Cependant, le zonage est un outil d'aménagement dont l'objectif est de réduire les captures accessoires et les pertes liées aux rejets mais aussi la protection des zones sensibles. Il contribue aussi à la réduction des conflits entre les différents métiers. Le zonage mis en œuvre en Mauritanie depuis 2012 se, veut en particulier, protecteur des écosystèmes côtiers en éloignant le chalutage au-delà des profondeurs de 20 mètres. L'objectif de la segmentation en trois catégories de la pêche côtière pélagique est d'assurer l'approvisionnement en produits frais des usines à terre. Le zonage appliqué en 2017 a autorisé des senners à opérer dans des zones côtières. Ainsi, des sennes de plusieurs dizaines de mètres de chutes sont déployées dans des zones de faibles profondeurs.



physiques du changement climatique, destruction des récifs artificiels et récifs naturels, etc. Dans ce contexte, suivant une démarche de cogestion, les acteurs ont identifié des stratégies de conservation et de gestion durable du poulpe et du cymbium.

Destruction des habitats côtiers par le chalutage

L'immersion des pots par les chalutiers dans la zone côtière en vue de protéger et reconstruire l'habitat est un choix comme celui des récifs artificiels qui s'explique pour plusieurs raisons. Ce matériau naturel est surtout biodégradable sur le long terme. Ensuite, ils peuvent être fabriqués de manière artisanale sur place. Ils ne coûtent donc pas très cher. En plus, cela constitue une source de revenu pour les femmes qui fabriquent les pots à base d'argile, mais également à partir de coquilles jetées jonchant la plage. Elles sont ramassées, concassées ou broyées, ce qui permet d'assainir l'environnement. Ainsi, un nombre important de poulpes entrent dans les vases pour y déposer leurs œufs. Ces vases où les œufs de poulpe étaient fixés à l'intérieur des pots. Les études sous-marines ont également permis d'observer des poulpes femelles en train de ventiler les grappes d'œufs à l'intérieur des vases, ou encore la présence de poulpes rassemblés à proximité des vases. Un poulpe pond entre 120 000 et 400 000 œufs (FAO, 2012), qu'il protège sans s'alimenter jusqu'à l'éclosion pendant environ un mois, avant de mourir d'épuisement. Les résultats ont permis d'instaurer le repos biologique du poulpe au niveau national en 2012. Cette initiative a réussi grâce à la participation de toutes les catégories d'acteurs : administration, partenaires au développement, ONG, professionnels de la pêche, communautés locales et le secteur privé (les entreprises de pêche de manière à que les producteurs et les acheteurs de poulpes participent ensemble à la régénération de la ressource halieutique). Le cadre le mieux indiqué pour une gestion durable des écosystèmes au niveau local est une cogestion des écosystèmes au niveau local, une cogestion qui valorise les savoirs endogènes des communautés suivant une approche concertée. Selon une note explicative du ministère des Pêches, la gestion durable (éco biologique, économique et sociale) des ressources de la ZREEM nécessite une concertation constante et régulière de tous les intervenants en vue de la prise d'une décision consensuelle, mais qui ne piétine pas l'avis scientifique prenant en compte tous les éléments disponibles. Ces dernières années, dans le cadre du régime national, le développement de la pêche côtière aux poissons pélagiques et pour mieux sécuriser les géniteurs et/ou leurs juvéniles lors du recrutement, les scientifiques ont recommandé l'éloignement de la côte des navires de pêche aux poissons pélagiques qui habituellement n'étaient pas concernés par la mesure de l'arrêt intégral de pêche.

Or, leur utilisation dans les zones côtières, connues pour leur forte productivité et concentrant de grandes biomasses, entraîne, outre la destruction des habitats côtiers et la désorganisation des écosystèmes, d'importantes captures accessoires d'espèces démersales. Selon M. Lemine Camara, directeur de l'Aménagement des Ressources halieutiques, le repos biologique ou encore arrêt biologique est une des mesures techniques la mieux suivie, aussi bien en termes d'application que d'évaluation, dans le cadre de notre dispositif de gestion et d'aménagement de la pêche de fond. Plusieurs résultats peuvent être attendus de la mise en application de cette mesure. Pour lui, l'objectif premier du « repos biologique » proprement dit est de faire en sorte qu'il coïncide avec la ou les périodes où les géniteurs deviennent fragiles et/ou exposés et contribuer ainsi à assurer la réussite de la reproduction et à sécuriser le recrutement. C'est aussi un repos de l'écosystème, notamment quand la mesure d'arrêt de pêche est globale, en a-t-il déduit. Le second objectif, précise M. Camara, peut être, celui de la régulation de l'effort de pêche : cela est nécessaire dans le cas où les prélèvements effectués sur une espèce dépassent la capacité de renouvellement du stock (situation communément qualifiée de surexploitation) ; une telle situation a prévalu pendant longtemps dans le cas du poulpe en Mauritanie où l'excédent d'effort qui était de 31% avant 2010, s'est atténué pour arriver au niveau de 21%, selon les résultats du groupe de travail quadri-annuel organisé par l'IMROP. Aujourd'hui, pense M. Camara, cet excédent d'effort au niveau de la pêche du poulpe se situerait au tour de 17%. Pour lui, l'arrêt peut contribuer à faire profiter les pêcheurs du gain en poids (croissance pondérale) accumulé, notamment si le taux d'accroissement individuel en poids est important. Pour l'espèce poulpe dont le taux d'accroissement journalier moyen observé serait de l'ordre de 11 grammes par jour, cela est tout à fait possible. M. Camara poursuit sa démarche en ajoutant que « la mesure peut être motivée par un objectif commercial, surtout quand il y a mévente pour diverses raisons : Dans ce cas on fait correspondre la période d'arrêt de pêche à une période de faible demande. La stratégie est qu'au lieu de capturer des quantités destinées à être stockées, il est préférable de les laisser en mer et éviter ainsi, au moins, les frais de stockage et amoindrir les charges liées à l'activité des navires/embarcations en zone de pêche ». Il n'en demeure pas moins, a-t-il affirmé, que l'inactivité des navires/embarcations

génère également des coûts sans garantie de recettes (marins en situation de chômage, frais de mouillage en rade, etc.). M. Camara rappelle qu'il convient de se remémorer « que la première fermeture de pêche intervenue au niveau de la Zone Economique Mauritanienne dans les années 1980, a été rendue possible suite à une revendication de la profession appuyée par la SMCP (Société Mauritanienne de Commercialisation des Produits de la Pêche) demandant au ministère des Pêches et de l'Economie maritime après la mise en place de l'arrêt de 45 jours en vue de mieux permettre au client nippon de réguler le stock au Japon ; et par conséquent faciliter d'écouler les stocks de poulpe d'alors. En 2007, les artisans ont sollicité et obtenu du ministre de l'époque, une dérogation sur la durée de la période de fermeture évoquant le besoin de disposer d'un délai de 2 semaines en début d'arrêt et avant la réouverture pour pouvoir ramasser et/ou déployer leur pots à poulpe. Depuis, la dérogation accordée aux pêcheurs artisans est devenue une sorte d'acquis qu'ils réclament à chaque fermeture biologique, bien qu'une telle situation discrimine le segment hauturier de pêche aux céphalopodes ».

La pêche côtière à la senne en plein essor

L'essor rapide et sans précédent de la pêche côtière à la senne a atteint de grandes proportions, prenant de court les différentes structures de l'aménagement des pêches (recherche, gestionnaires, contrôle et surveillance, ...). En effet, les débarquements des senneurs ont ainsi explosé durant les deux dernières années, totalisant plus de la moitié des quantités pêchées en Mauritanie. Les travaux scientifiques de différents ateliers sur le zonage, organisés par l'IMROP, ont mis en évidence un comportement très côtier des senneurs. Ces senneurs, en particulier segment 1, qui opèrent dans la zone de faible profondeur, réalisent d'importantes captures accessoires démersales. Ces travaux ont aussi montré que les activités des senneurs restent surtout concentrées au nord du Cap Timiris, avec une faible fréquentation des zones centre et sud.

Les produits halieutiques ont une importance économique et sociale, contribuent à la sécurité alimentaire, luttent contre le chômage et la pauvreté, et à l'entrée de devises du PIB National, 123 milliards de francs CFA de chiffre d'affaire, 154 milliards de francs CFA d'exportation, emplois directs et indirects, protéines animales. La maritime actuelle est caractérisée par une raréfaction de la ressource et une baisse des rendements et une sur exploitation des ressources côtières, impacts bio-



ISO 9001

CERTIFICATION



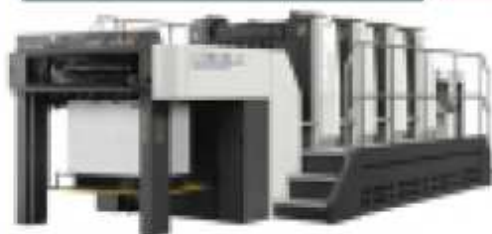
مطبعة المزايا
Imprimerie Al Mazaya



Nous poussons toujours plus loin nos engagements envers vous.
L'imprimerie Al Mazaya est fière de vous annoncer l'obtention de
la certification **ISO 9001** version 2015.

Impression offset

Impression numerique



Impression banderoles



Nos Services

- Agenda
- Bloc Note Standard/ Personnalisé
- Cahier
- Carte de Visite
- Chemise à rabat
- Carnet de souche
- Dépliant
- Papier en-tête
- Impression personnalisée
- Etc

we print
in Mauritania

www.imprimerie-mazaya.com
43 33 01 23 - 43 33 02 03 | bonjour@imprimerie-mazaya.com